

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J

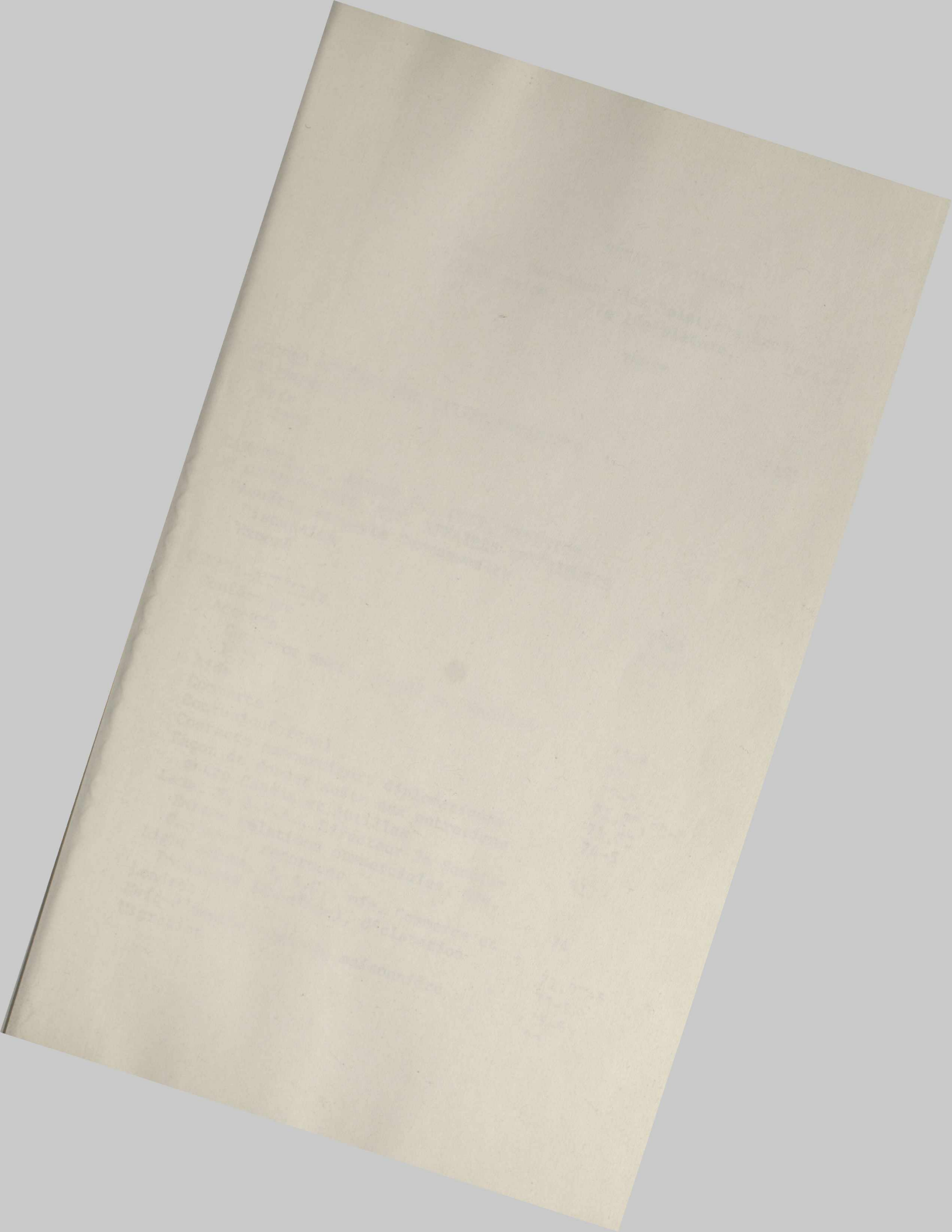
103

H72

1966/67

R4

A1



SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Relations extérieures
 la session, 27e législature, 1966-67

INDEX

	PAGE
ACCORD GÉNÉRAL SUR TARIFS DOUANIERS ET COMMERCE	
<i>Voir</i>	
GATT	
CAMPBELL, M. ARTHUR G., CHEF, DIVISION DU COMMONWEALTH, MIN. AFFAIRES EXTÉRIEURES	
Enquête, rapports Commonwealth	
Discussion	70-7
Exposé	60-70
CANADA-ANTILLES	
Conférence	
Accords	
Commerce entre Canada et Antilles	83-6
1925	72
Aide	78-9
Commerce	71, 72, 93-5
Communiqué final	71, 72
Contacts commerciaux, diplomatiques	74-5
Façon de donner suite aux entretiens entre Canada et Antilles	81
Lane, M. A.W.A., Directeur 2e Section Bureau relations commerciales, min. Commerce, remarques	74
Lightbourne, M. A.C., min. Commerce et Industrie (Jamaïque), déclaration	71, 93-5
Londres	70-1
Main-d'oeuvre agricole saisonnière	75-6
Migration	80

CANADA-ANTILLES (Suite)

Conférence (Suite)

Ottawa	69-70
Personnel canadien fourni à l'Université des Antilles, conditions	91-2
Poisson salé	75
Préparatifs	70
Proposition du gouvernement canadien relative au sucre	86-90
Questions	
Économiques	80
Internationales d'un intérêt commun	81
Rapport du président, comité des échanges	82-3
Relations culturelles	81
Réunion préliminaire	70
Transport direct	73-4
Transports et communications	79-80
Travaux	70

CANADA-COMMONWEALTH

Caribbes	21, 23, 25
C.E.E., rôle	12, 14, 17, 19, 21, 22, 23, 26
Commerce, expansion	15-7
GATT, rôle	25
Grande-Bretagne, rôle	10-23
Politique commerciale	11-2, 14-5
Relations économiques	9-27, 37
Balance paiements	22
Industrie manufacturière	18-9
Négociations tarifaires	12
Produits manufacturés	10
Sterling, emploi	16-7
Tarifs préférentiels	9, 10
Antilles	11, 21

COMMONWEALTH

Aide économique	38
Angleterre, rôle	36,37,40
Antilles	
Capitaux étrangers	52
Développement	52,61-2
Économie	51-2
Exportations canadiennes	54,60
Immigration au Canada	60,61
Importations canadiennes	54-5
Produits primaires	52
Transportation	58
Antilles-Canada	
Capitaux étrangers	52-3
Commerce	54
Communications directes	53
Services	
Aériens	60
Maritimes	57
Elocs linguistiques	42-3
Fonctions	34-40
Immigration	30
Importance	35
Monarchie, relations	30
Protection	30
Régionalisme	37
Secrétariat, création	35-6
Unité économique	32

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Voir

C.E.E.

ENGLISH, PROF. H. EDWARD, SECRÉTAIRE
ASSOC. PLANIFICATION PRIVÉE DU CANADA

Curriculum vitae	7,8
Enquête, rapports Commonwealth	
Discussion	12-26
Exposé	8-12

ENQUÊTE RELATIVE AUX RAPPORT DU
COMMONWEALTH CONCERNANT SURTOUT
POSITION CANADA AU SEIN DU COMMONWEALTH

Voir

Canada-Antilles	
Canada-Commonwealth	
Commonwealth	

HOLMES, M. J.W., DIRECTEUR GÉNÉRAL,
INSTITUT CANADIEN, AFFAIRES INTERNATIONALES

Curriculum vitae	33
Enquête, rapports Commonwealth	
Discussion	40-5
Exposé	33-40

LANE, M. A.W.A., DIRECTEUR 2e SECTION,
BUREAU RELATIONS COMMERCIALES, MIN. COMMERCE

Canada-Antilles, remarques	74
Curriculum vitae	51
Enquête, rapports Commonwealth	
Discussion	56-63
Exposé	51-6

LIGHTBOURNE, M. R.C., MINISTRE, COMMERCE
ET INDUSTRIE, JAMAÏQUE

Canada-Antilles, déclaration	71,93-5
------------------------------	---------

MARTIN, HON. PAUL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Enquête, rapports Commonwealth

Discussion

107-16

Exposé

101-7

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Voir

OTAN

OTAN

Allemagne, situation

104,111

Avantages, rôle

103-4,114,115

Canada

Armement, rôle

106,113

Buts

102,103

Contributions

101,102,105,106,
107

Relations entre Est et Ouest

102

États-Unis, rôle

110,112

Force stabilisatrice en Europe

103

France, rôle

110

Grande-Bretagne, rôle

109,112

Propagande soviétique contre

103

Services

105

PLANIFICATION PRIVÉE DU CANADA, ASSOC.

Canada-Commonwealth, études

8-27

Commerce international, investissements

8

Organisme

8,12,13

Rôle

14

APPENDICE

A - Communiqué définitif et documents parus

à suite conférence sur Antilles

entre Canada et pays du Commonwealth 78-95

TÉMOINS

- Campbell, M. Arthur G., Chef, Division du Commonwealth, min. Affaires ex- térieures	69-77
- English, Professeur H. Edward, Secrè- taire Assoc. planification privée du Canada	7,8-26
- Holmes, M. J.W., Directeur général, Institut canadien Affaires inter- nationales	33-45
- Lane, M. A.W.A., Directeur, 2e section, Bureau relations commerciales, min. Commerce	51-63,74
- Lightbourne, M. R.C., Ministre, Commerce et Industrie, Jamaïque	71,93-5
- Martin, hon. Paul, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures	101-16



Première session de la vingt-septième législature

1966

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Vice-président: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 1

Première séance sur l'enquête relative aux rapports du Commonwealth,
concernant surtout la position du Canada au sein
du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1966

TÉMOIN:

Le professeur H. Edward English, secrétaire de l'Association de
la planification privée du Canada.



Première session de la vingt-septième législature

1966

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Vice-président: L'honorable L. M. Gouin

Les honorables sénateurs

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Benedickson | Inman |
| Blois | Jodoin |
| Boucher | Macdonald (Brantford) |
| Cameron | McLean |
| Cook | O'Leary (Carleton) |
| Crerar | Pouliot |
| Croll | Quart |
| Farris | Rattenbury |
| Fergusson | Roebuck |
| Flynn | Savoie |
| Fournier (De Lanaudière) | Smith (Queens-Shelburne) |
| Gouin | Taylor |
| Grosart | Thorvaldson |
| Haig | Vaillancourt |
| Hayden | Veniot |
| Hnatyshyn | Vien |
| Hugessen | Yuzyk—(34) |

Membres d'office: Brooks et Connolly (Ottawa-Ouest)

(Quorum 7)

SEANCE DU JEUDI 5 MAI 1966

TÉMOIN:

Le professeur H. Edward English, secrétaire de l'Association de la planification privée du Canada.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du mercredi 9 mars 1966:

«L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au comité, et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat...

Étant posée la question sur la motion, elle est...

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
J. F MacNEILL

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS

Le JEUDI 5 mai 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit ce matin à 10 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Blois, Flynn, Fournier (*De Lanaudière*), Gouin, Grosart, Hnatyshyn, Hugessen, Quart, Rattenbury, Smith (*Queens-Shelburne*), Vien et Yuzyk.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Grosart, l'honorable sénateur Gouin est élu vice-président.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Blois, il est décidé que dans son rapport, le Comité recommande que la permission soit accordée d'imprimer 800 copies en anglais et 300 copies en français des procès-verbaux du Comité au jour le jour.

Le professeur H. Edward English, secrétaire de l'Association de la planification privée du Canada, est entendu.

A 11 heures et demie, le Comité s'ajourne jusqu'à la convocation du président.

Attesté.

Le secrétaire en chef adjoint des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi le 5 mai 1966

Le Comité permanent des relations extérieures, auquel avait été référée la question des relations entre les pays du Commonwealth, et plus particulièrement du point de vue de la position du Canada au sein du Commonwealth, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le sénateur Gunnar S. Thorvaldson préside.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'entends l'horloge de la tour de la paix qui sonne dix heures, et comme nous avons quorum, nous allons commencer notre réunion. Il y a une ou deux questions préliminaires dont il faut d'abord disposer; la première est celle de l'élection d'un vice-président.

Le sénateur GROSART: Je propose que le sénateur Gouin soit nommé vice-président.

Le sénateur BLOIS: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres nominations? Quels sont ceux qui sont en faveur? La proposition est adoptée.

Le sénateur GOUIN: Merci, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Je suis très heureux de vous avoir comme vice-président, sénateur Gouin.

Le sénateur GOUIN: Je suis aussi très heureux d'être avec vous, monsieur le président.

Le Comité décide que soit établi un rapport sténographié de ses délibérations relatives au bill.

Le Comité décide de recommander dans son rapport que la permission soit accordée de faire imprimer 800 copies en anglais et 300 copies en français de ses procès-verbaux.

Le PRÉSIDENT: Avant de céder la parole à M. English, j'aimerais mentionner le fait que les membres du comité directeur, qui est composé du président, du vice-président, du sénateur Gouin, et des sénateurs Fergusson, Grosart, O'Leary (Carleton), Mackenzie et Smith (Queens-Shelburne), se sont réunis il y a quelque temps et ont décidé que lors des premières réunions de ce comité, nous allions consacrer notre temps, ou du moins faire ressortir certains des aspects économiques de nos relations avec le Commonwealth. Pour cette raison, nous avons invité M. English à témoigner aujourd'hui. Il a très gracieusement accepté notre invitation et est avec nous aujourd'hui.

Je devrais peut-être vous dire quelques mots au sujet des antécédents de M. English et de ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il a obtenu en 1945 un diplôme en arts et en science économique de l'université de la Colombie-Britannique. Il a ensuite fait des études à l'université de Californie, à Berkeley, où il a obtenu le diplôme de docteur en philosophie. Il a par suite enseigné la science économique à l'université de Carleton.

Depuis 1962, M. English est détaché de l'université et est depuis lors secrétaire de l'Association de la planification privée du Canada et aussi le directeur des recherches du Comité du commerce canadien. Ses quartiers généraux pour l'accomplissement de ces fonctions sont situés à Montréal. J'invite maintenant M. English à nous adresser la parole.

Le Professeur H. Edward English, secrétaire de l'Association de la planification privée du Canada: Honorables sénateurs, je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de témoigner devant ce Comité des relations extérieures ce matin. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de préparer un mémoire complet par écrit comme j'aurais préféré le faire pour le Comité, et aussi pour faciliter la présentation, dans un ordre logique, du sujet dont je veux traiter avec vous ce matin. Cependant, dans les circonstances, j'espère quand même, avec l'indulgence du Comité, pouvoir apporter une certaine contribution à vos discussions, même si mon exposé sera un peu moins bien ordonné que je l'aurais souhaité.

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être expliquer au Comité que le professeur English n'a pas été avisé très à l'avance de cette réunion et qu'il a gracieusement accepté d'être présent même s'il n'a été prévenu qu'à la dernière minute.

M. ENGLISH: Je crois pouvoir expliquer ma présence ici comme une occasion de vous mettre au courant du travail accompli par l'Association de la planification privée dans le domaine qui vous intéresse. L'Association de la planification privée du Canada est un organisme privé de recherches dans le domaine de la politique et qui est soutenue par l'industrie, les travailleurs et les agriculteurs. Ses deux principaux comités, le comité canado-américain et le comité du commerce canadien, se réunissent deux fois l'an pour discuter de questions de politique d'intérêt publique et pour reviser des projets d'étude avant leur publication.

Nos travaux ont porté surtout sur les problèmes de commerce international et d'investissements, sur les éléments qui affectent la position du Canada face à la concurrence et sur les problèmes particuliers que présentent nos relations avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, la communauté européenne et les pays en voie de développement.

Je pourrais ajouter que nous nous intéressons de plus en plus aussi à des questions de politique interne. Il n'y a rien dans la charte de notre Association qui nous empêche de nous occuper d'autres problèmes, même si dans le passé, nous avons certainement mis l'accent sur l'aspect international.

Je ne peux m'empêcher d'ajouter à ce moment-ci, étant donné que le sénateur MacKenzie vient d'entrer, qu'il a été mon ancien professeur mais que mes propos ce matin ne nuiront pas à sa réputation car il ne m'a pas enseigné l'économie.

Le sénateur MACKENZIE: Merci, monsieur.

M. ENGLISH: La question des relations du Canada avec le Commonwealth qui, je crois le comprendre, est celle qui intéresse surtout le Comité à ce moment-ci, a joué un rôle important dans l'évolution des travaux de l'Association de la planification privée.

Jusqu'en 1961, l'Association s'intéressait principalement aux relations entre le Canada et les États-Unis. A ce moment-là, la demande de la Grande-Bretagne de faire partie de la communauté économique européenne a obligé le Canada à cesser de prendre pour acquis ses relations commerciales traditionnelles avec les autres pays. L'Association s'est rendue compte de ce fait et a créé un nouveau comité pour s'occuper de ce domaine plus vaste, c'est-à-dire le comité du commerce canadien.

Par la suite, en 1962, lorsque la loi américaine sur l'expansion du commerce était à l'étude par le congrès et que le concept de la communauté atlantique se développait à Washington, il est devenu évident pour plusieurs canadiens, y compris les membres de notre Association, qu'il serait peut-être difficile de trouver une place pour le Canada dans le cadre de la communauté atlantique. On avait conçu cette dernière, comme vous le savez, comme devant se fonder sur les relations des États-Unis avec une C.E.E. plus vaste qui aurait englobé la Grande-Bretagne et d'autres pays; il était difficile de concevoir quelle place le Canada pourrait y tenir si ce n'est celle d'un satellite quelconque des États-Unis; il y a certains aspects de ce genre de relations auxquels les Canadiens ne sont pas prêts à souscrire.

On avait eu alors l'idée de faire faire par l'Association une série d'études afin d'évaluer le rôle économique du Canada dans la communauté atlantique. Cette série d'études, financée en partie par la fondation Ford, est en voie de préparation et je serais heureux d'en discuter si l'intérêt de votre Comité se porte dans cette direction. Cependant je ne crois pas que ce soit tout à fait à propos aujourd'hui.

Aucune des publications du comité du commerce n'a traité à fond des relations économiques du Canada avec le Commonwealth. Celles qui se sont rapportées de plus près au Commonwealth sont une étude récente qui a été faite sur le rôle du Canada dans le commerce de la Grande-Bretagne, étude que vous aurez tous reçue je crois, et une publication antérieure sur l'intérêt du Canada aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement.

Ces dernières, comme toutes nos études, ont été faites par des économistes professionnels indépendants, dont la plupart faisaient partie du personnel enseignant universitaire; d'autres travaillent dans l'industrie et enfin, quelques-uns sont membres de notre personnel permanent.

Les travaux que j'ai faits moi-même et ceux faits par d'autres que j'ai eu l'occasion de reviser m'ont amené à tirer les conclusions suivantes au sujet de l'importance économique du Commonwealth. Avant d'en discuter, j'aimerais d'abord dire que je mets l'accent sur les questions économiques parce que je me crois très qualifié pour le faire. J'ai remarqué que dans sa déclaration de l'an dernier, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait insisté surtout sur les questions non-économiques et, à mon avis, il avait entièrement raison à cause de l'importance que prennent de nos jours ces autres aspects de nos relations avec le Commonwealth.

Je veux aussi ajouter que je vais parler d'une façon plutôt dogmatique au sujet de ces conclusions. Si je le fais, c'est que je veux être bref et que je préfère apporter les nuances au cours de la discussion.

D'abord, je conclurais que les tarifs préférentiels entre les pays du Commonwealth ont perdu beaucoup de leur importance. A ce moment-ci, ils demeurent importants pour le Canada seulement parce qu'ils signifient que les manufacturiers canadiens ont un accès presque entièrement libre au marché britannique. Lorsque les droits supplémentaires auront été éliminés—et nous savons maintenant qu'ils sont censés l'être en novembre—leur accès au marché britannique deviendra de nouveau tout à fait libre, si l'on fait exception de quelques articles tels que les automobiles et certains textiles artificiels.

Les tarifs préférentiels n'ont jamais été d'une importance capitale pour nos exportations de produits agricoles et de matières industrielles, aussi longtemps qu'on nous accordera un traitement égal sur le marché britannique pour ces produits, étant donné que nous sommes en mesure de fournir la plupart de ces produits d'une façon efficace et de faire concurrence à n'importe quel autre producteur partout dans le monde. Je sais qu'il s'agit là d'une déclaration très générale mais je crois qu'elle est juste en grande partie.

Il y a naturellement des exceptions, telles que les tarifs préférentiels accordés aux pommes canadiennes, qui constituent un exemple d'un genre d'exportation qui a grandement profité des tarifs préférentiels.

Pour ce qui est des produits manufacturés cependant, nous avons bénéficié au cours des dernières années, des tarifs préférentiels qui nous avaient été accordés à la suite des accords d'Ottawa de 1932. Comme nous n'étions pas alors d'importants fournisseurs de produits manufacturés, les Britanniques n'ont pas hésité à nous accorder le libre accès à leur marché. Au cours des quelques dernières années, nous avons commencé à tirer parti de cette situation et la disparition des tarifs préférentiels nous fermerait la porte du seul marché industriel de grande importance auquel nous avons accès libre pour tous nos produits manufacturés, ou du moins nous en restreindrait sérieusement l'accès. Jusqu'à récemment, de tels produits ne constituaient pas une partie importante de notre commerce, mais tel n'est plus le cas; on ne devrait donc pas sous-estimer l'importance de ce marché et d'autres marchés extérieurs pour l'expansion et la rationalisation de plusieurs industries manufacturières, spécialement à l'avenir.

Je devrais ajouter que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. aurait pour effet d'instituer ce qui a été appelé le contraire d'un tarif préférentiel parce que, non seulement perdriions-nous les tarifs préférentiels que nous avons maintenant, mais on fixerait les tarifs préférentiels en faveur des autres membres de la C.E.E. sur le marché britannique et les fournisseurs canadiens de produits manufacturés seraient très sérieusement affectés si la Grande-Bretagne devenait membre du marché commun.

Surtout les fournisseurs canadiens de produits manufacturés seraient dans une position très désavantageuse par rapport à leurs concurrents sur le marché britannique si la Grande-Bretagne adhéra au marché commun, à moins naturellement que le marché commun ne procède alors à une diminution de ses tarifs extérieurs à zéro ou presque zéro.

Cependant je devrais ajouter qu'à mon avis et à celui de beaucoup d'autres observateurs de la situation en Grande-Bretagne, l'adhésion de cette dernière à la C.E.E. n'est pas aussi imminente que certains commentateurs voudraient nous le laisser croire. Il se peut toujours que les journaux du lendemain vont apporter un démenti à celui qui hasarde une déclaration de ce genre, mais je crois quand même que c'est là une évaluation assez juste de la situation politique actuelle et des graves problèmes économiques, spécialement dans le domaine de l'agriculture, qui s'opposent à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

C'est là une série de conclusions ayant trait surtout aux avantages découlant des tarifs préférentiels pour l'économie canadienne.

Une seconde série de conclusions se rapporte à l'importance des tarifs préférentiels du Commonwealth pour notre commerce avec les autres anciennes possessions britanniques. Ils sont d'une importance décroissante, tant pour nous que pour ces territoires eux-mêmes. La plupart de ces pays n'accordent plus aux produits canadiens un accès privilégié à leurs marchés. Nos propres tarifs préférentiels ne procurent pas aux pays en voie de développement un accès suffisant à notre marché pour les encourager à intensifier leur production pour l'exportation du genre de produits spécialisés que plusieurs de ces pays se croient en mesure de produire.

Il y a peu de choses que nous puissions faire par nous-mêmes pour aider les pays en voie de développement à intensifier la production de la gamme des produits dont ils seraient probablement des producteurs efficaces à l'avenir. Le Canada ne constitue pas un marché suffisamment important pour espérer régler à lui seul la question de l'aide à apporter à tous les pays en voie de développement, ou même seulement au Commonwealth, de façon à permettre à

ces pays de se développer de la manière qui serait la plus avantageuse pour eux. De plus, il serait contraire à nos intérêts d'accorder aux pays en voie de développement un traitement préférentiel au Canada, si en même temps, nous avons l'intention de ne pas éliminer les barrières tarifaires que nous avons érigées contre nos partenaires commerciaux traditionnels, tels que les États-Unis et le Japon.

Il faut faire quelque chose pour venir en aide aux pays en voie de développement mais l'accroissement des tarifs préférentiels ne me semble pas, pas plus je crois qu'à la plupart des économistes ayant étudié la question, la façon la plus appropriée de la faire.

Il y a une exception à la déclaration que je viens de faire, et il s'agit du cas des Antilles, des Caraïbes britanniques. Il existe, je crois, une possibilité de conclure avec cette région des arrangements spéciaux. L'économie des Antilles est d'une importance assez limitée par rapport à celle du Canada pour que le libre accès au marché canadien apporte une aide véritable à cette région. La période de temps où les Antilles pourraient avoir libre accès au marché canadien, si une telle politique était mise en œuvre dans un avenir assez rapproché, les aiderait à mieux faire face à la concurrence et de cette façon les préparerait pour le temps où elles auraient l'occasion de faire face à la concurrence sur les marchés des autres pays industriels.

Cela aurait pour but de les aider dans la voie du développement avant que d'autres mesures ne soient prises, soit sous forme d'une série de réductions tarifaire multilatérales, soit sous forme de la création de plus vastes communautés commerciales.

La dernière série de commentaires que je voudrais faire aura pour objet de souligner certains aspects de la politique commerciale générale du Canada. Je crois qu'il n'est pas raisonnable d'examiner notre politique à l'égard des pays du Commonwealth sur des questions commerciales, si ce n'est dans le contexte de notre politique commerciale générale. Notre attitude à l'égard des tarifs préférentiels pour les pays du Commonwealth est une de nos nombreuses attitudes traditionnelles dans le domaine de la politique commerciale du Canada. Ces attitudes changent et plusieurs devront peut-être changer encore beaucoup plus si nous voulons faire face aux nouvelles circonstances dans lesquelles nous sommes placés de nos jours et seront placés à l'avenir.

Les deux écoles de pensée les plus fondamentales au Canada, qui sont symbolisées, d'une part par les tenants du libre échange traditionnel, et d'autre part par les protectionnistes dont les querelles ont souvent eu un rôle à jouer dans la politique canadienne, me semblent maintenant dépassées. Cette controverse se fondait sur des positions doctrinaires et j'ai remarqué, en tant que professeur, que les positions doctrinaires n'étaient pas seulement l'apanage du monde académique. En pratique, ces écoles de pensée ont dans le passé reflété les intérêts de groupes d'industries au Canada aussi bien que les points de vue divergents d'économistes.

La croissance de l'économie canadienne a rendu ces anciens groupements —les industries d'exportation contre les autres—plus ou moins désuets. Je crois que cela est prouvé en grande partie par les attitudes maintenant adoptées par quelques-uns des chefs de partis provinciaux en Ontario, qui ne cadrent pas avec le genre de politique qu'on avait l'habitude de considérer comme appropriée pour l'industrie manufacturière en Ontario. Je crois que l'attitude adoptée maintenant par ces gens est le reflet de changements réels, de changements vraiment fondamentaux. Ces régions, qui comptent 12 millions d'habitants en Ontario et au Québec seulement et qui sont le cœur de notre industrie manufacturière, constituent maintenant un marché important. On y prouve, jour après jour, que nous possédons tous les éléments nécessaires à l'expansion d'une industrie manufacturière au Canada qui pourrait faire pleinement face à

la concurrence sur les marchés mondiaux, à condition que les barrières tarifaires étrangères soient éliminées, et à condition aussi que les barrières tarifaires canadiennes cessent d'encourager les petites industries inefficaces et un trop grand nombre de producteurs dont l'entreprise n'est pas apte à fournir un rendement optimum.

A l'approche des négociations tarifaires, qu'on a appelées «Kennedy Round», la question de savoir ce que nous réserve tout probablement l'avenir dans le domaine de la politique commerciale, et jusqu'à quel point le Canada est en mesure de l'influencer de façon à protéger les divers intérêts du Canada, se pose à nouveau. Il est impossible au Canada, en tant que pays, de formuler seul sa politique commerciale. Il nous faut nous adapter au genre de politique commerciale mondiale qui est, soit disponible, soit possible. Cela veut dire en pratique que quelquefois, nous avons à choisir entre une série d'alternatives dont aucune ne cadre exactement avec celle que nous aurions voulu pouvoir formuler si nous avions eu entièrement le contrôle.

Le désavantage inhérent à la façon dont l'Accord général sur les tarifs et le commerce prétend éliminer progressivement les barrières tarifaires est qu'on procède petit à petit en faisant disparaître l'un après l'autre tel ou tel tarif. Dans la loi américaine sur l'expansion du commerce, on a tenté de s'éloigner de cette façon graduelle de régler le problème et on a adopté une politique de libre accès dans le cas de groupes importants d'articles. Comme vous le savez, le Gouvernement canadien a lui-même fait récemment l'expérience de dispositions accordant le libre accès à son marché dans le domaine des pièces d'automobiles.

Le succès de l'application des dispositions de la loi américaine sur l'expansion du commerce, relatives aux principaux fournisseurs, a été compromis lorsque la Grande-Bretagne n'est pas devenue membre de la C.E.E. Ces dispositions autorisaient les États-Unis à diminuer ses tarifs jusqu'à zéro sur une grande variété de produits, si le commerce d'un produit donné, fait par les États-Unis et la communauté européenne, constituait plus de 80 p. 100 du commerce mondial. Il nous faut maintenant trouver une nouvelle façon d'en arriver à une réduction substantielle des tarifs si nous en arrivons à la conclusion que c'est ce que nous voulons.

On peut se demander maintenant si on peut y arriver par des négociations multilatérales ou si les résultats seraient meilleurs en s'en tenant aux groupements régionaux de libre échange, comme l'ont fait les pays européens et certains pays de l'Amérique du Sud.

Le sénateur VIEN: Docteur, dépendez-vous du ministère du Commerce ou du ministère des Affaires extérieures?

M. ENGLISH: De ni l'un ni l'autre. Je suis un simple citoyen.

Le sénateur VIEN: Je sais, mais je voulais parler de l'organisation que vous avez constituée.

M. ENGLISH: Non plus. Elle est tout à fait privée. Nous nous intéressons aux questions dont ces deux Ministères ont la responsabilité.

Le sénateur VIEN: J'essayais d'élucider s'il existait un certain rapport entre cette Association et les ministères des Affaires extérieures, du Commerce ou des Finances.

Le sénateur FOURNIER (*De Lanaudière*): Je m'excuse, je suis arrivé dix minutes en retard. Il est probable qu'on ait expliqué qui vous étiez au début de la séance, mais je ne sais pas qui vous êtes.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander à M. English de bien vouloir nous donner encore une fois un aperçu du travail qu'il effectue présentement.

Le sénateur FOURNIER (*De Lanaudière*): S'il vous plaît. Merci.

M. ENGLISH: Je suis un professeur de science économique à la faculté d'économique de l'université de Carleton, dont j'ai été temporairement détaché; depuis les trois dernières années, je suis à Montréal avec l'Association de la planification privée, qui est une association privée très représentative de recherche dans le domaine de la politique. Elle s'intéresse aux discussions de questions de politique, surtout aux questions de politique économique, et plus particulièrement, l'Association a mis l'accent sur les questions de commerce et d'investissements étrangers. Elle a publié une série d'études. Je n'ai pas ici d'exemplaires des études qui ont été faites sur les relations entre le Canada et les États-Unis, parce qu'elles n'avaient pas un rapport immédiat avec l'objet de notre discussion aujourd'hui, mais par contre, j'ai des exemplaires de publications du comité du commerce canadien, et je serais heureux de les mettre à la disposition des membres du Comité qui ne les connaîtraient pas. Je pourrais dire que ces études démontrent d'elles-mêmes que ce que nous faisons est de la recherche indépendante. Les membres de notre comité sont le gage de son indépendance car il y en a qui nous viennent des industries d'exportation traditionnelle, d'autres industries manufacturières, de diverses régions du pays; en fait, notre Association est représentative à la façon dont le sont plusieurs de nos institutions politiques. Il y a au sein de notre comité, des chefs syndicaux et des représentants des agriculteurs. La liste des membres du comité du commerce canadien apparaît au dos de chaque publication. Il est important de noter que nous nous efforçons de faire une analyse impartiale des politiques économiques.

Le sénateur VIEN: Est-ce que vous voulez en arriver à suggérer qu'il devrait y avoir une sorte de législation quelconque?

M. ENGLISH: Je crois que je ne voudrais pas consacrer trop d'attention à cet aspect de la question au cours de mes remarques préliminaires. On m'a invité ici à cause de la nature de notre Association et j'essaie de vous faire part de certaines des idées conçues à la suite de nos travaux. Il y a, bien sûr, des suggestions et des déclarations de politique qui nous sont apparues à la suite des travaux effectués par nos comités et par ceux qui ont fait des études indépendantes, mais j'aimerais mieux ne pas vous en faire part à moins que ce ne soit en réponse aux questions. Notre Association n'a pas de chats à fouetter en ce sens que nous n'avons pas d'intérêt particulier à protéger.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il serait peut-être utile à ce moment-ci de souligner qui si certains membres du Comité, qui ne sont pas très au courant de ces activités, voulaient jeter un coup d'oeil sur certaines des études publiées au cours des dernières années, ils pourraient se faire une idée des vues de l'Association et de ce qu'elle accomplit. Je ne sais pas si ces publications sont disponibles en français, mais je présume qu'elles le sont.

M. ENGLISH: J'ai bien peur qu'il y ait là un problème. Nous ne sommes pas encore assez riches pour le faire. Il y a certaines de nos études et de nos déclarations dont les résumés ont été publiés en français. Je crois que c'est un but vers lequel nous devrions tendre à l'avenir.

Le sénateur HUGESSEN: Vous avez plusieurs exemplaires de vos publications. Si vous indiquiez l'endroit où l'on donne les noms des membres de votre Association, cela pourrait aider le sénateur Vien à se faire une idée de ce dont il s'agit. C'est une Association très représentative où sont représentés les travailleurs, le capital et tout le reste.

Le sénateur VIEN: Je me demande seulement ce que ce Comité a à voir avec tout cela et c'est là où je voulais en venir. C'est très intéressant, mais il me semble que tous ces renseignements seraient beaucoup plus utiles s'ils étaient fournis au comité responsable du ministère du Commerce plutôt qu'à celui des Affaires extérieures. Quoiqu'il en soit, c'est très intéressant, mais je ne vois pas ce que ce Comité peut faire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'une partie essentielle des activités de ce Comité est de se tenir au courant de certains de ces problèmes.

Le sénateur FOURNIER (*De Lanaudière*): Si vous me le permettez, tout renseignement que nous pouvons obtenir où que ce soit nous servira à apprendre quelque chose, mais au lieu d'avoir ici quelqu'un qui représente un organisme indépendant, n'ayant pas de responsabilités publiques, j'aurais préféré la présence d'un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures ou du Commerce afin que nous puissions lui poser des questions et découvrir exactement quelle est la politique du gouvernement dans certains domaines. Le témoin est naturellement très intéressant et nous avons plaisir à l'écouter, mais si je veux lui poser une question au sujet de la politique du gouvernement sur un sujet donné, il n'est pas en mesure de me répondre.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Fournier, puis-je dire qu'en temps et lieu, il est très probable que des fonctionnaires des ministères du Commerce, des Affaires extérieures et autres, témoigneront devant ce Comité et qu'alors il nous sera possible de traiter de telles questions. Mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Il nous faut arranger ces choses du mieux possible et le D' English est à notre avis une des personnes les mieux renseignées au Canada sur ce sujet particulier, et c'est la raison pour laquelle il est avec nous aujourd'hui.

Le sénateur FOURNIER (*De Lanaudière*): J'espère que nous nous réunirons plus souvent.

M. ENGLISH: Puis-je faire un commentaire à ce sujet; il me semble que notre rôle, en tant qu'organisme de recherche non gouvernemental, pourrait être de vous aider à trouver les questions que vous devriez poser. Je crois que vous seriez mieux en mesure de le faire après avoir lu certaines de nos publications et lorsque vous auriez eu le temps de réfléchir aux questions dont elles traitent. Je serais très heureux de causer avec les membres de ce Comité à n'importe quel moment si, au cours de vos travaux, certaines questions particulières, qui ne vous viennent pas à l'esprit à cette première réunion, venaient à se poser.

J'ai peu de choses à ajouter sous forme de remarques préliminaires. Ce que j'essayais de faire ressortir de l'exposé général que j'ai fait il y a quelques minutes, était qu'il y avait certains aspects sous lesquels nos intérêts et ceux des Britanniques peuvent concorder à l'avenir dans le domaine de la politique commerciale. Je crois que nos deux pays ont peut-être le plus à gagner dans l'économie mondiale par suite d'une plus grande intégration, parce que les autres principales nations industrielles ont déjà atteint cet objectif. Voyons ce qu'ont fait certains autres pays: Les États-Unis en eux-mêmes constituent un énorme marché commun. Les pays de la C.E.E. ont créé un autre très vaste marché commun. L'économie japonaise est très importante en elle-même, étant constituée d'un marché domestique de 100 millions de personnes, et, à cause de leurs avantages spéciaux, les Japonais ont facilement réussi à faire pénétrer certains de leurs produits spécialisés sur d'autres marchés, même lorsque des tarifs et d'autres obstacles s'y opposaient.

Les manufacturiers britanniques trouvent maintenant qu'il est plus profitable de compter sur le marché domestique que sur les marchés étrangers. Les Anglais ont besoin qu'on fasse pression de l'extérieur afin de renforcer leur économie. Naturellement au Canada, nous n'avons pas eu à faire face au problème que pose le vieillissement de certains industries, mais nous avons eu à souffrir du fait que pendant la période de leur expansion, nos industries n'ont pas eu l'opportunité de développer une production spécialisée; cependant, les débouchés pour l'exportation, qui vont peut-être être disponibles à l'avenir, vont leur rendre possible ce genre d'expansion. Ce processus commence déjà à se matérialiser même avec les dispositions tarifaires actuelles. Je crois que ce phénomène peut se produire d'une façon encore plus prometteuse au Canada, si

nous avons des accords commerciaux plus appropriés entre ce pays et les autres. A cet égard, il est peut-être important pour la Grande-Bretagne et le Canada de se mettre d'accord et d'agir de concert avec les États-Unis, car, à moins que les États-Unis ne soient impliqués, une grande partie de notre commerce serait exclue. Le chiffre approximatif de nos exportations et importations s'élève à 60 p. 100. Une grande proportion de notre commerce se fait avec les États-Unis et il en demeurera ainsi. Il nous faut donc impliquer les États-Unis même si nous savons tous que le fait de s'intéresser exclusivement au commerce entre le Canada et les États-Unis comporte certains désavantages; il s'ensuit donc que le parallèle entre notre situation et celle de la Grande-Bretagne nous offre l'opportunité d'une action concertée à trois pour l'évolution de nos politiques commerciales. Cela sera particulièrement vrai si la Grande-Bretagne n'a pas la chance d'adhérer à la C.E.E. C'est là un aspect de l'argumentation qui ressort de notre appréciation de la situation commerciale mondiale.

L'autre aspect a trait à nos relations avec les pays en voie de développement. Les pays en voie de développement, y compris ceux du Commonwealth, ont demandé un accès plus libre à notre marché, au marché américain, à celui de la Grande-Bretagne et à celui de l'Europe. Nous reconnaissons tous que cela pose des problèmes, parce que si ces pays se mettent à produire sur une large échelle pour l'exportation des produits manufacturés, ils seront en bonne position pour faire concurrence à certaines de nos industries et à celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Au début, leur main-d'œuvre leur coûtera moins cher, mais j'ajouterais que naturellement, à mesure qu'ils réussiront, le coût de leur main-d'œuvre va augmenter parce que leurs revenus vont augmenter. A mon avis, le fait essentiel, lorsqu'il s'agit d'accorder un accès plus libre à nos marchés aux pays en voie de développement du Commonwealth et aux autres, est qu'il faudra agir de concert. Le Canada ne peut pas espérer être en mesure de répondre seul à leurs besoins. Mais les États-Unis trouveraient très difficile politiquement, d'accorder seuls et d'une façon unilatérale des concessions à tous les pays en voie de développement. Mais si nous agissons de concert et faisons en sorte qu'il y ait une période de transition pour nos industries, de même que pour celles des pays en voie de développement, je crois que nous avons la possibilité de satisfaire aux besoins d'expansion économique des pays en voie de développement. Si nous décidons de ne pas y satisfaire, alors ces pays vont devenir plus protectionnistes et vont développer des industries qui ne seront pas appropriées. Il est dans notre intérêt d'encourager ces pays neufs à se spécialiser dans des domaines pour lesquels ils sont les mieux qualifiés plutôt que de les inciter à produire eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin. De notre côté, nous pourrions mettre à profit cette occasion qui nous sera offerte d'augmenter nos exportations de produits qui sont nos spécialités vers ces pays.

Les dollars que nous dépensons, sous forme d'aide à ces régions du monde, seront beaucoup mieux utilisés s'ils servent à développer des industries qui vont de pair avec les ressources et les talents des habitants de ces régions. Ces mêmes dollars seront beaucoup moins bien utilisés si nous obligeons ces pays à adopter des politiques protectionnistes et à produire chez eux tout ce dont ils ont besoin.

C'est là le genre de commentaires que je voulais faire à ce moment-ci au sujet des relations économiques entre le Canada et les pays du Commonwealth. Je serai heureux d'être plus précis en répondant aux questions.

Le PRÉSIDENT: Merci professeur English.

Le sénateur VIEN: Au sujet de l'expansion du commerce entre les pays du Commonwealth, vous voulez dire avec la Grande-Bretagne surtout, n'est-ce pas? On s'occupe de notre commerce avec les autres pays du Commonwealth d'une façon particulière, mais je crois que nous désirons tous que nos commandes soient placées en Grande-Bretagne autant que possible, afin d'aider la Grande-Bretagne et parce que la Grande-Bretagne est un client important de

produits canadiens. Est-ce que votre Association ou votre comité ont découvert des mesures qui pourraient être prises pour agumenter encore plus notre commerce avec la Grande Bretagne?

M. ENGLISH: Je dirais qu'à mon avis il y a là deux questions différentes. Je ne mettrais pas tout l'accent sur le commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada, ou du moins pas autant que vous l'avez fait, mais je crois que l'aspect important de nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne dont il faut tenir compte est que nous avons à présent, comme je l'ai mentionné plus tôt, libre accès au marché britannique dans le cas d'une très grande variété de produits manufacturés. Les Britanniques ne bénéficient pas de ce genre d'accès au marché canadien et la Grande-Bretagne désirerait l'avoir. Je crois aussi que vous réalisez tous les difficultés politiques que soulèverait le fait de leur accorder ce qu'ils veulent alors qu'il n'y a rien qu'ils puissent nous donner qui serait équivalent.

Le sénateur VIEN: Les Britanniques bénéficient de tarifs préférentiels au Canada. Je ne crois qu'il serait possible d'aller beaucoup plus loin que les dispositions contenues dans les accords commerciaux en vigueur entre le Canada et la Grante-Bretagne, en vertu desquels des tarifs préférentiels sont accordés aux Britanniques; ils bénéficient en fait à présent d'une réduction de tarifs de l'ordre de 50 p. 100 sur la plupart de leurs produits sur le marché canadien. Vous dites qu'ils désirent augmenter leur commerce avec le Canada; en est-il ainsi en pratique?

M. ENGLISH: Oui, certainement.

Le sénateur VIEN: Vous en êtes sûr?

M. ENGLISH: Oui, ils ont exprimé ce désir.

Le sénateur VIEN: Je crois savoir que la zone sterling a certains règlements concernant les transactions financières en livres sterling, qu'il y a des représentants du Trésor dans chaque pays, qu'il fasse partie du Commonwealth ou non, qui font commerce en livres sterling, et qu'on ne leur permet pas d'acheter au Canada ou de vendre au Canda, si ce n'est avec la permission du Trésor britannique. La situation a été quelque peu assouplie, mais M. Diefenbaker, lorsqu'il a pris le pouvoir en 1957 et 1958, a eu une expérience de ce genre. Il s'est rendu en Grande-Bretagne avec l'idée de détourner 15% de nos achats aux États-Unis vers le marché anglais. Il n'est pas facile de faire cela. D'abord nos achats à l'étranger sont en grande partie contrôlés par des filiales de compagnies américaines. Les filiales canadiennes de compagnies américaines achètent beaucoup de produits que la Grande-Bretagne et les États-Unis fabriquent, mais elles ne seraient pas portées naturellement à détourner leurs achats des États-Unis. Même si le gouvernement essayait de le faire, il ne pourrait y parvenir à moins d'avoir recours à des mesures tarifaires draconiennes. C'est là un des problèmes; les filiales canadiennes de compagnies américaines vont acheter aux États-Unis quoi que vous faissez ou disiez.

M. Diefenbaker a découvert un autre problème. Il y avait une autre source de difficultés qui s'est avérée un obstacle sérieux; cet obstacle provenait du fait qu'en vendant leurs produits à des pays de la zone sterling, les producteurs britanniques les vendaient à un prix plus élevé qu'ils ne pouvaient les vendre au Canada, où les prix étaient maintenus à un niveau plus bas à cause de la production locale et de la concurrence américaine sur le marché canadien. Ils ne pouvaient pas vendre leurs produits au Canada à un prix équivalant à celui qu'ils pouvaient obtenir dans des pays étrangers.

J'ai dit un jour à l'un d'eux, «Oui, mais vous recevez des dollars canadiens». Il m'a répondu «Non monsieur, nous recevons de la monnaie sterling. Nous sommes obligés de déposer les dollars que nous recevons à la

banque immédiatement. En retour on nous donne de la monnaie sterling. Mais lorsque je reçois 100 livres sterling pour une certaine quantité de marchandises pour laquelle j'ai obtenu au Canada 100 livres sterling, j'en reçois 150 pour la même quantité vendue dans la zone sterling.» Je lui ai dit alors «Vous demandez 50 p. 100 de plus dans la zone sterling et vos règlements sur le sterling exercent un effet préventif sur le commerce avec les autres pays.» Il m'a répondu «Il y a de la dissension entre le président du ministère du Commerce—qui est leur ministre du Commerce—et le chancelier de l'Échiquier. Ce dernier veut des devises fortes, soit canadiennes, soit américaines. Il nous oblige à vendre à des pays dont les devises sont pleinement convertibles, au moins 10 p. 100 de notre production, mais nos prix constituent un obstacle. Nous ne voulons pas vendre nos produits dans ces pays contre des devises fortes parce que nous n'obtenons que 100 livres sterling. Lorsque nous vendons dans des pays de la zone sterling, nous obtenons 150 livres sterling; de toutes façons, il ne nous reste finalement que des livres sterling parce que les dollars que nous obtenons du Canada ou des États-Unis doivent être déposés à la banque et nous en recevons en échange des livres sterling, dans un cas 100 et dans l'autre 150.» J'étais donc curieux en vous écoutant et je vois que dans votre brochure intitulée «Le rôle du Canada dans le commerce britannique», il y a une réponse intéressante à cela.

M. Diefenbaker a subi un revers parce que les États-Unis ont, par mesure de représailles, décrété un embargo contre certains produits et contre certaines opérations commerciales aux États-Unis à ce moment-là, en 1957 et 1958. J'aimerais entendre le Dr. English nous dire si on a découvert une façon qui nous permettrait d'acheter plus de la Grande-Bretagne et de vendre plus à la Grande-Bretagne.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Vien, puis-je faire une courte déclaration? Il s'agit là évidemment d'une question très intéressante mais ce n'est pas le sujet dont nous avons demandé à M. English de nous entretenir ce matin. Nous lui avons demandé s'il serait assez aimable de mettre l'accent par exemple sur la situation à l'égard de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la C.E.E. et d'orienter ses propos sur cet aspect particulier, plutôt que de traiter de la situation générale dans le domaine des importations et des exportations entre le Canada et la Grande-Bretagne. Puis-je suggérer à M. English de traiter de préférence des aspects de la question qui ont trait à la C.E.E.

M. ENGLISH: Je serais heureux de commenter les points qui ont été soulevés et ma conclusion, je crois, me ramènera à la remarque que vous venez de faire. A mon avis, beaucoup de ce que vous venez de dire était plus pertinent à l'époque à laquelle vous avez fait allusion que maintenant, parce qu'un grand nombre des règlements britanniques que vous avez mentionnés ne sont plus en vigueur. Ils étaient en vigueur à l'époque et il est très compréhensible que l'expérience du gouvernement d'alors ait été assez décevante à cause de l'existence de ces règlements. Mais les règlements sur le sterling concernant le commerce ont été modifiés d'une façon substantielle depuis, et maintenant, les principaux règlements régissant l'emploi du sterling ont trait au domaine des investissements et du transfert des capitaux plutôt qu'à l'achat de marchandises. De sorte que je ne crois pas qu'ils seraient aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient alors. C'est là un premier fait à remarquer au sujet des règlements britanniques.

Pour ce qui est du second aspect, c'est-à-dire de la possibilité de divertir une partie du commerce entre le Canada et les États-Unis vers la Grande-Bretagne, je suis d'avis que les fonctionnaires du commerce, aussi bien que les économistes gouvernementaux et privés, croyaient que ce serait une chose très difficile à accomplir dans les circonstances, parce que les États-Unis constituent pour nous un marché beaucoup plus important que la Grande-Bretagne. Notre

préférence va aux produits manufacturés américains. La plupart des Canadiens veulent des produits de consommation de type nord-américain et nos industriels veulent du matériel de type nord-américain.

Une des raisons pour laquelle nous voulons du matériel de type nord-américain est que la main-d'œuvre coûte cher chez nous et que par conséquent nos techniques de production font un usage intensif du capital. Nous nous servons de matériel compliqué, destiné à remplacer la main-d'œuvre dans une plus large mesure que le matériel ne tient lieu de la main-d'œuvre en Grande-Bretagne. Le coût de la main-d'œuvre en Grande-Bretagne est moins élevé qu'ici et il est plus économique par conséquent de faire usage de la main-d'œuvre de préférence aux machines.

Le sénateur GROSART: Vous voulez parler de certaines entreprises particulières et non pas de l'ensemble de l'industrie manufacturière canadienne par opposition à celle de la Grande-Bretagne? Dans l'ensemble je crois que c'est le contraire.

M. ENGLISH: Non.

Le sénateur GROSART: Je prétends que dans l'ensemble les Britanniques sont plus avancés au point de vue technologique que nous le sommes dans le domaine du développement de matériel technique pour tenir lieu de la main-d'œuvre.

M. ENGLISH: Je crois que c'est là une question qui méritait d'être étudiée beaucoup plus à fond que je ne l'ai fait moi-même. Pour le moment, je ne fais pas allusion particulièrement au commerce mais aux méthodes de production canadiennes et britanniques. Selon les méthodes de production canadiennes, on aurait plus tendance qu'en Grande-Bretagne à substituer des machines à la main-d'œuvre à cause du coût de notre main-d'œuvre, alors qu'en Grande-Bretagne, le coût de la main-d'œuvre est moins élevé.

Le sénateur GROSART: Il y a des industries canadiennes qui sont très bien organisées du point de vue technologique, mais il y en a d'autres qui ne le sont pas.

M. ENGLISH: Cela est vrai dans les deux pays, mais si on songe à une industrie donnée, on s'attendrait...

Le sénateur GROSART: Les chantiers maritimes par exemple.

M. ENGLISH: Oui, il y a des exceptions. Les chantiers maritimes peuvent faire exception, mais si l'on songe à un assortiment d'industries données, on constatera que dans plus de cas, les industries américaines et canadiennes emploient plus de matériel de production parce que leur main-d'œuvre coûte plus cher et que les industries britanniques auraient tendance à faire usage de plus de main-d'œuvre.

Le sénateur GROSART: Je suis d'accord si vous voulez parler des industries américaines et canadiennes, mais tel n'est pas le cas si vous comparez les industries canadiennes et britanniques. J'ai à l'esprit un trop grand nombre d'exceptions.

M. ENGLISH: Le fait important est que nous sommes portés, à tort ou à raison, à faire usage de matériel de type nord-américain même dans les entreprises qui ne sont pas propriété américaine. Je crois que les constatations auxquelles on en est arrivé récemment au sujet des achats aux États-Unis par des filiales, doivent être étudiées avec soin avant que nous en tirions des conclusions. En premier lieu, la plupart de ces achats sont faits par des filiales commerciales qui achètent des produits tout faits aux États-Unis et les revendent au Canada. La plupart de ces achats sont des achats de ce genre. Il ne s'agit pas du coût d'achat de machinerie et de matériel. Dans ce cas, la filiale

canadienne de la compagnie américaine est une firme commerciale. Elle achète de la manufacture aux États-Unis. Qu'est-ce que cela représente à part le fait que nous avons une grande quantité de produits américains qui ne sont pas manufacturés au Canada mais qui sont vendus ici. Cela donne à penser qu'il serait difficile aux britanniques de remplacer ces marchandises à moins d'être en mesure de faire entrer au Canada des produits qui peuvent faire concurrence aux produits américains.

Il s'agit là, comme vous l'avez laissé entendre, d'un ensemble de questions ou de problèmes qui ont trait, non seulement au commerce du Canada avec la Grande-Bretagne, mais aussi avec les États-Unis.

Pour en venir à l'attitude des Britanniques à l'égard de la C.E.E. et de l'Amérique du Nord comme alternative à la C.E.E., au cours de l'été dernier, certains d'entre nous sont allés en Europe dans le but de découvrir quelle attitude serait adoptée par la Grande-Bretagne et les autres pays européens si de nouveaux efforts étaient faits pour relancer une nouvelle initiative dans le domaine de la politique commerciale. Une des idées que nous avons explorée—et je dis bien explorée, car notre but n'était pas de trouver des arguments en faveur d'une solution particulière, mais bien d'explorer quelle serait la réaction à certaines idées—a été de tenter de découvrir si les Britanniques seraient intéressés à une zone atlantique de libre échange, parce que c'est une suggestion qui a été mise de l'avant par diverses personnes à un moment ou l'autre—une zone atlantique de libre échange dont la C.E.E. deviendrait éventuellement membre. Il n'y a rien qui empêche que la C.E.E., comme entité, ne devienne membre d'une association plus vaste et moins homogène. La C.E.E. est une entité économique très homogène ou qui essaie de le devenir et les autres membres de la communauté atlantique pourraient devenir membres de la zone de libre échange dont la C.E.E. serait aussi membre.

L'idée était de découvrir quelle serait la réaction de la Grande-Bretagne à la formation d'une telle organisation qui engloberait la Grande-Bretagne, les États-Unis, les autres membres de la zone de libre échange européenne et le C.E.E. en temps et lieu.

Je devrais ajouter entre parenthèses qu'une telle idée aurait l'avantage de redonner l'initiative à ceux d'entre nous qui ont attendu depuis quelques années que la C.E.E. fasse quelque chose au sujet de la ronde des négociations tarifaires Kennedy. Cette idée offre certains avantages politiques mais il ne faut pas qu'elle soit dirigée contre la C.E.E. ou qu'elle empêche l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Je peux peut-être aussi ajouter que cette idée n'excluerait pas la possibilité que la Grande-Bretagne fasse partie de l'organisation plus homogène. Il s'agirait tout simplement comme premier pas, de renforcer l'économie britannique ainsi que la nôtre et de permettre ainsi à la Grande-Bretagne de se trouver dans une meilleure position pour négocier lorsqu'il sera question de son adhésion à la C.E.E.

Telles sont, d'une façon générale, les idées que nous avons mises de l'avant afin de voir quel genre de réaction elles provoqueraient. J'ai parlé à des membres d'un des deux principaux partis politiques—le parti conservateur. J'ai aussi essayé d'entrer en contact avec un représentant du parti travailliste, et ce n'est que pour des raisons personnelles que dans les circonstances, il m'a été impossible de le faire. Mais nous avons parlé à des journalistes, à des industriels, à des gens qui font des recherches et à des fonctionnaires du gouvernement.

Un aspect frappant de leur réaction a été qu'ils ne croyaient pas qu'une zone de libre échange nord-atlantique soulèverait des problèmes pour eux. Naturellement la formation d'une telle zone leur poserait des défis et exercerait beaucoup de pression sur leurs industries, mais c'est ce qu'ils désirent à présent. Ils ne croient pas qu'elle soulèverait pour eux des problèmes économiques

insurmontables; de plus d'une façon, elle constituerait pour eux une solution de rechange à une adhésion éventuelle à la C.E.E., plus particulièrement s'il devenait très peu probable que cette adhésion survienne dans un avenir très peu rapproché.

Évidemment, les aspects politiques de la question sont une toute autre chose. Nous ne savons pas quelles seraient toutes les conséquences politiques d'une telle initiative, mais je pourrais dire que les fonctionnaires britanniques et les autres à qui nous avons parlé ne semblaient pas croire qu'elles seraient telles qu'il faille rejeter cette possibilité intéressante. La question principale qu'ils ont posée est la même que vous et moi aurions posée, c'est-à-dire est-ce que les États-Unis seront assez audacieux pour faire l'essai d'un tel projet? Telle était en pratique la question principale.

Le sénateur GROSART: Professeur English, est-ce que cela n'aurait pas pour effet d'étendre ce qu'on appelle la zone de libre échange soit à la C.E.E. soit aux pays de l'Amérique du Nord? Mais est-ce qu'en pratique cela n'aurait pas pour seul effet d'ériger un autre mur tarifaire et de l'agrandir aux dépens du reste du monde? Est-ce que cela ne nous placerait pas dans une situation où nous aurions une zone de libre échange constituée de blancs et dirigée contre le reste du monde?

M. ENGLISH: Je suis très heureux que vous souleviez ce problème parce que c'est un des aspects les plus importants. On ne devrait jamais faire l'essai d'une chose de ce genre si elle devait avoir une telle conséquence.

Le sénateur GROSART: Quelle autre conséquence pourrait-elle avoir?

M. ENGLISH: J'y arrive. Les demandes des pays en voie de développement, y compris ceux du Commonwealth, sont très importantes et elles ne seront probablement satisfaites que par les pays industrialisés, dans une mesure qui sera adéquate pour les pays en voie de développement, si nous agissons de concert; et l'idée d'une communauté atlantique des pays industrialisés irait de pair avec celle de concessions unilatérales faites aux pays en voie de développement.

Le sénateur GROSART: Croyez-vous qu'il soit possible, au lieu d'augmenter l'écart entre les pays riches et les pays pauvres dans le monde, comme c'est arrivé au cours des 25 dernières années par exemple, que nous puissions changer le cours qu'ont pris les événements à cet égard, et soit commencer à diminuer cet écart, soit trouver les moyens d'y arriver? A mon avis, il s'agit du plus important problème auquel le monde a à faire face de nos jours.

M. ENGLISH: Je suis d'accord. Je crois que c'est là le problème crucial, tant du point de vue économique que politique; je dirais cependant que je ne mettrais jamais de l'avant une politique commerciale comme panacée à la solution de ce problème. Je dirais seulement qu'elle constitue un élément très important pour la solution de ce problème parce qu'on s'est rendu compte, au cours des dix dernières années, que l'aide ne suffisait pas. Évidemment, une politique de peuplement est aussi une partie très importante du problème dans quelques-uns des pays en voie de développement.

Le sénateur GROSART: Du problème de qui?

M. ENGLISH: Des pays en voie de développement. Il est très difficile pour nous, étant donné certains aspects de nos lois et de nos attitudes, de faire beaucoup à ce sujet. Cependant, dans le domaine commercial, ils peuvent utiliser les ressources provenant de l'aide qui leur est accordée d'une façon beaucoup plus efficace si nous avons une politique commerciale appropriée.

Le PRÉSIDENT: Sénateur MacKenzie?

Le sénateur MACKENZIE: Monsieur le président, nous n'allons pas régler tous les problèmes du monde ce matin. Je crois qu'il serait utile de s'en tenir à

un ou deux et j'aimerais suggérer, étant donné ce qu'a dit notre invité, que nous devrions étudier les avantages dont bénéficierait la Grande-Bretagne par suite de son adhésion à la C.E.E., et si ces avantages, s'il y en a, seraient suffisants pour motiver des sacrifices temporaires de notre part, dans l'espoir qu'à longue échéance, les conséquences pour la C.E.E. et pour la Grande-Bretagne nous seraient profitables.

Vous avez mentionné la possibilité de relations commerciales entre le Canada et les Caraïbes. Une conférence doit avoir lieu au cours des prochains mois, à laquelle participeront le gouvernement canadien et ces pays. Il serait très intéressant et, je crois, tout à fait à propos, que ce Comité explore quelles mesures pourraient être prises en pratique pour augmenter et diversifier notre commerce avec les Antilles. Je serais personnellement très heureux si nous pouvions limiter nos discussions à ces deux sujets qui sont d'intérêt immédiat; si j'en juge par ce que vous avez dit plus tôt, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. ne surviendra probablement pas aujourd'hui ni demain. Les Antilles pourraient constituer un sujet beaucoup plus utile à explorer.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Gouin?

Le sénateur GOUIN: Monsieur le président, je partage l'opinion de M. MacKenzie à l'effet que les Antilles britanniques constituent pour ainsi dire une occasion idéale pour nous permettre d'étudier ce qui peut être fait sur une échelle plutôt limitée; car si nous essayons d'étudier la situation mondiale, je crains fort qu'il ne nous soit pas possible d'approfondir beaucoup le sujet. Je crois que nous devrions commencer par étudier quelles seraient les conséquences pour la Grande-Bretagne de son adhésion à la C.E.E. et ensuite nos relations avec les Antilles britanniques.

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être dire qu'avant le début de cette réunion, j'ai précisément discuté de cette question avec le D^r English et nous étions tombés d'accord sur le fait qu'il s'agissait là d'un domaine que nous pourrions étudier d'une façon appropriée. Désirez-vous faire un court exposé au sujet de la situation des Caraïbes, M. English? D'abord, je crois que le sénateur Hugessen désire dire quelque chose.

Le sénateur HUGESSEN: Monsieur le président, j'ai eu exactement la même idée que le sénateur MacKenzie. L'exposé préliminaire de M. English m'a beaucoup intéressé et je crois qu'il a tout à fait raison lorsqu'il affirme que pour ce qui est de la C.E.E., il faudra un certain temps avant que la Grande-Bretagne n'y adhère, si elle le fait éventuellement. J'arrive d'Angleterre et il me semble que ce sera un long processus. Entre-temps, il n'y a rien que nous puissions y faire.

La possibilité d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les Caraïbes m'intéresse plus, surtout que certains de ces pays se développent très rapidement au point de vue économique. Cependant, il me semble que nous ne subirions aucun tort du fait de conclure un accord commercial plus libéral avec ces pays des Caraïbes.

Ce qui se passe dans les pays des Caraïbes présentement est que ces pays sont à développer de nouvelles industries, mais il est peu probable que ces industries puissent faire concurrence aux nôtres. Je crois qu'elles se consacrent entièrement à satisfaire à leurs propres besoins. Je songe par exemple à la Jamaïque et à la nouvelle fabrique de ciment qui vient d'y être construite. D'après ce que je peux comprendre, la fabrique de ciment à la Jamaïque s'emploie entièrement pour le moment à satisfaire pleinement aux besoins du marché local. De sorte que le fait de conclure éventuellement un accord avec ces pays ne présupposerait pas nécessairement de grands sacrifices de notre part, mais il constituerait un pas dans la bonne direction.

J'aimerais que M. English nous en dise un peu plus au sujet de cette possibilité d'avoir des relations commerciales plus étroites avec les pays des Caraïbes et de conclure avec eux de nouveaux accords commerciaux, parce qu'il me semble que les pays des Caraïbes et le Canada se complètent plus ou moins mutuellement lorsqu'il s'agit des produits que nous avons à vendre et de ceux qu'ils ont à offrir.

Le sénateur GROSART: M. English, pouvez-vous nous dire quelle proportion représente notre commerce avec les Caraïbes par rapport à notre commerce total?

M. ENGLISH: La proportion est extrêmement basse. La proportion de notre commerce avec le Commonwealth, à l'exception de la Grande-Bretagne, est de moins de 5 p. 100. Le montant total de notre commerce avec l'hémisphère occidental, y compris la Guyane britannique et les îles Falkland, d'après les statistiques sur nos exportations en 1965 que j'ai devant moi, s'est élevé à environ 90 millions de dollars. Par rapport à notre commerce total qui lui s'est élevé à 7 ou 8 milliards, c'est une très basse proportion.

Le sénateur GROSART: Un pour cent.

M. ENGLISH: C'est exact.

Le sénateur GROSART: Quelle est la situation à l'égard de notre balance des paiements?

M. ENGLISH: Il me faudrait vérifier à ce sujet car je n'ai pas ces statistiques ici.

Le sénateur GROSART: Sommes-nous dans une position déficitaire?

M. ENGLISH: Je crois que la balance des paiements est plus ou moins équilibrée. Les seules statistiques que j'ai en ma possession ont trait à tout l'hémisphère occidental. Je peux vérifier les autres statistiques pour vous. Je ne crois pas qu'en soi, ce soit terriblement important. Lorsqu'il s'agit d'une très petite partie de notre commerce, que notre position soit déficitaire ou non n'a pas beaucoup d'importance.

Le sénateur GROSART: Je suis entièrement d'accord. En fait, je serais en faveur d'encourir un déficit important si cela pouvait aider ces pays.

M. ENGLISH: Naturellement, la bauxite de la Jamaïque joue un rôle très important dans notre industrie.

Pour conclure mes observations au sujet des relations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E., je dois dire que personnellement, j'ai travaillé beaucoup plus sur la question des données fondamentales de notre position en tant que pays face à la concurrence et sur la situation du Canada par rapport aux États-Unis et aux pays d'outre Atlantique que sur les relations entre le Canada et les pays des Caraïbes.

Il y a seulement un autre commentaire que j'aimerais faire au sujet des relations de la Grande-Bretagne avec la C.E.E. Nous parlons des avantages dont bénéficieraient la Grande-Bretagne par suite de son adhésion à la C.E.E., et je crois qu'à longue échéance, il serait très important, si l'Europe devenait unifiée, que la Grande-Bretagne en fasse partie. Cependant, je crois qu'il y a plusieurs personnes en Grande-Bretagne qui ont tendance à exagérer l'influence possible de la Grande-Bretagne sur le continent. Après tout, la France et l'Allemagne sont de nouveau sur pied du point de vue économique et leur puissance économique leur conférerait une très grande influence dans les affaires de l'Europe.

Le sénateur HUGESSEN: Et l'Italie.

M. ENGLISH: Et l'Italie. Il me semble assez imaginaire pour chacun de ces pays de songer qu'il pourrait pendant longtemps exercer une certaine hégémonie en Europe dans le contexte actuel. Si cependant certaines attitudes, qu'on retrouve sur le continent à l'égard des relations entre l'est et l'ouest allaient en s'accroissant, et si les États-Unis et la Chine devenaient en pratique les deux centres d'attraction opposés, la Russie pourrait devenir la puissance dominante dans une Europe unifiée. C'est là une éventualité qui devrait nous donner à réfléchir au sujet du rôle de la Grande-Bretagne en Europe.

Cependant, il y a de vastes questions politiques auxquelles il est impossible de répondre. Le fait essentiel est à mon avis, et je suis certain que beaucoup d'autres partagent cet avis, que les chances de la Grande-Bretagne de jouer un rôle important dans la communauté européenne, dans le sens large du mot, seront bien meilleures si l'économie de la Grande-Bretagne peut être remise sur pied. Si la Grande-Bretagne adhère à la C.E.E. dans un avenir immédiat avant que sa situation économique ne soit redressée, le prix de son admission sera très élevé, en fait trop élevé, tant du point de vue de la Grande-Bretagne que du nôtre.

Par conséquent, s'il y a des politiques que nous pouvons adopter pour renforcer l'économie britannique et si elles impliquent la participation de la Grande-Bretagne dans un autre genre de groupement au cours des prochaines années, je crois que nous devrions alors sérieusement considérer cette possibilité. Nous pouvons aider à renforcer la position de la Grande-Bretagne en Europe si nous sommes prêts à accepter de participer à des initiatives qui devraient venir de nouveau de Washington.

Le sénateur GROSART: Avant de passer à un autre sujet, puis-je vous poser une question? Voulez-vous nous dire quel rapport existe entre la position de ce que j'appelle le Commonwealth français ou la communauté française vis-à-vis la C.E.E. et la position éventuelle des membres du Commonwealth britannique, et particulièrement le Canada, si la Grande-Bretagne décidait d'adhérer à la C.E.E.? D'une façon générale, est-ce qu'il en résulterait certaines conséquences pour certains pays de la communauté française?

M. ENGLISH: Je crois que l'attitude de la communauté européenne au sujet des relations qui existent entre les membres du Commonwealth est que même s'ils seraient heureux d'accepter plusieurs des pays britanniques en voie de développement, il est très peu probable cependant qu'il en serait de même dans le cas des pays industriels du Commonwealth. C'est le premier aspect de la question. La C.E.E. a déjà conclu des arrangements avec le Nigéria. Trinidad est aussi très intéressé, à ce qu'on me dit, à faire partie de la C.E.E. à titre de territoire d'outre-mer. Jusqu'à quel point cela peut-il aller avant que nous commencions à nous demander dans quelle mesure nous sommes exclus du monde commercial.

Le sénateur GROSART: C'est précisément là où je voulais en venir.

M. ENGLISH: Il est temps de faire quelque chose. Les Caraïbes pourraient être l'objet d'une initiative de ce genre et il y a aussi toutes sortes d'autres initiatives possibles. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester inactifs et de laisser ces gens, qui ont leurs propres idées sur la façon de protéger leurs intérêts, prendre toutes les mesures progressives dans le domaine de la politique commerciale. Je ne dis pas cela dans un esprit d'animosité à l'égard de ce que la C.E.E. fait. Ils ont mis de l'avant des idées très positives et profitables. Mais si elle devient une vaste zone d'échanges commerciaux dont les pays de l'Amérique du Nord sont exclus, alors ce n'est pas dans notre intérêt.

Notre seul choix alors serait un marché commun exclusivement nord-américain. Je ne crois pas que cette alternative justifie toutes les craintes que certaines personnes ont exprimées, mais je crois que nous devrions la considé-

rer comme un pis aller. Si nous pouvons d'abord avoir une communauté plus vaste, alors c'est à elle que devrait aller notre préférence.

Le sénateur GROSART: Prévoyez-vous alors que le monde se subdivise en toute une série de soi-disant zones de libre échange mais qui sont en fait des blocs tarifaires? Est-ce là le genre d'évolution qui selon vous se produira vraisemblablement?

M. ENGLISH: Je ne voudrais pas prédire que c'est ce qui va se produire. Je crois que si on a de vastes groupements et que s'ils entretiennent entre eux des relations importantes, il est bien possible qu'ils soient en mesure de réduire les barrières tarifaires qui existent entre eux, d'une façon beaucoup plus efficace en tant que blocs que s'ils agissaient comme pays; c'est pourquoi je ne voudrais pas vous représenter cette évolution comme quelque chose dont il faut nécessairement avoir peur. D'un autre côté, je crois que si nous devons nous engager sur cette voie de l'intégration économique internationale, il serait préférable que nous soyons dans une position avantageuse plutôt que dans une position d'infériorité lorsque viendra le temps de prendre part à ce processus de négociations. J'ai souvent cité le professeur Jan Tinbergen, l'économiste hollandais qui a dit qu'il peut y avoir une façon régionale d'arriver à une fin multilatérale. Cela vaut bien la peine qu'on y réfléchisse. Il est hollandais et les Pays-Bas font partie de la C.E.E. Il considère la C.E.E. comme un facteur positif dans l'évolution vers un commerce plus libre. Je crois que cela vaut la peine d'être exploré.

Le PRÉSIDENT: Il y a une autre réunion à 11 heures et demie ce matin. Je me demande si M. English, avant de conclure, pourrait consacrer trois ou quatre minutes pour nous entretenir ou pour discuter des Caraïbes. Aimerez-vous par exemple nous donner votre opinion au sujet de ce qui pourra se produire à la conférence qui se tiendra cet été entre le Canada et les pays des Caraïbes et de ses chances de succès.

M. ENGLISH: Ce que je pourrais faire de plus sage à ce sujet serait de vous promettre de témoigner de nouveau sur la question. En premier lieu, le comité du commerce canadien, qui se réunit la semaine prochaine, est censé recevoir à ce moment-là un projet d'études sur les relations entre le Canada et les Caraïbes. J'aimerais être en mesure de mettre cette documentation à votre disposition avant même qu'elle ne soit publiée si je peux obtenir la permission du comité canadien de le faire; je ne crois pas que cela soulèvera beaucoup de difficultés.

Le projet que nous avons à présent consiste surtout en un aperçu des relations commerciales et de certains des problèmes que posent ces relations commerciales.

J'ai ici la thèse d'un diplômé de l'université McGill qu'on m'a permis de lire; je trouve qu'elle constitue un document très intéressant et très utile sur le sujet parce qu'il y est question de ce que représentent les tarifs préférentiels britanniques pour les Caraïbes. Elle contient des calculs utiles sur ce que représentent les tarifs préférentiels britanniques pour les Caraïbes. La conclusion à laquelle en arrive cette étude, qui a été faite sous la direction, non seulement de l'université McGill, mais aussi de l'université des Caraïbes, est que certaines des colonies subiraient des préjudices graves par suite de l'élimination ou de la réduction des tarifs préférentiels, plus particulièrement les îles dans le Vent et les îles sous le Vent; dans une moins large mesure, mais quand même assez importante, la Jamaïque et la Guyane britannique; à un moindre degré, Trinidad et l'Honduras britannique.

Logiquement il est donc permis de supposer que c'est là une des raisons pour laquelle Trinidad semble être très attirée par l'idée de la C.E.E., parce que la principale façon dont Trinidad aurait à souffrir de la perte des tarifs

préférentiels britanniques serait par suite de leurs conséquences indirectes pour les autres pays des Caraïbes qui, en perdant leurs tarifs préférentiels, ne seraient plus en mesure d'acheter autant de Trinidad.

Le sénateur GROSART: Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la position qui aurait été adoptée par le Canada à la conférence de Genève de 1964 au sujet des tarifs préférentiels en faveur des pays en voie de développement? Les pays des Caraïbes en ont été très contrariés. J'étais là-bas et j'en ai beaucoup entendu parler. Le Canada a dit en fait: «Ne vous lancez pas dans les tarifs préférentiels; nous l'avons fait nous-mêmes il y a plusieurs années et nous essayons encore de nous en accommoder.» C'est la position économique qu'on attribuée au Canada à l'égard des Caraïbes.

M. ENGLISH: Je crois que le Canada et les États-Unis se sont tous deux opposés à l'idée d'accorder des tarifs préférentiels parce qu'ils étaient d'avis que les systèmes de tarifs préférentiels ont eu pour effet dans le passé de changer le cours normal du commerce plutôt que de le stimuler. En fait, il y a des indices qui corroborent ce point de vue. A mon avis, ce que nous devons faire pour juger de la valeur des systèmes de tarifs préférentiels est de se poser la question suivante: constituent-ils la meilleure façon de contribuer au développement économique de ces pays? Sont-ils la façon la plus politiquement réalisable d'aider à leur expansion économique? Existe-t-il une alternative qui ne comporterait pas ces dangers? Le genre de solution qui a été incorporée dans l'accord général sur les tarifs et le commerce et qui, de l'avis de ceux qui ont édifié cet accord, ne comporte pas ces autres dangers et consiste en zone de libre échange ou une union douanière; la raison pour laquelle on a prévu une exception à l'article 23 de GATT, est que, si un pays était prêt à aller jusqu'au bout plutôt qu'à mi-chemin, cet article constituerait alors un symbole de leur intention de persévérer et d'intensifier le commerce entre les pays du groupement régional. En autant que le groupement régional réussit à se développer efficacement de cette façon, il pourrait alors procéder à l'élimination de ses barrières tarifaires érigées contre le reste du monde.

Voilà le genre d'argument qui est implicite dans GATT, dans son acceptation du concept d'une zone de libre échange. Les États-Unis et le Canada sont signataires de l'accord depuis son entrée en vigueur et ils ont mis de l'avant cet argument avec plus de force que les autres pays. Les pays en voie de développement ont déjà laissé entendre qu'ils seraient satisfaits si nous pouvions leur accorder le libre accès à nos marchés et qu'ils n'auraient pas autant d'objections si, tout en ce faisant, nous insistions pour évoluer vers le libre échange avec les pays industrialisés aussi. Il existe plusieurs autres façons d'en arriver à des tarifs préférentiels. L'une d'elles consiste à effectuer une dévalorisation. Quelques-uns de ces pays ont une monnaie sur-évaluée, et si vous leur accordez libre accès à nos marchés, sur la base que j'ai mentionnée, ils jouiraient alors d'une situation préférentielle sur notre marché. C'est un peu compliqué, mais c'est en fait une façon d'obtenir des tarifs préférentiels. Cependant, un aspect des tarifs préférentiels qu'il ne faut perdre de vue est qu'en demandant des tarifs préférentiels, il était sous-entendu que nous maintiendrions nos tarifs à leur niveau actuel à l'égard des États-Unis; or, pour plusieurs de nos industries, ces tarifs ne sont plus à souhaiter.

Le sénateur VIEN: Est-ce que vous voyez une solution au problème dans un avenir immédiat?

M. ENGLISH: Entre le Canada et les États-Unis?

Le sénateur VIEN: Oui.

M. ENGLISH: Évidemment, on ne peut pas être très catégorique à ce sujet, mais je crois que c'est dans le domaine des possibilités. Il n'est pas impossible que dans la période qui va suivre la «Kennedy Round», les États-Unis se tournent vers une nouvelle sorte d'initiative.

Le sénateur VIEN: Ce n'est pas seulement probable mais possible. Car M. Wilson, après les élections, a laissé entendre au sujet du marché commun, que tous les pays du Commonwealth devraient en faire partie, alors que les pays européens soutiennent que la Grande-Bretagne devra se conformer aux termes du traité de Rome; cette question demeurera un sujet de conflit. La solution de ce problème ne semble pas en vue dans un avenir rapproché.

M. ENGLISH: C'est exact. J'irais même jusqu'à hasarder une comparaison entre ces deux possibilités; il est plus probable que les États-Unis prennent une nouvelle initiative qu'il est probable que la Grande-Bretagne réussisse à faire partie de la C.E.E. dans un avenir rapproché. Je m'aventure peut-être en parlant ainsi, mais voilà mon évaluation des possibilités actuelles.

Le sénateur VIEN: J'en parlais il y a dix ou quinze jours avec un certain diplomate qui me disait: «La solution idéale pour le Canada n'est pas d'adhérer au marché commun par l'entremise de la Grande-Bretagne; elle consiste plutôt à créer votre propre marché commun en Amérique du Nord». Je lui ai répondu que cette solution entraînerait des conséquences pour notre indépendance politique et économique et que je ne croyais pas que l'opinion publique au Canada serait en faveur d'une telle chose en ce moment. Il a dit là-dessus: «Vous serez obligé de le faire par la loi de l'attraction».

M. ENGLISH: Je ne puis m'empêcher de faire un commentaire à ce sujet. Nous avons demandé à quelques-unes des personnes qui font de la recherche dans le cadre de notre programme d'études sur l'économie atlantique d'examiner la question pour savoir quelles seraient les conséquences pour les autres politiques canadiennes d'une évolution vers le libre échange. Les risques que comporterait pour notre indépendance politique une réduction des barrières tarifaires ont fait l'objet de très peu de recherches dans le passé. Nous avons tendance à prendre pour acquis que la disparition des barrières tarifaires saperait notre indépendance nationale. Je crois qu'il est quand même permis d'avoir des doutes à ce sujet. J'appelle cela une attitude néo-marxiste parce qu'elle se fonde sur le principe que la politique économique nous conduit nécessairement à des positions politiques. Je n'admets pas ce principe.

Le sénateur MACKENZIE: M. English, n'y a-t-il pas un groupement canado-américain qui a approfondi cette question?

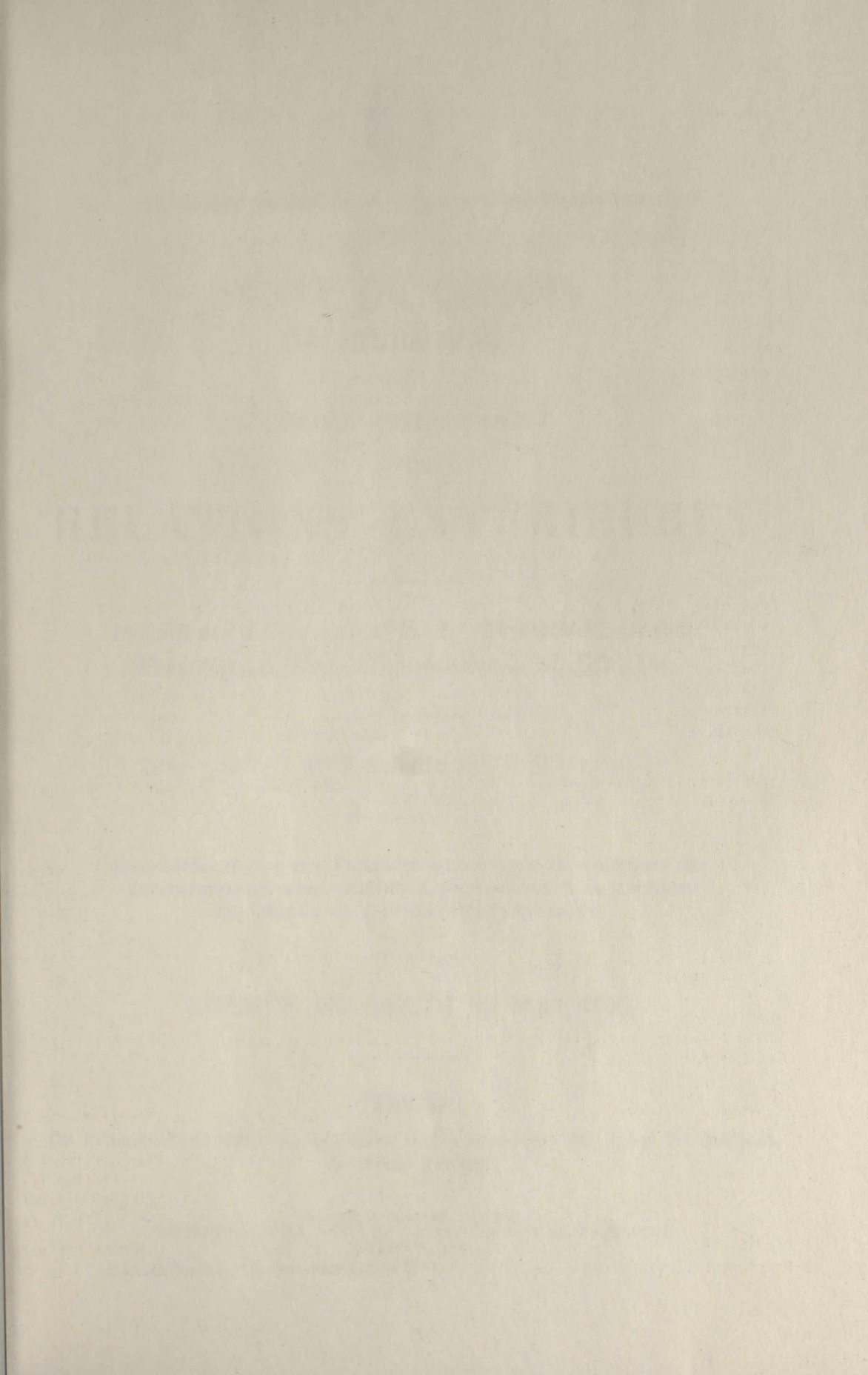
M. ENGLISH: Oui. Je considère qu'il est très important d'étudier plus à fond la question de savoir quels problèmes soulèvent une politique commerciale donnée et quelles conséquences en découlent pour les autres politiques; ce qui a été fait jusqu'à maintenant a consisté à étudier le genre d'institutions que cela impliquerait dans nos relations avec les États-Unis. Mais je crois sincèrement qu'il nous faut approfondir cette autre question à laquelle je viens de faire allusion et qui est beaucoup plus complexe, avant de pouvoir dire quels dangers comporterait cette possibilité. Il se peut qu'il y en ait. Laissez-moi vous donner un autre exemple. Regardez la C.E.E. Ils avaient au début l'intention de former une union économique homogène. Ils ont eu des difficultés à y arriver, même s'ils bénéficiaient du libre échange. Ils n'ont peut-être pas été capables d'évoluer dans le sens qu'ils avaient souhaité. Les difficultés qu'a présentées la coordination de leurs politiques dans le domaine du transport et dans d'autres domaines ont été telles qu'ils n'ont pu en arriver à une union économique même si c'est ce qu'ils voulaient faire. Si nous voulons seulement bénéficier des avantages qui découlent du libre échange, et qu'en même temps nous désirons préserver notre propre identité nationale, je ne crois pas qu'il nous serait nécessairement très difficile d'y arriver. Mais je ne crois pas non plus qu'on ait assez étudié cette question jusqu'à maintenant.

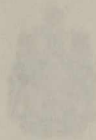
Le PRÉSIDENT: Je crois que le temps est venu d'ajourner ce Comité parce qu'il y a une réunion du comité des finances à 11 heures et demie. Avant de le faire, je voudrais exprimer à M. English toute notre gratitude pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

Le sénateur GROSART: J'aimerais suggérer que nous demandions à M. English de revenir de nouveau si cela pouvait se faire dans le cadre de vos projets actuels.

Le PRÉSIDENT: C'est une très bonne idée, merci.

Le Comité s'ajourne.





Première session de la vingt-septième législature

1955

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Président adjoint: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 2

Deuxième séance sur l'équité concernant les relations du Commonwealth avec référence particulière à la position du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1955

TÉMOIN:

De l'Institut canadien des Affaires internationales: M. John W. Holmes, directeur général.

EDMUND DUBANIEL, M.A.B.C.
IMPRIMEUR DE LA MAISON DU CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1955

3045-1



Première session de la vingt-septième législature

1966

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU
COMITÉ PERMANENT
DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Président adjoint: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 2

Deuxième séance sur l'enquête concernant les relations du
Commonwealth avec référence particulière à la position
du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

TÉMOIN:

De l'Institut canadien des Affaires internationales: M. John W. Holmes,
directeur général.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24187-1



Première session de la vingt-septième législature

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Président adjoint: L'honorable L. M. Gouin

Les honorables sénateurs

Benidickson
Blois
Boucher
Cameron
Cook
Crerar
Croll
Farris
Fergusson
Flynn
Fournier (*De Lanaudière*)
Gouin
Grosart
Haig
Hayden
Hnatyshyn
Hugessen
Inman

Jodoin
Macdonald (*Brantford*)
MacKenzie
McLean
O'Leary (*Carleton*)
Pouliot
Quart
Rattenbury
Roebuck
Savoie
Smith (*Queens-Shelburne*)
Taylor
Thorvaldson
Vaillancourt
Veniot
Vien
Yuzyk—(35).

Membres d'office: Brooks et Connolly (*Ottawa-Ouest*)

(Quorum 7)

Deuxième séance sur l'enquête concernant les relations du Commonwealth avec référence particulière à la position du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

TÉMOIN:

De l'Institut canadien des Affaires internationales: M. John W. Holmes,
Directeur général.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du mercredi 9 mars 1966:

“L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au comité, et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEILL.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 26 mai 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (*Président*), Benidickson, Blois, Cameron, Croll, Fergusson, Flynn, Fournier (*De Lanaudière*), Grosart, Haig, Hnatyshyn, Hugessen, Inman, McLean, MacKenzie, O'Leary (*Carleton*), Pouliot, Smith (*Queens-Shelburne*), Taylor, et Yuzyk.

Le témoin suivant a été entendu:

M. John W. Holmes, directeur général de l'Institut canadien des affaires internationales.

A trois heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 1^{er} juin, à onze heures du matin, à la salle n° 356-S.

Attesté.

Le secrétaire du comité,
Frank A. Jackson.

M. John W. Holmes, Directeur de l'Institut canadien des affaires internationales
Je vous remercie beaucoup, monsieur le sénateur Thorvaldson. Il est agréable de dire que c'est pour moi un honneur de parler devant ce comité. J'estime que c'est un grand privilège, comme le dit le sénateur Thorvaldson et aux membres du comité directeur, je pense qu'il est grandement important pour les Canadiens que ce comité discute des questions importantes des affaires extérieures. C'est ce que veut, nous que toute notre élite orienter l'opinion publique au Canada. A cause de nos situations dans l'Institut des affaires internationales, je m'intéresse à l'éducation populaire du public et je suis très heureux de collaborer avec le président et d'être de quelque façon. Il est très intéressant pour moi de venir discuter avec le comité la question du Commonwealth. J'espère qu'à ce sujet, je pourrai connaître un peu vos opinions et vos idées. Je m'intéresse beaucoup à cette question depuis un certain temps et spécialement de nos jours d'aujourd'hui, il faut discuter cette question très franchement, aussi franchement que possible. Je voudrais faire quelques observations de nature variée.

A mon avis, si le Commonwealth doit durer et recevoir l'appui général, nous devons essayer de lui trouver une nouvelle définition et une nouvelle philosophie. Aujourd'hui, si quelqu'un manifeste sa confiance dans le Commonwealth, on l'accuse habituellement de prendre ses désirs pour des réalités. Cela est probablement très vrai. Il faut effectivement prendre ses rêves pour des réalités pour croire au Commonwealth, parce que l'avenir de l'organisme n'est rien moins que certain, mais à mon avis, il n'est pas tombé à l'échec. On ne peut

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 mai 1966

Le comité permanent des relations extérieures, auquel on a renvoyé la question des relations du Commonwealth, relativement surtout à la situation du Canada au sein du Commonwealth, se réunit aujourd'hui à deux heures de l'après-midi.

Président: Monsieur le sénateur *Gunnar S. Thorvaldson*.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum; comme notre temps est limité, nous allons commencer immédiatement.

Aujourd'hui, notre témoin est M. John W. Holmes, qui réside actuellement à Toronto; il est le directeur général de l'Institut canadien des affaires internationales. M. Holmes est engagé dans le domaine des affaires extérieures depuis toujours. Il est diplômé de l'Université Weston, de l'Université de Toronto et de l'Université de Londres, en Angleterre. Il a occupé, pendant nombre d'années, le poste de sous-secrétaire d'État adjoint. La première fois que j'ai fait sa connaissance, si je m'en souviens bien, c'est en 1958, alors que, sous-secrétaire d'État adjoint, il dirigeait passablement bien la délégation du Canada aux Nations Unies. En 1960, il a laissé le gouvernement pour devenir le directeur de l'ICAI. A mon avis, c'est un des Canadiens les plus versés dans le domaine des affaires extérieures et dans les questions dont il nous entretiendra. M. Holmes a proposé cette méthode: le laisser parler pendant environ trente minutes, et ensuite nous pourrions l'interroger pendant encore 25 ou 30 minutes.

M. John W. Holmes, Directeur de l'Institut canadien des affaires internationales:

Je vous remercie beaucoup, monsieur le sénateur Thorvaldson. Il est superflu de dire que c'est pour moi un honneur de paraître devant ce comité. J'estime que c'est un grand privilège; comme je l'ai dit au Sénateur Thorvaldson et aux membres du comité directeur, je crois qu'il est grandement important pour les Canadiens que ce comité discute les questions importantes des affaires extérieures. C'est ce qui peut, mieux que toute autre chose, orienter l'opinion publique au Canada. A cause de ma situation dans l'Institut des affaires internationales, je m'intéresse à l'éducation générale du public et je suis très heureux de collaborer avec le président et d'aider de quelque façon. Il est très intéressant pour moi de venir discuter avec le comité la question du Commonwealth. J'espère qu'à ce sujet, je pourrai connaître un peu vos opinions et vos idées. Je m'intéresse beaucoup à cette question depuis un certain temps et spécialement de nos jours. Aujourd'hui, il faut discuter cette question très franchement, aussi franchement que possible; je voudrais faire quelques observations de nature variée.

A mon avis, si le Commonwealth doit durer et recevoir l'appui général, nous devons essayer de lui trouver une nouvelle définition et une nouvelle philosophie. Aujourd'hui, si quelqu'un manifeste sa confiance dans le Commonwealth, on l'accuse habituellement de prendre ses désirs pour des réalités. Cela est probablement très vrai. Il faut effectivement prendre ses rêves pour des réalités pour croire au Commonwealth, parce que l'avenir de l'organisme n'est rien moins que certain, mais, à mon avis, il n'est pas voué à l'échec. On ne peut

soutenir l'hypothèse que le Commonwealth est destiné à se dissoudre ou à atteindre son but. En réalité, c'est dans une très large mesure une question de volonté à l'heure actuelle, que ceux d'entre nous qui sont des membres du Commonwealth pensent ou ne pensent pas qu'on devrait conserver cette institution. Si nous croyons que nous devons la conserver, alors, à mon avis, nous le pouvons. Elle peut fort bien cesser d'exister par suite de l'indifférence générale mais, d'un autre côté, si nous le voulons, nous pouvons la garder comme un instrument très précieux pour maintenir et étendre l'ordre dans le monde.

Dans une période de transition, le Commonwealth a une fonction particulière. C'est pourquoi je propose en commençant que nous devons réellement penser et aussi agir comme en un rêve sur cette question. Bien entendu, il n'y a pas de doute que le Commonwealth peut s'effondrer à tout moment; il est dans un état précaire. A n'importe quel moment, la semaine prochaine peut-être, des États membres africains importants peuvent se retirer du Commonwealth et déclencher le processus de désagrégation. S'il est dans un état si précaire, c'est, entre autres raisons, qu'il n'a jamais été plus utile qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Il a un rôle à jouer parce qu'il saisit l'occasion et essaie de se rendre utile et surtout, parce qu'il ne se dérobe pas aux grands problèmes mondiaux. Je crois que c'est une des raisons de la précarité de sa situation.

Je voudrais exprimer une opinion quelque peu hérétique. On déclare fréquemment que, dans le bon vieux temps, lorsque le Commonwealth se composait d'un groupe uni beaucoup plus étroitement, les réunions internationales étaient beaucoup plus utiles, réussies et intimes, et que, maintenant, à cause du nombre et des antécédents très différents de ses membres, les réunions ne sont pas aussi utiles. On dit qu'avec ce grand nombre de membres et ces gens aux antécédents différents, les réunions ne sont pas aussi fructueuses.

A mon avis, c'est le contraire. J'ai assisté, jeune secrétaire, à un certain nombre des réunions de premiers ministres, à l'époque anglo-saxonne; je crois réellement qu'à cette époque, on avait tendance à supprimer de l'ordre du jour les sujets controversés et les plus difficiles, spécialement les questions de race. Fréquemment, on en discutait dans les coulisses à l'hôtel Dorchester ou ailleurs, mais aux réunions et spécialement aux Nations Unies, on n'inscrivait pas ces sujets à l'ordre du jour, parce qu'ils pouvaient embarrasser. Je ne crois pas que ce soit le cas de nos jours. Les nouveaux membres ne le permettent pas. Par conséquent, il y a beaucoup plus de danger de conflit.

Bien entendu, on aborde toujours la question du Commonwealth avec un certain parti-pris et je devrais peut-être maintenant révéler mon propre parti-pris. Je me suis intéressé à cette institution, mais avec un certain scepticisme. Il y a plusieurs raisons à cela.

Certains diront, peut-être, que je suis un aigri et que le Commonwealth, c'est pour les aigris. Je dis que cet argument n'est plus valable en aucune façon. Il est regrettable que cette coutume de croire que le Commonwealth appartient à ceux dont les ancêtres venaient des Îles britanniques existe encore. En somme, le Commonwealth est une association multiraciale et si on regarde les statistiques de la population, on constate qu'une partie très minime de ses membres est d'origine anglo-saxonne ou celtique. Le Commonwealth n'existe pas seulement pour le bénéfice des nobles anglo-saxons. Si l'on maintient cette attitude, alors il n'y a aucune chance de succès.

Que je sois historien plutôt que politicologue peut avoir influencé mon parti-pris. Le Commonwealth n'a pas de raison d'être pour le politicologue. Si vous connaissez quelques politicologues américains, vous savez combien il est difficile de les persuader que le Commonwealth est fait de quelque chose. Mais c'est un phénomène historique et nous devrions le considérer comme tel. Ce n'est pas un club. C'est une chose curieuse, un produit de l'histoire. On l'a produit. Il s'est adapté et il est justifié de nos jours.

Ma propre expérience dans le service canadien à l'étranger me donne une autre raison d'y attacher de l'importance; le Commonwealth a, pour ce service, beaucoup plus de réalité que pour le Canadien ordinaire. Les liens très étroits qu'on peut avoir avec des membres des services à l'étranger des autres pays du Commonwealth sont un facteur très important. Comme plusieurs d'entre vous le savent, dans bien des capitales du monde, les représentants du Commonwealth ont coutume de tenir régulièrement des conférences, non pas pour formuler une politique, bien entendu, mais pour en discuter. Je me souviens que, lorsque j'étais chargé d'ambassade à Moscou, il y avait, régulièrement, le samedi matin, une conférence des directeurs des missions du Commonwealth. Ces conférences étaient particulièrement précieuses. L'ambassadrice de l'Inde avait certains contacts sur lesquels elle faisait rapport et d'autres gens faisaient rapport sur certaines opinions qu'on leur avait exprimées. A ces réunions, les discussions se tenaient dans le cadre de certaines attributions et d'idées politiques que nous avions en commun.

C'était particulièrement utile pour le Canada. Lorsque le Commonwealth s'est agrandi, à peu près à l'époque où nous entrions dans une nouvelle phase de notre politique étrangère, après la dernière guerre, et où nous nous dispersions dans le monde comme puissance moyenne, nous avions besoin d'amis intimes et de confidents. C'est à cette époque que se sont développées des relations très étroites avec l'Inde. Certains Canadiens peuvent considérer ces relations comme la générosité de la part du Canada envers les pauvres Indiens. En réalité, les avantages pour nous de ces liens diplomatiques étroits avec le pays le plus puissant de l'Asie, le chef de file diplomatique des nouveaux pays, ont été assez extraordinaires, et nous en bénéficions encore.

Pendant que je me préparais à venir ici, j'ai essayé de trouver quelque chose digne d'un tel auditoire. J'ai passé en revue quelques articles que j'avais rédigés et quelques discours que j'avais prononcés sur le Commonwealth, il y a une couple d'années; j'ai décidé de les laisser de côté, parce qu'ils n'étaient pas pertinents. Ils étaient trop pessimistes. Il y a deux ans environ, le *Times* de Londres m'avait demandé de rédiger un article sur l'avenir du Commonwealth. J'ai relu cet article. A cette époque, je me préoccupais surtout de l'indifférence des gens vis-à-vis le Commonwealth. Il me semblait très évident qu'il se démemblerait sans causer beaucoup de douleurs. Voici ce qui m'en a le plus convaincu: bien que j'eus rédigé un article plutôt provocant, je n'ai reçu qu'une seule lettre. Soit dit en passant, mon principal argument était que le Commonwealth pouvait fort bien se dissoudre, mais qu'à mon avis, cette dissolution serait regrettable parce qu'il avait encore un rôle à jouer. Lorsqu'on écrit un article provocant dans le *Times* et qu'ensuite une seule personne écrit à l'éditeur—je ne crois pas que d'autres personnes lui aient écrit—cela confirme notre opinion: nous parlons d'un sujet qui n'intéresse pas beaucoup de gens.

La situation a changé, je crois, au cours des deux dernières années. Il y a une vitalité nouvelle, qui tient à un certain nombre de choses. Entre autres, bien entendu, il y a eu les deux ou trois dernières conférences des premiers ministres, à Londres. Ces conférences ont été des événements marquants. Elles ont été des conférences difficiles et dangereuses, parce qu'on y traitait particulièrement de la question très épineuse de la Rhodésie. Quand même, elles se sont, à mon avis, attaquées aux problèmes. Peut-être y a-t-il eu une sorte de soulagement: le Commonwealth, ayant survécu à ces conférences, pouvait peut-être se maintenir.

A mon avis, les démarches pour créer un secrétariat du Commonwealth sont encore plus importantes. Cet organisme est plutôt symbolique. Point n'est besoin que je vous souligne la curieuse histoire de ce secrétariat du Commonwealth, durant ces quelques dernières années. Secrétaire à la fameuse conférence des

premiers ministres du Commonwealth de 1944, je me souviens que les Australiens avaient énergiquement proposé la création d'un secrétariat du Commonwealth, ce à quoi la délégation du Canada s'était aussi énergiquement opposée. Je me rappelle très bien les attitudes de cette époque. C'est un bien curieux phénomène: maintenant les Africains surtout, avec l'appui du Canada, proposent la création d'un secrétariat du Commonwealth, que les Anglais considèrent avec beaucoup de scepticisme et les Australiens, avec un scepticisme encore plus grand. Ceci constitue un curieux retournement. D'un autre côté, bien entendu, c'est un nouveau concept. Je n'en dirai pas long à ce sujet, parce que je crois que vous entendrez le Secrétaire général du Commonwealth lui-même, dans quelques jours. C'est un concept très différent de ceux de 1944 qui, bien qu'admirables, étaient irréalisables.

L'idée d'un Commonwealth, qui, en réalité, parlait à l'unisson dans le monde avec le secrétariat comme moyen de le parfaire était, à mon avis, une idée admirable. Il aurait été merveilleux, de nos jours, de penser à une puissance mondiale comprenant des populations d'Afrique, d'Europe et d'Asie parlant à l'unisson, et capable de se tenir aux côtés des grandes puissances mondiales. Mais cela n'a jamais été une possibilité pratique et n'aurait pas réussi.

Dans ces circonstances, même si je crois personnellement que M. King avait probablement raison, pour les mauvais et aussi quelques fois pour les bons motifs, notre situation à cette époque était solide, je crois. Autrement dit, nous n'aurions jamais eu le Commonwealth, si nous avions établi ce régime excessivement rigide. Les Indiens et les Pakistanais ne seraient jamais demeurés dans pareille organisation; tout le développement et la réalisation du concept du Commonwealth, depuis ce temps, ne se seraient pas produits.

Il y a une chose que nous devons, à mon avis, considérer plutôt franchement: c'est ce que j'appelle «le problème de l'Angleterre». Autrefois, il y avait toujours un grand enthousiasme qui rayonnait de Londres, lorsqu'on convainquait assez fréquemment les Canadiens, les Indiens et d'autres qui hésitaient. Il est étrange qu'aujourd'hui l'opinion se soit presque retournée. Je participe à plusieurs conférences du Commonwealth auxquelles nombre d'Anglais et d'Européens assistent, et si j'utilise le mot «Commonwealth», je constate qu'ils me considèrent d'un air plutôt las et indulgent, comme si je parlais d'une chose qui n'existait pas. C'est un problème.

A certains points de vue, aujourd'hui le Commonwealth soulève plus d'enthousiasme au Canada qu'en Angleterre. A mon avis, nous devons nous montrer aussi compréhensifs que possible à ce sujet. Il y a plusieurs raisons à cela et je n'ai pas besoin de les énumérer. Bien entendu, cela est en partie causé par la lassitude de diriger un empire, lassitude que l'on trouve aussi bien en Angleterre qu'en Europe. On a vu les Allemands, les Italiens et les peuples d'autres pays se débarrasser de leurs empires et devenir très prospères. Cette lassitude impériale est visible à Londres. On en a assez de cette responsabilité. Il semble qu'on tende vers une politique d'isolement. En Angleterre, ceux qui croient fermement que l'Angleterre doit s'intégrer non seulement économiquement mais spirituellement à une Europe unie, ont tendance à croire que le lien du Commonwealth constitue un grand obstacle; ils ont donc dirigé leurs critiques contre le Commonwealth en général. Dans ces milieux intellectuellement très puissants en Angleterre, on considère le Commonwealth comme une nécessité très pénible, dont l'Angleterre devrait se défaire le plus tôt possible.

L'affirmation la plus vigoureuse de cette opinion a probablement été exprimée dans le *Times*, dans un article excellent d'Enoch Powell, qui décrivait le Commonwealth comme une «farce gigantesque».

Parfois, on pense aussi que les Anglais qui, pendant des années, ont dû se montrer agréables envers des gens plutôt exaspérants de l'intérieur de l'Australie...

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Je pensais que vous ajouteriez de l'Irlande. Mais poursuivez.

M. HOLMES: Ils se sont lassés d'être agréables et de subvenir aux besoins des populations des colonies. L'attitude de refus est, à mon avis, regrettable. Il arrive qu'on se sente très impopulaire, même maintenant comme Canadien. C'est une disposition compréhensible et pénible qui, je l'espère, changera.

Il est très important de se rappeler que l'Angleterre a encore presque tous les problèmes. C'est elle qui a réellement toutes les difficultés et qui doit assumer la responsabilité finale en Rhodésie, et en d'autres pays presque aussi difficiles. Il lui appartient d'essayer de garantir la solvabilité de ces pays lorsqu'ils deviennent indépendants; on fait appel aux Anglais pour de l'aide financière, et ils doivent se préoccuper des petits rochers et des petites îles qui sont parsemés dans le monde et dont personne ne sait que faire. Pendant qu'ils essaient de se remettre sur pieds et d'atteindre un effectif de défense plus rationnel, ils doivent se préoccuper de leurs engagements à l'est de Suez, à Singapour et en Malaisie, comme en d'autres endroits. Ils ne peuvent pas se retirer tout simplement de ces pays.

A mon avis, au Canada, nous devons nous montrer plus compréhensifs, parce qu'en ce qui concerne le Commonwealth, nous ne retirons que des avantages qui ne nous coûtent pas très cher. Il est vrai que nous dirigeons notre programme d'aide économique en grande partie vers le Commonwealth mais, bien entendu, si on considère les populations du monde, on se rend compte que tous les programmes d'aide économique sont dirigés vers le Commonwealth, parce qu'il comprend la majeure partie des pays sous-développés du monde, sauf l'Amérique latine.

Il me semble qu'aujourd'hui, en Angleterre, l'opinion sur le Commonwealth est un peu plus équilibrée qu'il y a quelques années. Contrairement aux opinions des pro-européens les plus extrémistes, qui veulent supprimer tout contact avec le Commonwealth et partager le sort de l'Europe, les partisans du Commonwealth réalisent petit à petit que ces deux choses doivent se compléter de quelque façon.

Je crois aussi que bien peu de gens pensent qu'il est sérieusement probable que, dans un avenir rapproché, il y aura une Europe unie politiquement. Il y aura plus probablement une Europe «des patries», comme le dit de Gaulle. Alors, il y a encore moins de raisons de craindre une association de l'Angleterre à une grande Europe régionale et qu'elle cesse d'être membre du Commonwealth.

Cependant, au Canada, nous devons bien comprendre que l'orientation croissante de l'Angleterre vers l'Europe peut modifier son attitude envers nous et le reste du Commonwealth et aussi envers les États-Unis.

Dans toute réflexion sur l'avenir du Commonwealth, on doit s'efforcer d'être raisonnable sur cette question du régionalisme. J'estime qu'on accorde beaucoup trop de temps au concept de la transformation du monde en blocs régionaux ou continentaux, qui sont un genre de provinces fédérales d'un gouvernement mondial. Je ne crois pas que ce concept soit probable ou même alléchant, parce que des régions aussi faciles à gouverner ne sont pas nombreuses dans le monde; il y en a très peu.

Néanmoins, il y a l'attraction régionale. On déclare fréquemment que le Commonwealth n'est pas réellement très solide, parce que ses membres sont plus attirés et plus intéressés par leur propre pays que par le Commonwealth. Cela est très vrai. Il serait ridicule de le contredire. En ce qui concerne les pays africains, selon eux, il y a incontestablement un plus grand attachement au panafricanisme, ou quel que soit son nom. Il se peut qu'en Angleterre, on éprouve un plus grand attachement envers une association européenne. Il serait difficile de prétendre que le Canada et l'Angleterre ont placé leurs obligations envers le Commonwealth avant leurs obligations envers l'OTAN. Nos liens régionaux sont certainement très forts. Le Canada pourrait devenir membre de l'Organisation des États américains.

Si on prétend que rechercher son intérêt dans le Commonwealth est contraire aux tendances de ces pays, alors le Commonwealth est perdu. A mon avis, nous devrions plutôt démontrer que le Commonwealth n'est, en aucune façon, un bloc régional, mais plutôt un bloc contre-régional. On devrait admettre le fait que les membres ont ces importantes et grandissantes associations, mais qu'en même temps on ne veut pas que le monde soit divisé en régions continentales ou même particulièrement en régions raciales. Cela constitue le principal argument pour maintenir ce genre particulier d'associations, qui est unique en son genre et n'est pas opposé aux autres associations régionales, pourvu que les membres prennent, jusqu'à un certain point, leurs responsabilités et leur attachement au sérieux.

Par exemple, j'ai diverses opinions sur certaines questions—je ne les développerai pas ici—soit si le Canada devrait se joindre à l'Organisation des États américains. Mais je ne crois certainement pas que notre adhésion à cette organisation, avec Trinidad, la Jamaïque et d'autres pays, soit nécessairement contraire à notre participation dans le Commonwealth.

Nous devons reconnaître que le Commonwealth d'aujourd'hui n'est certainement pas le vieil empire britannique d'autrefois, ni même le Commonwealth de l'après-guerre. Nous sommes entrés récemment dans une phase nouvelle et plus active du Commonwealth et, comme je l'ai dit, une phase plus dangereuse. Nous ne devons conserver aucune de nos vieilles illusions. Nombre des anciens aspects du Commonwealth sont disparus, mais il en reste encore assez.

Je n'entrerai pas dans le sujet de l'économique, parce que vous avez eu une discussion très éclairée là-dessus. Il est illusoire de considérer le Commonwealth comme une unité économique. Malheureusement cette illusion fournit des armes aux critiques, parce que nombreux sont ceux qui disent qu'aujourd'hui le Commonwealth n'existe plus; ils soulignent qu'il n'existe pas économiquement. Bien que présentement les avantages économiques ne soient pas l'élément principal de justification, ceux-ci ne sont pas sans importance. Si on doit considérer les préférences probablement comme des vestiges, il y a néanmoins des modes et des habitudes de commerce et de finance qui sont encore importants.

Comme instrument d'aide économique, le Commonwealth est particulièrement efficace. Nous devons reconnaître qu'une des raisons pour lesquelles nombre des nouveaux pays choisissent de demeurer dans le Commonwealth—ils le font pour plusieurs raisons dont l'une, c'est qu'ils considèrent le Commonwealth comme une association à laquelle ils ont longtemps tardé à se joindre et qu'une fois qu'ils s'y sont joints, ils prennent cela plutôt au sérieux—est l'attente de quelque avantage financier et une aide économique. Bien entendu, si en cela ils ne doivent pas être déçus, il appartient alors non seulement à l'Angleterre mais aussi en grande partie à nous, de voir à ce que leur attente soit comblée.

Il y a très longtemps que le Commonwealth n'a pas été une unité de protection. Cependant là encore, on ne peut nier entièrement l'importance de la

protection du Commonwealth. Ce sont les Anglais et, bien entendu, les Australiens qui ont dû faire face à la confrontation de l'Indonésie avec la Malaisie. Il y a eu aussi ce curieux phénomène de certains pays africains qui, aux prises avec des révoltes dans leurs armées, ont rappelé les Anglais à leur aide.

C'est ici que nous intervenons. C'est le Canada qui a remplacé l'Angleterre en Tanzanie. C'est une des choses importantes que nous ayons accomplies. Julius Nyerere recherchait l'aide de quelque autre pays pour former ses troupes. Mais la Chine semblait trop désireuse d'accorder son aide. Il ne pouvait être question de demander aux Anglais de revenir. Il ne pouvait pas demander aux Américains, parce que cela aurait trop ressemblé à une guerre froide. Alors, il a fait appel aux Canadiens. Bien que nous ayons, semble-t-il, pris beaucoup de temps à nous décider, nous sommes allés aider les Tanzaniens à former leur armée de terre et leur armée de l'air. Nous aidons les Ghanéens depuis longtemps. Nous pouvons jouer ce rôle important; nul pays n'apprécie les gestes de ce genre de notre part autant qu'un état non-membre du Commonwealth, comme les États-Unis.

La vieille idée d'une citoyenneté commune dans le Commonwealth a disparu, bien qu'elle subsiste encore à certains points de vue. Les Anglais eux-mêmes ont passablement mis fin à ce concept par leur réglementation de l'immigration. Je ne veux pas les critiquer de quelque façon pour avoir agi ainsi. Eux aussi, bien entendu, ont abandonné la lutte pour nous faire désigner tous sous le nom de «sujets britanniques», parce que, aujourd'hui, de plus en plus, ils utilisent le terme «britannique» pour désigner un citoyen de ce qu'on appelait le Royaume-Uni et qu'on appelle officiellement aujourd'hui l'Angleterre.

Les problèmes de l'immigration dans le Commonwealth, bien entendu, sont très nombreux; au Canada, nous devons faire face à ces problèmes, surtout dans nos relations avec les Indes occidentales.

Je peux parler d'un problème très délicat: les relations de la monarchie avec le Commonwealth. Cette question exige, de notre part, une réflexion très claire. J'espère que je ne dis rien qui pourrait faire croire que je professe des idées républicaines moi-même. Il n'en est rien. Mais à mon avis, nous devons bien comprendre que la question des relations du Canada avec la monarchie est, de loin, différente de la question des relations du Canada avec le Commonwealth, bien que, traditionnellement et historiquement, on les confonde. Le Canada pourrait être une république et en même temps membre du Commonwealth, comme beaucoup d'autres pays. Je ne soutiens pas qu'il devrait l'être. S'il est important de le souligner, c'est en partie parce qu'au Canada, nombre de gens estiment que le Commonwealth n'est rien de plus qu'une question de relations avec la famille royale, ou qu'une question de vieilles relations bilatérales avec l'Angleterre. Nombre de ceux chez qui ces relations ne soulèvent pas beaucoup d'enthousiasme ont tendance, par conséquent, à rejeter le Commonwealth. Aujourd'hui, ce sont deux choses bien distinctes et, à mon avis, il est important pour nous de le bien comprendre.

Enfin, ce qui importe le plus aujourd'hui dans le Commonwealth, c'est la tradition de consultation. On dit souvent, et d'une façon plutôt amère particulièrement en Angleterre, que le Commonwealth n'a pas de signification, parce que ses membres votent différemment aux Nations Unies et ne s'entendent pas sur une politique étrangère commune. Comme on l'a souligné, nous y avons renoncé, il y a bien des années. On ne peut pas dire que le Commonwealth a échoué parce que nous ne tenons pas tous le même langage. Nous n'avons pas essayé de le faire. Voici quel en était le but: essayer de diminuer autant que possible les différents, accroître la compréhension. A mon avis, nous avons réussi à l'accomplir et nous l'accomplissons dans une plus large mesure.

Pour conclure, il est très possible que la grande fonction historique du Commonwealth soit terminée. Je ne crois pas que cela se produise, mais le Commonwealth pourrait disparaître sans plus, ou du moins l'aspect institutionnel de cette organisation pourrait, d'une certaine façon, se désagréger. Si cela se produisait, nous pourrions dire, je crois, que le Commonwealth a inspiré un chapitre très remarquable dans l'histoire. Au cours des vingt-cinq dernières années, période de transition du monde des empires au monde des États indépendants, le Commonwealth a été le cadre qui a rendu possible le plus grand nombre de transformations pacifiques dans l'histoire de l'humanité. Songez seulement aux répétitions de la situation au Vietnam auxquelles il aurait fallu assister à travers le monde, si le Commonwealth n'avait pas été là durant la période de transition. Les historiens de l'avenir, je crois, en feront un très grand chapitre de l'histoire. Si le Commonwealth cesse d'avoir une importance institutionnelle ou s'il s'amalgame aux Nations Unies, nous pouvons encore penser qu'il valait la peine. Personnellement, je pense encore que nous devrions prendre nos rêves pour des réalités afin de maintenir l'utilité du Commonwealth le plus longtemps possible, parce que de nombreux problèmes difficiles de transition du vieil empire—la Rhodésie en est un exemple de premier plan—se posent encore.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Holmes. J'ai dit au début que, lorsque M. Holmes aurait terminé ses observations, il y aurait une période de questions, et que M. Holmes inviterait les honorables sénateurs à lui poser des questions.

Le sénateur CAMERON: Je veux simplement faire une observation au sujet des problèmes qui assaillent l'Angleterre aujourd'hui. Pensez au problème auquel elle devrait faire face, si les Anglais ne s'étaient pas retirés de l'Inde. La situation serait intenable aujourd'hui.

M. HOLMES: Je suis d'accord.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): M. Wilson, le premier ministre de l'Angleterre, dit que, s'il entre ou s'il demande à entrer dans le Marché commun, il le fera par des négociations. Ces négociations influenceraient, je suppose, les préférences.

M. HOLMES: Je le crois.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Ne devrions-nous pas actuellement prendre des mesures pour vérifier comment les négociations nous toucheraient? Il y a deux ou trois ans, nous n'avons pris aucune mesure. Pour quelque raison extraordinaire, tous les journaux du pays ont déclaré: «Laissez la pauvre vieille Angleterre faire ce qu'elle veut, et au diable certaines de nos préférences». En fait, M. Eden, encouragé par quelques amis et par quelques personnes au Canada, a renoncé aux préférences en général à travers tout le Commonwealth. Il semble que cela va se répéter. Prenons-nous des mesures au Canada pour vérifier comment les préférences du Commonwealth nous touchent ou pour vérifier si elles nous touchent en quoi que ce soit? Je ne le sais pas. Mais, réellement, il me semble que quelqu'un devrait dire: «Attendez avant de commencer à négocier des préférences qui nous intéressent, vous allez sûrement nous consulter; nous sommes directement intéressés.»

M. HOLMES: Je serais fortement d'accord. C'est une question très importante et, en réalité, très compliquée. Je ne sais pas si M. English, la semaine dernière, a touché à cette question ou à l'essentiel de cette question.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Malheureusement, je n'ai pas pu assister à la séance de la semaine dernière.

Le PRÉSIDENT: Nous aimerions beaucoup connaître votre avis sur ce sujet, parce qu'à la dernière séance, tous les membres s'intéressaient à ce problème.

M. HOLMES: Je préférerais laisser cela à des économistes comme M. English.

Le sénateur CROLL: Je n'étais pas ici, moi non plus, la semaine dernière, mais il me semble qu'on discute la question de l'entrée dans le Marché commun depuis maintenant deux ou trois ans—discussion à laquelle le Canada a jugé convenable de ne pas prendre part; on a soulevé maintes et maintes fois la question soulevée par le sénateur O'Leary (*Carleton*) et personne ne semble se soucier outre-mesure des préférences dont nous semblons bénéficier ou ne pas bénéficier selon les circonstances. Est-ce que ces préférences valent la peine? Y a-t-il quelque chose à réclamer à ce sujet? Je n'ai entendu parler de rien au Canada, ni en Australie.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Nous en avons entendu parler en Nouvelle-Zélande.

Le sénateur CROLL: Je n'ai pas mentionné la Nouvelle-Zélande—cela est différent.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): M. McEwen, ministre du Commerce à cette époque, a soulevé une question à ce sujet. Mais de la part du Canada, il n'y a eu aucune plainte.

Le sénateur CROLL: Y a-t-il quelque chose à réclamer à ce sujet?

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): C'est ce que je veux savoir. M. Wilson a dit qu'il tiendrait compte de nos intérêts.

Le sénateur MacKENZIE: Et M. Macmillan a dit la même chose: que, pour ce qui était des intérêts des autres pays, il en tiendrait compte autant que possible.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Mais est-ce que cela signifie que nous devrions nous taire? Allons-nous y renoncer par défaut? Il doit certainement y avoir quelques données disponibles qui nous renseignent sur ces questions.

Le sénateur MacKENZIE: Il serait intéressant de faire venir quelqu'un pour nous donner l'arrière-plan économique de cette question. A mon avis, nous discutons un sujet sur lequel nous sommes insuffisamment renseignés. J'ai une question à poser, qui peut ne pas être pertinente; si elle ne l'est pas, vous n'êtes pas tenu d'y répondre. J'ai entendu dire que ce qu'on appelle la communauté française faisait des offres, ou qu'en son nom, la France faisait des offres à l'Angleterre pour la faire entrer dans le Marché commun. Est-ce que cette communauté française, particulièrement la communauté française d'Afrique, est plus importante comme telle que la communauté de langue anglaise en Afrique?

M. HOLMES: Cette communauté a toujours été beaucoup plus étroitement unie à la France. Bien que ces pays aient obtenu leur indépendance, les Français y sont beaucoup plus actifs. Ils fournissent de l'aide en plus grosse quantité, aide économique et autre, et de l'aide administrative. A mon avis, la communauté française est beaucoup plus une unité.

Le sénateur MacKENZIE: Est-ce que cela comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc?

M. HOLMES: Je ne le crois pas. J'ai assisté à la conférence du Commonwealth à Lagos, il y a quelques années, et cette question préoccupait grandement les pays africains du Commonwealth. A cette époque, ils craignaient que les pays français d'Afrique, en supposant qu'ils aient été membres du Marché commun et que l'Angleterre ait appartenu à cette communauté, bénéficient sur les marchés anglais d'un traitement particulier, qui ne serait pas offert aux pays du Commonwealth.

Bien entendu, toute cette question est remplie de paradoxes et de complications de ce genre. Il y a les relations particulières du Nigéria avec le Marché commun, que je ne devrais pas essayer de définir. Je crois que vous devriez faire venir un économiste de valeur pour le faire.

Le sénateur MacKENZIE: A cet égard, je crois que les colonies anglaises d'Afrique ont obtenu leur indépendance sans difficulté. De façon générale, les colonies françaises ont eu beaucoup de difficultés. Cependant, depuis la transfor-

mation—peut-être cela dépend-t-il des nouvelles que nous recevons—il semble qu'il naisse plus de discordes dans les anciennes colonies anglaises que dans les colonies de langue française.

M. HOLMES: Bien entendu, les pays de l'Afrique du Nord diffèrent considérablement des pays situés au sud du Sahara. L'Algérie a certainement eu des troubles. Je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup d'accrocs dans ce qu'on appelle les pays au sud du Sahara, les pays français de l'Afrique noire. Réellement, tout a marché passablement bien mais, aujourd'hui, ils sont aux prises avec une infiltration chinoise plus intense, je crois, que dans les anciennes colonies anglaises. Ces colonies sont, pour la plupart, plus petites, et bon nombre d'entre elles sont plus primitives. Il y a eu plus de luttes pour la prise du pouvoir dans ces colonies; quelques-unes d'entre elles, comme le Congo qui avait des liens passablement étroits avec le bloc occidental, sont exposées à des coups d'état. Le Mali a connu la même situation. Il y a eu deux ou trois coups d'état dans des pays français, peu de temps avant les coups d'état au Nigéria et au Ghana; mais le Nigéria et le Ghana occupent une position beaucoup plus en vue et le monde s'intéresse en général beaucoup plus à ces deux pays. C'est là la différence. Cependant, à mon avis, ils font face à des troubles et, à certains points de vue, semblent être plus vulnérables que les pays du Commonwealth.

Le sénateur MACKENZIE: Hasarderiez-vous une conjecture au sujet de l'importance relative des deux blocs?

M. HOLMES: Nous avons tendance à oublier cela, entre autres choses. Comme je l'ai laissé entendre auparavant, en parlant de l'aide au Commonwealth, nombre de gens pensent qu'il s'agit d'une politique d'exclusivité de notre part; mais le Commonwealth comprend un pourcentage assez élevé de toutes les populations d'Asie et d'Afrique. En Afrique, le Commonwealth comprend le Nigéria, dont la population égale presque la somme de toutes les populations des autres colonies, avec le Kenya et le Ghana, la plupart des pays les plus peuplés. Et les pays français d'Afrique, situés au sud du Sahara, sont moins peuplés et, tout bien considéré, plus primitifs.

Il me semble qu'en examinant la politique du Canada envers le Commonwealth, nous avons l'occasion d'adopter une attitude assez originale. Cela peut paraître quelque peu fantaisiste mais, à mon avis, il est possible de considérer la participation du Canada à deux commonwealths: le Commonwealth britannique, ainsi que nous l'avons toujours connu et qui est une institution; et ensuite, en reprenant le terme avec un «c» minuscule, le commonwealth de langue française—particulièrement les nouveaux pays d'Afrique, et quelques pays d'Asie, où l'on parle encore le français. Ce sont des pays qui ont montré un intérêt considérable pour l'aide spéciale apportée par le Canada. C'est un défi et une source de grand intérêt pour les Canadiens de langue française.

Le sénateur MACKENZIE: Pourriez-vous développer cela un peu, à savoir quel est le degré de participation du Canada français en Afrique? Comme vous le savez, il y a quelques années, j'ai été pour quelque chose dans l'envoi au Canada français de certains universitaires du Canada anglais, à la recherche de renseignements; mais à cette époque, aucun d'entre nous, ni Anglais ni Français, ne manifestait beaucoup d'intérêt pour l'Afrique. A votre connaissance, est-ce que cela s'est développé depuis?

M. HOLMES: J'ai l'impression que cela s'est développé. Par exemple, je le constate d'assez près au niveau de CUSO où, parmi les étudiants de langue française, on montre beaucoup d'intérêt.

Le sénateur BENEDICKSON: Cette question des blocs linguistiques a-t-elle un effet avantageux ou préjudiciable au point de vue des Nations Unies?

M. HOLMES: A mon avis, si les blocs agissaient en réalité en blocs fermés, votant tous ensemble aux Nations Unies soit en tant que bloc de langue française soit en tant que bloc du Commonwealth, cela aurait un effet préjudi-

cialable, mais rien n'a jamais indiqué qu'ils le font. Il y a un certain groupe d'Afrique qui tend à voter ensemble aux Nations Unies, mais ce n'est habituellement pas un bloc de langue française ou de langue anglaise; habituellement, c'est l'Afrique en général. Ou, s'il y a division, alors c'est entre les pays africains d'extrême gauche et les pays africains d'extrême droite.

A mon avis, il est extrêmement important que ces pays ne deviennent pas peu à peu des blocs indépendants. Il y a un endroit où, je crois, nous pouvons aider. Je sais qu'au Ghana et au Nigéria, par exemple, des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres s'inquiètent de leur isolement des pays qui les entourent, à cause des préférences dans les langues. Comme le Canada, le Cameroun est bilingue, de langues française et anglaise. Des fonctionnaires du Nigéria et du Ghana étudient présentement le français; pour la même raison, quelques-uns d'entre eux étudient au Canada. On fait cela afin de renverser les vieilles barrières. Quand l'un s'est séparé de l'Empire britannique et l'autre de l'empire français, ils se connaissaient à peine. Ils étaient de cultures différentes. A mon avis, il est dans notre intérêt d'empêcher que ce gouffre ne s'agrandisse entre les communautés francophones et les communautés «anglo-saxonnes».

Le sénateur MACKENZIE: Semble-t-on vouloir étendre en Afrique le swahili comme langue africaine ou comme remplaçant naturel du français et de l'anglais?

M. HOLMES: Je ne peux le dire par expérience de première main; mais j'interrogeais à ce sujet un expert canadien en matière africaine et il a répondu qu'il ne le pensait pas. Nombre de gens avaient cette idée en tête. Bien entendu, cela ne s'étend pas du tout à l'Afrique occidentale.

Le sénateur McDONALD: On ne parle pas le swahili en Afrique occidentale.

M. HOLMES: Non, je crois qu'il ne s'étend qu'à quelques parties du Congo.

Le sénateur YUZYK: Est-ce que je peux attirer votre attention sur un des avantages pour le Canada d'appartenir au Commonwealth. J'en ai eu l'expérience à la dix-huitième assemblée générale des Nations Unies, comme membre de la délégation du Canada. Je me souviens que lorsque, au début, nous sommes entrés, on montrait très peu ou pas d'intérêt pour le Commonwealth. J'ai posé quelques questions et je me suis rendu compte de ce que vous dites aujourd'hui, c'est-à-dire que l'Angleterre n'était pas du tout intéressée, à cette époque, elle ne s'intéressait même pas au concept. Bien entendu, on parlait alors du Marché commun européen. Cependant, nous avons poussé l'étude de ce problème au sein même de la délégation; nous nous sommes rendus compte que, si le Canada appartenait au Commonwealth, il pourrait faire partie du Conseil de sécurité une fois à tous les 18 ans. Si le Canada était compté au sein du bloc européen,—à cette époque, comme vous le savez, on était porté vers les régions—, alors, il pourrait faire partie du Conseil de sécurité une fois à tous les 30 ans. Alors, nous avons poursuivi l'étude de cette question, puisqu'on ne reconnaît pas le Commonwealth comme tel aux Nations Unies. Cependant, il y a une entente tacite que le Commonwealth existe de fait; je crois qu'à cette époque, le gouvernement canadien a proposé cette idée par l'intermédiaire de son ambassadeur, M. Paul Trambly; enfin l'idée a intéressé l'Angleterre au problème et l'on a continué à agir en s'inspirant du principe que l'on reconnaît encore le Commonwealth. Je ne sais pas quelle a été la politique depuis, mais c'est quelque chose qui mérite qu'on y réfléchisse.

M. HOLMES: Je crois qu'aujourd'hui cette politique a disparu.

Le sénateur YUZYK: Elle a pris fin.

M. HOLMES: Oui, par la suite, dans la répartition officielle des sièges au Conseil de sécurité, on a supprimé le concept d'un siège pour le Commonwealth. A notre point de vue, cela a été regrettable, je crois, dans plusieurs sens. Cependant, il était quelque peu difficile de soutenir cette notion, en ce sens que

l'entente tacite remontait à 1945, alors que la composition des membres était différente et qu'accorder un siège à l'Australie, au Canada et à la Nouvelle-Zélande—et à l'Afrique du Sud, en théorie—et à quelques autres constituait une répartition raisonnable, surtout si l'on tient compte de l'importance relative du Canada et de l'Australie, à cette époque. Mais aujourd'hui, avec un si grand nombre de membres et le désir des pays asiatiques et africains eux-mêmes d'être inscrits comme pays asiatiques ou africains, il est assez difficile de soutenir un tel concept.

Le sénateur BENEDICKSON: Les membres afro-asiatiques ne préfèrent-ils pas un sociétariat régional à une association au Commonwealth?

M. HOLMES: Oui, je crois que cela est vrai.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Grosart?

Le sénateur GROSART: Je devrais en réalité faire appel au professeur MacKenzie, parce qu'il m'a enseigné le droit international, il y a nombre d'années.

Le sénateur MacKENZIE: Ne me le reprochez pas.

Le sénateur GROSART: Il devrait parler de la participation du Canada aux affaires de la communauté française en Afrique française. Cependant, n'est-il pas vrai que nous avons officiellement inscrit cette communauté dans notre programme d'aide?

M. HOLMES: Oui, la communauté françaises. A mon avis, nous avons fait un pas dans la bonne voie; c'est une très bonne idée. A coup sûr, il faudra pas mal de temps à cette idée pour prendre corps partiellement, bien entendu non pas tant à cause du gouvernement de Paris, mais parce que certains fonctionnaires français en Afrique ne se sont pas montrés très enthousiastes pour cette idée.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): De quel pays parlez-vous?

M. HOLMES: Je ne peux citer aucun pays en particulier. A mon avis, cela est vrai pour un certain nombre de pays de langue française en Afrique, au nombre de 12 ou 13.

Il faut effectuer beaucoup de recherches dans ces pays avant de pouvoir établir un programme d'aide intelligent et rationnel, et, à coup sûr, ce programme ne se développera que lentement. Bien entendu, nous n'avons aucune représentation diplomatique dans la plupart de ces pays. En somme, nous ne pouvions pas faire grand-chose lorsqu'ils faisaient encore partie de l'Afrique française. On ne faisait très bon accueil à personne. Les Français s'occupaient de tout et bien, d'une façon paternelle.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Puis-je ajouter quelque chose à ce que vous avez dit? L'hiver dernier, j'ai eu une conversation très intéressante avec un ingénieur-conseil, un de mes amis. L'année dernière, il allait et revenait entre le Canada et Paris, pour essayer de vendre des services de génie qu'on pouvait utiliser dans le développement des mines et la construction de fonderies, dans l'un des pays d'Afrique occidentale, placés sous contrôle français. Selon lui, une des choses les plus importantes que le Canada peut faire en vue de prendre pied dans cette partie du pays, et en vue de servir nos intérêts économiques et politiques, c'est de retenir les services d'ingénieurs de langue française, de s'associer avec les compagnies de construction de Vancouver et de fonder une entreprise et de leur montrer comment développer et exploiter les fonderies que l'on construirait. Il avait abordé la question auprès de gens de langue française au Canada, et il avait appris que cela ne serait pas possible, à cause de la pénurie d'ingénieurs de langue française dans notre propre pays et particulièrement dans la province de Québec.

Il était très convaincu du principe que les ingénieurs sont les meilleurs ambassadeurs du monde, parce que, dans les pays sous-développés comme l'Afrique occidentale, par exemple, les ingénieurs avaient montré comment

améliorer le niveau de vie, en aidant à la mise en valeur des mines, et ainsi de suite. Mon ami m'a dit que ces gens ont une dette éternelle de reconnaissance, ce qui a suscité beaucoup de bonne volonté. Avez-vous déjà entendu parler de cette question?

M. HOLMES: Des gens qui ont beaucoup travaillé à l'entreprise de Warsak, au Pakistan, seraient d'accord avec cela. Je suppose que, dans ces pays de langue française—je parle d'un sujet qui ne m'est pas très familier—la vie économique est, dans une très large mesure, contrôlée de Paris, du moins d'Europe, et qu'il ne serait peut-être pas facile pour les compagnies canadiennes de trouver une ouverture.

Le sénateur SMITH: (*Queéens-Shelburne*): Je peux dire qu'un des principaux arguments de mon ami était que le travail des ingénieurs en construction d'une entreprise de mine ou de fonderie, était accompagné de leurs recommandations. La France, m'a-t-il dit, ne possédait pas l'équipement, et elle devait aller le chercher en Amérique du Nord. La compagnie de mon ami était une des plus importantes, et il en était très content, parce qu'il espérait que quelques-unes des commandes afflueraient chez des manufacturiers canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur le sénateur Smith. Je voudrais témoigner à M. Holmes ma très sincère appréciation pour être venu ici. La séance est levée.

Le comité s'ajourne.

Président: L'honorable G. S. THORVALDSSON

Vice-président: L'honorable L. M. GOODE

Fascicule 3

Troisième compte rendu sur l'enquête concernée, les relations du
Commonwealth, avec référence particulière à la partie
du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1960

TÉMOIN:

Du ministère du Commerce, Bureau des relations commerciales,
M. A. W. A. LANE, directeur de la deuxième section.

ROBERT DUCHANEL, M.A.C.
IMPRIMERIE DE LA REINE ET COMPTABLES DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

améliorer l'économie de vie en aidant à la mise en valeur des mines et ainsi de suite. Mais nous ne devons pas nous laisser aller à une débauche de reconnaissance, ce qui a suscité beaucoup de bonnes volontés. Avez-vous déjà entendu parler de cette position? Je n'en ai jamais entendue. Je n'ai jamais vu de rapport de M. Herms. Des gens qui ont beaucoup travaillé à l'école de la Sorbonne, au Collège de France, ont écrit des rapports avec cela. Je suppose que dans ces pays de langues françaises—je parle d'un sujet d'une autre nature—par exemple—l'industrie économique est dans une très large mesure contrôlée par le Canada, du moins d'Europe, et qu'il ne serait pas facile pour les compagnies canadiennes de trouver une ouverture, notamment en ce qui concerne les relations au

Le sénateur SMITH (Queens-County): Je veux dire que les principaux arguments de mon ami était que le travail des ingénieurs en construction d'une entreprise de mine ou de fondrière était accompagné de leurs connaissances. La France, en fait, ne possède pas l'équipement et elle devrait aller le chercher en Amérique du Nord. La compagnie de mon ami était une des plus importantes, et il en était très content, parce qu'il espérait que quelques-unes des commandes arriveraient chez des manufacturiers canadiens.

Le président: Je vous remercie, Monsieur le sénateur Smith. Je voudrais témoigner à M. Herms une très sincère appréciation pour être venu ici. La séance est levée.

Le comité s'ajourne.

M. Herms: Oui, Monsieur le sénateur. Je suis très content de voir que vous n'avez pas perdu de temps et que vous avez pu accomplir votre tâche. Je suis sûr que vous avez beaucoup appris et que vous en avez beaucoup enseigné. Je suis sûr que vous avez beaucoup appris et que vous en avez beaucoup enseigné.

Le sénateur SMITH (Queens-County): De quel pays parlez-vous?

M. Herms: Je ne parle aucun pays en particulier. A mon avis, cela est vrai pour un certain nombre de pays de langue française en Afrique, au nombre de 12 ou 13.

Il faut effectuer beaucoup de recherches dans ces pays avant de pouvoir établir un programme d'aide intellectuelle et technique. Je suis sûr, ce programme se développera que lentement. Rien n'est fait, nous n'avons aucune représentation diplomatique dans la plupart de ces pays. En somme, nous ne pouvons pas faire grand-chose lorsqu'il s'agit de partie de l'Afrique française. On ne se sentait pas à l'aise à l'égard de l'Afrique française de la même façon qu'on se sentait à l'aise à l'égard de l'Afrique anglaise.

Le sénateur SMITH (Queens-County): Puis-je poser quelque chose à ce sujet? Les gens qui ont travaillé à l'école de la Sorbonne, au Collège de France, ont écrit des rapports avec cela. Je suppose que dans ces pays de langues françaises—je parle d'un sujet d'une autre nature—par exemple—l'industrie économique est dans une très large mesure contrôlée par le Canada, du moins d'Europe, et qu'il ne serait pas facile pour les compagnies canadiennes de trouver une ouverture, notamment en ce qui concerne les relations au

Il est évident que les principes de coopération économique et technique sont essentiels pour le développement de ces pays. Il est évident que les principes de coopération économique et technique sont essentiels pour le développement de ces pays.



Première session de la vingt-septième législature

1966

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Vice-président: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 3

Troisième compte rendu sur l'enquête concernant les relations du Commonwealth, avec référence particulière à la position du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

TÉMOIN:

Du ministère du Commerce: Bureau des relations commerciales,
M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24189-1



Première session de la vingt-septième législature

1966

SÉNAT DU CANADA

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: l'honorable G. S. Thorvaldson

Président adjoint: l'honorable L. M. Gouin

Les honorables sénateurs

Benidickson	Inman
Blois	Macdonald (<i>Brantford</i>)
Boucher	MacKenzie
Cameron	McLean
Cook	O Leary (<i>Carleton</i>)
Croll	Pouliot
Farris	Quart
Fergusson	Rattenbury
Flynn	Rœbuck
Fournier (<i>De Lanaudière</i>)	Savoie
Gouin	Smith (<i>Queens-</i> <i>Shelburne</i>)
Grosart	Thorvaldson
Haig	Vaillancourt
Hayden	Vien
Hnatyshyn	Yuzyk—(31).
Hugessen	

Membres d'office: Brooks et Connolly (*Ottawa-Ouest*).

(Quorum 7)

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

TÉMOIN:

Du ministère du Commerce: Bureau des relations commerciales.
M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, en date du mercredi 9 mars 1966;

“L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au comité, et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, en date du mercredi 9 mars 1966:
 L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que les comités soient autorisés à convoquer des personnes, à faire produire des documents et à siéger durant les séances et les journeaux du Sénat. G. Sébastien: Président.

Que les témoignages entendus soient transmis au comité et précédents soient transmis au comité et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion est adoptée.

McLennan	Le greffier du Sénat
Levesque	J. F. MacNEILL, Lord
Quinn	Farris
Robitaille	Pergande
St-Onge	Flynn
Therrien	Poirier (De Laurier)
Trudelle	Gauthier
Wright	Grosart
Yves	Haig
	Hayden
	Hastings
	Hughes

Members of Office: Brooks et Connolly (Chambre-Clerk)

(7 pages)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 9 juin 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Présents: les hon. sén. Thorvaldson (*président*), Benidickson, Blois, Cameron, Cook, Croll, Fergusson, Flynn, Fournier (*De Lanaudière*), Gouin, Grosart, Haig, Hnatyshyn, Hugessen, Inman, MacKenzie, Pouliot, Smith (*Queens-Shelburne*), Vaillancourt et Yusyk. (20)

Le témoin suivant a été entendu:

M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section, ministère du Commerce (Bureau des relations commerciales).

A onze heures cinq minutes, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

Le Secrétaire du comité,
Patrick J. Savoie.

M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section, Bureau des relations commerciales, ministère du Commerce. Je vous remercie, monsieur le président. J'ai cru qu'il serait peut-être utile de commencer par une brève vue d'ensemble des Antilles et de leur situation. Lorsqu'on considère les Antilles, comme aujourd'hui on appelle fréquemment cette région, les Caraïbes du Commonwealth, on remarque un certain nombre de choses. À titre d'exemple, on remarque d'abord la population relativement peu nombreuse, répartie sur un nombre considérable d'îles très dispersées, et deux territoires en Amérique centrale et en Amérique du sud. La population globale n'atteint pas le nombre de quatre millions d'habitants; autrement dit, elle équivaut à peu près au cinquième seulement de la population du Canada.

L'entité politique la plus importante, la Jamaïque, n'a que 1 700 000 habitants, et la plus petite, les Îles Vierges anglaises, n'en compte pas plus de 7 000.

Il y a environ 14 entités politiques distinctes dans les Caraïbes du Commonwealth. En 1956, dix d'entre elles avaient constitué la Fédération des Antilles; mais trois ans plus tard, lorsque, dans un référendum, les Jamaïcains ont choisi de se retirer de cette association, elle s'est dissoute. Trois de ces territoires,—la Jamaïque, la Trinité et la Guyane, autrefois appelée Guyane anglaise,—ont obtenu leur complète indépendance au sein du Commonwealth. On s'attend qu'un quatrième, la Barbade, obtienne son indépendance un peu plus tard cette année.

Les anciens membres de la Fédération des Antilles collaboraient encore dans certains domaines, mais ils ont renoncé aux projets d'une ou de plusieurs de ces dix territoires lorsque la Fédération a été dissoute. Il y a cinq ans, trois d'entre eux,—la Barbade, Antigua et la Guyane,—ont récemment annoncé qu'ils établissent une zone de libre échange, qui, en fait, se veut à peine de

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 9 juin 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Présents: les hon. sén. Thorvaldson (président), Bendicksen, Bois, Cameron, Cook, Croll, Ferguson, Flynn, Fournier (De L'Assemblée), Gouin, Grosart, Haig, Hnatyshyn, Hughes, Inman, MacKenzie, Poubert, Smith (Queens-Steubart), Vaillancourt et Yasky. (20)

Le témoin suivant a été entendu:

M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section, ministère du Commerce (Bureau des relations commerciales).

A onze heures cinq minutes, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

Le Secrétaire du comité,
Patrick J. Savoie.

LE SÉNAT

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU SÉNAT

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 9 juin 1966

Le Comité permanent des relations extérieures, auquel on a renvoyé la question des relations du Commonwealth, relativement surtout à la situation du Canada au sein du Commonwealth, se réunit aujourd'hui, à dix heures du matin.

Président: M. le sénateur GUNNAR S. THORVALDSON.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avant de présenter notre témoin d'aujourd'hui, je veux présenter au comité un nouveau membre du service du comité, M. Patrick J. Savoie. Je vous souhaite bonne chance dans le service du comité, monsieur Savoie.

Honorables sénateurs, aujourd'hui notre témoin est M. A. W. A. Lane, directeur de la deuxième section du bureau des relations commerciales, au ministère du Commerce. En sa qualité de directeur, il s'occupe des relations commerciales avec les pays du Commonwealth, comme avec d'autres du monde. M. Lane est diplômé de l'Université McGill en économie et en histoire. Je vous assure qu'il est très versé dans le domaine dont il nous entretiendra ce matin, à savoir le commerce du Canada avec la région des Caraïbes.

M. A. W. A. Lane (directeur de la deuxième section, bureau des relations commerciales, ministère du Commerce): Je vous remercie, monsieur le président. J'ai cru qu'il serait peut-être utile de commencer par une brève vue d'ensemble des Antilles et de leur économie. Lorsqu'on considère les Antilles ou, comme aujourd'hui on appelle fréquemment cette région, les Caraïbes du Commonwealth, on remarque un certain nombre de choses. A mon avis, on remarque d'abord la population relativement peu nombreuse, répartie sur un nombre considérable d'îles très dispersées, et deux territoires en Amérique centrale et en Amérique du sud. La population globale n'atteint pas le nombre de quatre millions d'habitants; autrement dit, elle équivaut à peu près au cinquième seulement de la population du Canada.

L'entité politique la plus importante, la Jamaïque, n'a que 1,700,000 habitants, et la plus petite, les Îles Vierges anglaises, n'en compte pas plus de 7,000.

Il y a environ 14 entités politiques distinctes dans les Caraïbes du Commonwealth. En 1958, dix d'entre elles avaient constitué la Fédération des Antilles; mais trois ans plus tard, lorsque, dans un référendum, les Jamaïquains ont choisi de se retirer de cette association, elle s'est dissoute. Trois de ces territoires,—la Jamaïque, la Trinité et la Guyane, autrefois appelée Guyane anglaise,—ont obtenu leur complète indépendance au sein du Commonwealth. On s'attend qu'un quatrième, la Barbade, acquière son indépendance un peu plus tard cette année.

Les anciens membres de la Fédération des Antilles collaborent encore dans certains domaines, mais ils ont renoncé aux projets d'une union douanière de ces dix territoires lorsque la fédération a été dissoute, il y a cinq ans. Trois d'entre eux,—la Barbade, Antigua et la Guyane,—ont récemment annoncé qu'ils établiront une zone de libre échange; aujourd'hui, on vient à peine de

mettre ce projet à exécution. Les autres territoires sont des blocs commerciaux indépendants, où chacun administre son propre tarif douanier et applique des droits de douanes aux marchandises venant d'un ou de l'autre territoire, comme à celles venant de pays étrangers.

Le commerce entre les pays des Caraïbes du Commonwealth est relativement faible; bien entendu, c'est surtout parce que la plupart d'entre eux produisent, pour une grande partie, le même genre de marchandises.

Ceci m'amène à la deuxième chose que l'on remarque, au sujet des Antilles: ce sont des pays en voie de développement. Bien entendu, l'expression «pays en voie de développement» embrasse une grande variété de pays. Certains problèmes communs à tous les placent dans la même grande catégorie. Ils ont un niveau de vie peu élevé. La plus grande partie de leur revenu d'exportation provient de quelques produits primaires, dont ils dépendent et dont les prix tendent à être instables. L'épargne intérieure est loin de suffire aux besoins de capitaux pour développer les économies. On trouve aux Antilles tous ces problèmes, et d'autres, communs aux pays en voie de développement.

Bien entendu, la culture tropicale,—particulièrement la culture de la canne à sucre—, a toujours été un élément de premier plan dans leur économie. Le sucre et quelques autres produits primaires constituent le gros de leurs exportations.

Simplement en guise d'exemples, le sucre forme les neuf dixièmes des exportations de la Barbade. Même pour la Jamaïque, dont l'économie est la plus forte et la plus avancée de la région, le sucre, la bauxite et l'alumine,—trois produits—, forment ensemble les trois quarts des revenus globaux de l'exportation.

Cependant, il faut dire que, parmi les pays en voie de développement, certains pays des Antilles ont atteint les échelons supérieurs de l'échelle, c'est-à-dire qu'ils se sont plus développés économiquement que nombre d'autres régions du monde en voie de développement. La Trinité, par exemple, a un revenu national de plus de \$500 par habitant. Bien que cela ne dépasse pas de beaucoup le quart du revenu par habitant au Canada, il est comparable au revenu de certains pays moins avancés du sud de l'Europe et il est bien au-dessus de celui des pays comme l'Inde et le Nigéria.

La Jamaïque et la Trinité ont aussi fait des progrès considérables dans la diversification de leur économie et dans l'établissement de nouvelles industries manufacturières. En Jamaïque, l'industrie manufacturière fait plus pour la production nationale que l'agriculture, cela en termes de dollars.

Bien entendu, les capitaux étrangers ont joué un rôle très important dans le développement économique de la région. Une grande partie de ces capitaux provenaient d'Angleterre et des États-Unis mais, dans certains domaines, le Canada a effectué de nombreux placements. Les banques et les compagnies d'assurance canadiennes opèrent dans cette région depuis nombre d'années, de même que des entreprises d'énergie électrique appartenant en tout ou en partie à des Canadiens. Celles-ci, ajoutées aux industries de la bauxite et de l'alumine, forment encore une grande partie de nos propres placements dans les Caraïbes du Commonwealth.

Cependant, au cours des dernières années, les capitaux et le savoir technique des Canadiens ont contribué à l'établissement de diverses industries secondaires dans la région. Par exemple, des produits chimiques, des meubles en fibre de verre, des stylos à bille, des garnitures de freins d'automobiles, des meubles en métal et des articles de sport sont parmi les produits fabriqués par ces industries.

Récemment, le Canada a fait aussi des placements considérables dans des industries de service, comme les hôtels et le commerce de détail. Le développement de nouvelles industries dans certains pays des Antilles a sans aucun dou-

te diminué dans une certaine mesure leur dépendance du commerce extérieur. Cependant, tous exportent encore un pourcentage de leur production plus fort que le nôtre, et dans certains cas, beaucoup plus fort. La Trinité, par exemple, écoule près des deux tiers de sa production nationale sur des marchés étrangers et, pour la Barbade et la Jamaïque, les proportions sont d'environ le tiers et le quart, respectivement.

C'est dire que, comme le Canada, les Antilles sont très conscientes de l'importance de leur commerce extérieur.

Les liens commerciaux entre le Canada et les Antilles remontent à nombre d'années, aux années qui ont suivi la fondation d'Halifax en 1749: même avant, si l'on tient compte des exportations du poisson pris sur les bancs par des pêcheurs européens, puis séché et salé sur la côte de Terre-Neuve pour l'exportation aux Caraïbes.

Cependant, le commerce n'a vraiment pris de l'importance qu'à la guerre de 1812, lorsque les États-Unis ont coupé court à toutes leurs exportations aux Antilles, donnant ainsi aux provinces de l'Atlantique l'occasion de s'implanter comme pourvoyeurs d'articles d'alimentation. Au moment de la Confédération, les Antilles étaient devenues, certaines années, le plus important marché d'exportation de la Nouvelle-Écosse, devançant même les États-Unis et l'Angleterre.

A cette époque, les autres provinces du Canada participaient au commerce avec les Antilles mais à une échelle beaucoup moins grande.

Dans la dernière partie du dix-neuvième siècle, le commerce du Canada avec les Antilles consistait, dans une large mesure, en un échange de poisson salé, de bois, de farine, de divers produits agricoles, avec quelques produits manufacturés, d'une part; et de sucre, de mélasse, de rhum, d'épices et de sel employé dans l'industrie de la pêche.

A mesure que l'économie du Canada et celle des Antilles se sont développées, le commerce entre les deux régions s'est diversifié de plus en plus. En même temps, il y a eu, au Canada, un élargissement géographique ou régional du commerce avec les Antilles. C'est dire qu'en plus des provinces de l'Atlantique, d'autres régions ont participé de plus en plus à ce commerce. Par exemple, nous exportons aujourd'hui aux Antilles, entre autres produits importants, des articles tels que le saumon en boîtes et les produits forestiers de la Colombie-Britannique; de la farine moulue du blé des prairies; des automobiles, des tissus et divers autres produits manufacturés des provinces centrales; ainsi que les articles traditionnels et quelques articles nouveaux de la région de l'Atlantique.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, le témoin aurait-il l'obligeance de nous dire s'il existe des communications directes avec les Antilles, et si elles se font par mer ou par air; ou si on envoie nos marchandises en transit aux États-Unis?

M. LANE: Une grande partie de nos marchandises se rendent directement par mer. A l'avenir, le transport aérien deviendra probablement plus important, comme moyen de faire parvenir nos marchandises aux Antilles.

Le sénateur MACKENZIE: Le témoin pourrait-il compléter son exposé et ensuite répondre à nos questions?

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Cela vous irait-il?

Le sénateur POULIOT: Si j'ai posé une question, c'est parce que je m'intéressais. Sinon, je me serais tu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que si nous inscrivions nos questions, nous pourrions en finir avec l'exposé.

Le sénateur POULIOT: C'était tout simplement pour me renseigner.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Pouliot, le témoin me dit qu'il traitera des questions de transport dans quelques instants.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, quelle est la ligne de conduite dans notre comité, quant à l'interruption d'un témoin. Il y a certains comités, auxquels j'ai assisté, où les membres ont convenu avec le président de laisser le témoin faire son exposé sans l'interrompre.

Le PRÉSIDENT: Jusqu'à présent, nous avons visé à laisser le témoin faire son exposé des faits ou de faire une déclaration, et ensuite à réserver environ 25 ou 30 minutes pour poser des questions. Nous pourrions peut-être poursuivre de cette façon avec le présent témoin.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, il y a quelques années, j'ai lu certaines précisions sur ces questions, dans une publication du ministère intitulée «Commerce extérieur». Cependant, je n'interviendrai pas maintenant puisque je ne veux pas provoquer d'interruptions.

M. LANE: Je parlais de la diversification dans nos exportations aux Antilles ces dernières années. Aux Antilles ont aussi varié leurs exportations au Canada. Outre les articles traditionnels comme le sucre, la mélasse, le rhum, les épices, le cacao, le café et les jus de fruits citrus, nous importons aujourd'hui de grandes quantités de bauxite, d'alumine et de pétrole. Plus récemment, quelques-unes des nouvelles industries manufacturières des Antilles ont commencé à vendre leurs produits au Canada, par exemple, des articles de sport, des vêtements, des boutons et de la vaisselle. Ce commerce est très peu important et relativement récent.

Quelle est l'importance globale de nos exportations aux Antilles? Bien, par rapport à l'ensemble de notre commerce extérieur, les chiffres ne sont pas impressionnants. L'année dernière, le montant de nos ventes aux pays des Caraïbes du Commonwealth s'est élevé à peu plus de 90 millions de dollars, guère plus de 1 p. 100 de nos exportations à tous les pays. Bien entendu, comme débouché pour les marchandises des provinces de l'Atlantique, la région est plus importante, mais elle n'absorbe quand même qu'un peu plus de 3 p. 100 de l'ensemble de leurs ventes à l'étranger. En raison de l'importance de l'économie et du commerce extérieur des Antilles, il est évident que, même si on augmentait sensiblement notre part du marché, cela n'occuperait pas encore une très grande place dans nos exportations.

Ces chiffres globaux sont en même temps quelque peu trompeurs, comme mesure de l'importance de notre commerce avec les Antilles. Ils ne reflètent pas l'importance que ces marchés ont pour un certain nombre d'industries importantes du Canada. Par exemple, les Antilles prennent le tiers de nos exportations de morue salée et 17 p. 100 de nos exportations de farine. Elles prennent presque toutes nos exportations d'un certain nombre d'autres produits de l'agriculture et de la pêche, comme le maquereau salé, le hareng en boîtes, les aliments pour la volaille et le boeuf salé.

La région est aussi un important marché pour le fabricant canadien. Pour ce genre de marchandises, c'est le quatrième marché du Canada. Même si les Caraïbes du Commonwealth ne prennent que 2.5 p. 100 environ de l'ensemble de nos exportations de produits entièrement manufacturés, elles sont beaucoup plus importantes pour certaines industries et régions particulières. Environ les quatre cinquièmes de nos exportations de souliers pour dames vont aux Antilles et on vend sur ces marchés presque le tiers de nos exportations de vêtements, venant des provinces de l'Atlantique.

Il faut dire aussi que les Antilles importent du Canada dans une plus grande proportion que tout autre marché, sauf peut-être celui des États-Unis.

Du point de vue des Antilles, lorsqu'on examine le commerce du Canada avec les Antilles, nous constituons un élément beaucoup plus important dans leur commerce qu'elles dans le nôtre. Bien que nous ne soyons pas le principal client de ces pays ou de ces territoires, pour un certain nombre d'entre

eux, nous constituons un grand marché. Nous prenons plus que le cinquième des exportations de la Jamaïque, par exemple, et 16 p. 100 des exportations de la Guyane. Dans le cas de certains produits comme le sucre, la bauxite, l'alumine et le pétrole, nous prenons leurs exportations dans une proportion encore plus grande.

De façon générale, nous avons tendance à acheter des Caraïbes du Commonwealth plus que nous ne leur en vendons. L'an dernier, cependant, nous avons réalisé, avec elles, un léger excédent, causé en grande partie par une baisse du prix du sucre, en plus d'une diminution du marché canadien pour le sucre des Antilles.

Si nous considérons les tendances du commerce du Canada avec les Antilles, au cours des dernières années, nous remarquons une chose: c'est qu'en termes absolus, si le commerce a augmenté considérablement, il y a eu de part et d'autre une diminution de l'importance relative des deux régions comme source d'approvisionnement pour les besoins d'importation de l'autre. Notre part du marché des Antilles a diminué légèrement, au cours des dernières années. Cette diminution témoigne, en partie, des changements de la composition des importations antillaises. Les achats d'articles d'alimentation, qui ont toujours constitué une partie importante de nos exportations, n'augmentent pas aussi rapidement que les achats de certains autres genres de produits. De plus, la création de nouvelles industries dans les Antilles a touché certaines de nos exportations, dans des domaines tels que les textiles, l'habillement, les produits de la papeterie et les meubles. Cette situation a exigé, de la part des exportateurs canadiens, une très grande souplesse dans la vente aux Antilles.

En termes généraux, les Antilles sont un marché en pleine croissance; l'ensemble de leurs importations augmentent plus rapidement que celles de certains pays plus grands et plus développés. Il y a quelques occasions prometteuses d'accroître les exportations canadiennes, spécialement les exportations de biens de production et de marchandises pour les consommateurs plus raffinés. C'est dans ces domaines que nous devons particulièrement intensifier nos efforts de vente aux Antilles.

Depuis l'époque d'avant la Confédération, les gouvernements du Canada considèrent l'expansion de notre commerce et l'établissement de relations plus étroites dans le commerce avec les Antilles, comme un objectif très important. En 1885, par exemple, une délégation anglaise de l'Amérique du nord a essayé de négocier, avec les Antilles, un accord de tarif douanier préférentiel; mais le gouvernement impérial a opposé son veto à cet accord, sous prétexte que ce serait contraire à la politique impériale de libre échange. L'année qui a précédé la Confédération, une autre mission représentant les diverses provinces anglaises de l'Amérique du nord s'est rendue aux Antilles et a négocié certains accords concernant le niveau général des tarifs qu'on appliquerait aux marchandises canadiennes et a pris des dispositions pour qu'on examine tout problème qui pourrait atteindre les exportations canadiennes. Ce n'était pas une entente commerciale, mais c'était un pas vers l'établissement de relations commerciales plus étroites entre le Canada et les Antilles.

Peu avant le tournant du siècle, nous nous sommes engagés dans un nouveau stade de nos relations commerciales avec les Antilles, lorsque le Canada a institué les préférences douanières. On a étendu ces préférences aux Antilles en 1898, sans même exiger d'elles la réciprocité. Cela se passait durant la période qui a précédé l'institution, par les Antilles elles-mêmes, de préférences douanières pour les pays du Commonwealth. La plupart des Antilles ont institué des préférences pour les marchandises canadiennes peu avant la première guerre mondiale, 1912, lorsqu'on a négocié avec les Antilles notre premier accord commercial bilatéral. L'engagement, par les deux parties, d'accorder, pour une certaine liste de marchandises importées, des taux de préférence, de

pas moins de 20 p. 100 des taux du tarif général, constituait le principal aspect de cet accord. On a élargi le champ d'application et l'importance de ces préférences lorsqu'en 1920 et 1925, on a négocié de nouveau l'accord bilatéral avec les Antilles.

L'accord négocié en 1925, qu'on a incorporé à une loi du Parlement en 1926, est encore en vigueur. Selon cet accord, le Canada et les Antilles étendent à l'un et à l'autre, des tarifs préférentiels douaniers minimums pour à peu près tous les produits frappés de droits. De plus, il y a un certain nombre de préférences spécifiques appliquées aux articles principaux du commerce, à l'époque où l'on a signé l'accord. Par exemple, les articles des Antilles auxquels on applique ces préférences spécifiques comprennent le sucre, les bananes, les fèves de cacao, le jus de limette et l'arrowroot; et parmi les articles canadiens cités spécifiquement dans l'accord, il y a la farine, le beurre, la graisse de porc, les viandes, les pommes de terre, le bois d'oeuvre et les pommes.

L'insertion d'un article garantissant l'établissement et l'entretien de services subventionnés de navires constituait une autre caractéristique de l'accord de 1926.

Bien entendu, nos relations avec les Antilles ont considérablement évolué depuis que cet accord a été négocié en 1925; en temps voulu, il faudra reviser cet accord pour tenir compte d'un certain nombre d'événements. Je songe au changement de la situation constitutionnelle de certains pays des Antilles, et à la constitution de la zone de libre échange entre la Barbade, la Guyane et Antigua, dont j'ai parlé. Il s'est aussi produit de profonds changements dans le genre de commerce, dans les deux sens. Des articles qui, en 1925, étaient importants, le sont moins aujourd'hui et l'on a ajouté au commerce un nombre considérable de nouveaux articles. Et puis, aujourd'hui, les Antilles, pour favoriser le développement industriel, prennent diverses mesures, telles que les restrictions à l'importation; on n'avait pas envisagé ces mesures, à l'époque où l'on négociait l'accord de 1925. On a donc laissé de côté les articles concernant le transport maritime. La conférence du Canada et des Antilles, qui se tiendra à Ottawa, cette année, du 6 au 8 juillet, fournira l'occasion de revoir le commerce entre le Canada et les Antilles. A cette conférence, on étudiera aussi un certain nombre d'autres aspects très importants de nos relations avec cette région, tels que l'aide du Canada pour le développement aux Antilles, le transport, l'émigration, d'autres questions d'ordre économique, des questions internationales d'intérêt commun, et les relations culturelles.

Je crois, Monsieur le président, que j'en ai peut-être dit suffisamment dans cette revue générale.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Lane. Il reste beaucoup de temps pour discuter. Monsieur le sénateur Pouliot, voulez-vous poser votre question de nouveau?

Le sénateur POULIOT: J'ai quelques questions à poser, mais je vais attendre que mes collègues posent les leurs?

Le sénateur MACKENZIE: Je voudrais m'excuser auprès de mon ami le sénateur Pouliot, pour l'avoir interrompu, et je voudrais lui laisser le privilège de poser ses questions le premier.

Le sénateur POULIOT: Cela fait 42 ans que je suis ici, et c'est ma onzième année au Sénat. Je me souviens que, lorsque j'étais membre du comité du Service civil, M. Bland, le président de la Commission, faisait ce qu'il appelait son exposé et que personne ne l'interrompait. Aujourd'hui, le témoin me paraît être une personne de très grande valeur et je m'excuse pour les choses désagréables que j'ai pu dire, mais je suis ici, non pas pour écouter, mais pour apprendre; lorsque je peux faire les deux, j'en suis très content.

Le sénateur MACKENZIE: Je vous remercie.

Le sénateur POULIOT: Point n'est besoin de me remercier; je veux tout simplement apprendre autant du témoin que vos élèves apprennent de vous.

Le sénateur MACKENZIE: J'espère que vous en apprendrez plus.

Le sénateur POULIOT: Si on me permet de poser une question, en guise de petit préliminaire, je dirai que la question de la Jamaïque et des Antilles m'a toujours fort intéressé. Il n'y a pas très longtemps, environ vingt ans, lorsque l'Empire britannique était à son déclin, j'ai dit que le Canada devrait être un empire et que la Jamaïque et les Antilles devraient être nos colonies. M. Bustamante, qui est un homme très influent dans cette région, m'a dit que j'étais idiot et que je n'avais aucun respect pour ces colonies. Un jour, je l'ai rencontré au Château, à l'ombre du buste de Sir Wilfrid, et nous nous sommes réconciliés; aujourd'hui nous sommes de bons amis, mais j'estimais que le Canada devait être un empire pour ces colonies. A l'heure actuelle, nous subvenons à leurs besoins dans une large mesure, mais qu'est-il arrivé? C'est pourquoi, après tout ce qu'on a dit, j'en arrive à ma question: je voudrais être renseigné un peu sur les communications directes par mer et par air avec les Antilles.

M. LANE: Il y a un certain nombre de services maritimes entre le Canada et les Antilles. Autrefois, cela posait un problème majeur dans le développement du commerce avec les Antilles; le Canada, au dix-neuvième siècle, subventionnait un certain nombre de services maritimes reliant cette région.

Le sénateur POULIOT: Y avait-il un service du National Canadien?

M. LANE: Oui. Dans l'accord de 1920, il y avait un article visant l'établissement de services maritimes subventionnés. Cela n'a jamais très bien réussi et, dans l'accord de 1926, les engagements du Canada et des Antilles en vue d'établir et de maintenir des services maritimes, ont été exprimés en termes plus précis. Cet accord comporte des articles concernant la fréquence des voyages et les subventions que les divers pays des Antilles devaient payer, les taux de transport, le tonnage des navires, et ainsi de suite. Aujourd'hui, on a mis de côté ces articles. Un certain nombre de *Ladyboats*, qui constituaient le pilier principal de ce service, ont été détruits durant la guerre. Puis, quelques entreprises privées ont établi des services maritimes entre les pays des Antilles.

Le sénateur POULIOT: N'êtes-vous pas l'auteur de ces articles intéressants auxquels j'ai fait allusion et qu'on a publiés dans le *Commerce extérieur*, revue du ministère du Commerce?

M. LANE: J'ai rédigé quelques articles sur le commerce du Commonwealth.

Le sénateur POULIOT: Ce que vous avez dit était très intéressant. Le gouvernement a-t-il établi pourquoi le service assuré par les *Ladyships* du National-Canadien n'avait plus de succès?

M. LANE: Ce service a très bien fonctionné pendant un certain nombre d'années et, dans les Antilles, on parle encore des *Ladyboat* avec un souvenir attendri. On les appelle «Nos *Lady Boats*». Ces navires constituaient le principal moyen de communication entre nombre de ces îles et l'extérieur. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de services maritimes et, bien entendu, le transport aérien prend de plus en plus d'importance.

En 1958, lorsque nous avons mis en œuvre notre programme d'assistance pour les Antilles, nous avons fait construire, pour elles, deux navires qu'on appelle le *Federal Maple* et le *Federal Palm*. Faciliter les communications entre les diverses îles des Antilles en constituait le but principal. Ces deux navires servent encore. Ils font la navette entre les divers territoires des Antilles plutôt qu'entre le Canada et la région.

Le sénateur POULIOT: Considère-t-on ces navires comme faisant aussi partie de notre aide aux Antilles?

M. LANE: Oui, c'est exact, Monsieur.

Le sénateur POULIOT: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, à ce même sujet, peut-on me dire si le fait qu'un service comme celui des *Ladyboats* n'est

plus disponible a quelque effet notable sur l'augmentation des possibilités de commerce avec les pays des Antilles?

M. LANE: Nous étudions présentement cette question—toute la question du transport dans les Antilles—en vue de la prochaine conférence avec les Antilles. Ce sera une des questions débattues à cette réunion.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Est-ce à dire le transport entre le Canada et la région des Caraïbes, plutôt qu'entre les divers constituants de la région?

M. LANE: Oui, c'est exact, Monsieur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je ne suis pas très au courant de cette question, bien qu'étant de la Nouvelle-Écosse, je devrais l'être. Mais il me semble qu'il existe un service d'exploitation privée passablement suffisant, pour desservir la région. Je n'ai jamais entendu parler d'un ébranlement sérieux de nos possibilités de commerce, causé par un besoin de plus de possibilités de transport maritime. Les exportateurs pourraient peut-être affirmer qu'avec un service subventionné, les frais de transport seraient abaissés, ce qui fournirait des possibilités. Est-ce que je comprends bien la situation générale?

M. LANE: Oui, je crois que cela serait exact.

Le sénateur CAMERON: J'ai deux questions à poser, Monsieur le président. Est-il encore exact que le seul service aérien en ligne directe que nous ayons est celui d'Air-Canada, jusqu'à Nassau et en Jamaïque et qu'il est très peu probable qu'on étende ce service au-delà de la Trinité?

Le sénateur MacKENZIE: Il y a un vol entre Toronto et la Barbade.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela répond suffisamment à votre question?

Le sénateur CAMERON: Oui. Je ne savais pas qu'on avait étendu le service jusqu'à Antigua et la Trinité. Ma deuxième question a trait à l'industrie du tourisme qui, évidemment, est essentielle aux Antilles. Ce devrait être un moyen de les aider dans une large mesure, et aussi de nous aider, parce que cette région est le solarium du Canada. Que fait-on pour accroître le tourisme?

M. LANE: Bien les lignes aériennes jouent, bien entendu, un rôle très important dans ce domaine. Le mouvement touristique du Canada vers les Antilles a beaucoup augmenté ces dernières années. En réalité, aujourd'hui, plus de Canadiens voyageant à l'étranger vont aux Caraïbes du Commonwealth plutôt que dans toute autre région, sauf les États-Unis.

Le sénateur CAMERON: Avez-vous une idée du nombre de gens et de la somme d'argent en jeu?

M. LANE: J'ai ici, je crois, un relevé du nombre de gens. Y compris les Bermudes, le nombre, l'année dernière, a été d'environ 50,000.

Le sénateur GOUIN: Combien?

M. LANE: Cinquante mille.

Le PRÉSIDENT: Des Canadiens se rendant dans la région des Caraïbes?

M. LANE: Oui, des Canadiens se rendant dans les Caraïbes du Commonwealth et aux Bermudes.

Le sénateur BLOIS: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur le commerce. Chaque année, je passe deux ou trois semaines dans diverses îles comme les Bermudes, les Bahamas et la Barbade; durant mes séjours, je vais dans les boutiques et je pose des questions sur le commerce avec le Canada. Par exemple, j'ai posé des questions au sujet des pommes; je me suis rendu compte que, dans la plupart des îles, on ne trouve pas de pommes du Canada. On a des pommes de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, mais pas du Canada.

J'ai aussi examiné la question des textiles, parce que je m'y intéresse beaucoup; je n'en ai trouvé que très peu ou pas venant du Canada, parce que le

genre de marchandises que nous fabriquons au Canada coûte trop cher pour la population de ces régions. Le citoyen moyen trouve qu'il ne peut pas se permettre d'acheter des tissus du Canada; alors on en fait venir des États-Unis ou du Japon. En un endroit, j'ai aussi trouvé qu'on manquait grandement de sacs de papier et qu'on devait envelopper les marchandises dans du papier-journal.

J'ai voulu examiner plus à fond la question des pommes et j'ai découvert qu'il y a deux raisons à l'absence de pommes du Canada dans ces régions. Il est difficile de faire venir des pommes de la Nouvelle-Écosse jusqu'à Antigua, parce que les navires à vapeur n'y passent plus et que les taux d'Air-Canada sont trop élevés. Dans ces régions, le prix des pommes était de cinq à sept cents de notre monnaie. Il y a un marché pour nos marchandises dans ces régions mais, apparemment, nos prix et les méthodes de transport ne le rendent pas aussi facile que possible.

Je me suis renseigné auprès de certaines de nos sociétés canadiennes; elles m'ont dit qu'il est très difficile pour elles de trouver des agences de vente convenables et de se faire payer. Elles estiment que, pour le chiffre d'affaires qu'elles réalisent et les bénéfices qu'elles en tirent, il est plus ou moins inutile d'essayer d'exporter davantage vers ces régions. C'est ce que j'ai constaté en passant, chaque année, deux ou trois semaines dans une des îles, depuis les cinq dernières années. Avez-vous constaté la même chose dans vos études?

M. LANE: Certainement, les pays des Antilles sont des marchés où la concurrence est très vive. Nous devons faire face à la concurrence d'un certain nombre de sources. Comme vous le dites, il est très important que nous fixions le prix de nos produits de façon à pouvoir soutenir la concurrence des autres fournisseurs et aussi proportionner nos prix aux revenus et aux niveaux de vie de la région. Le ministère du Commerce a envoyé aux Antilles un certain nombre de missions pour examiner les possibilités que pourraient avoir divers genres de produits. Bien entendu, nous avons deux agents du commerce dans la région, un à Port-d'Espagne et l'autre à Kingston, en Jamaïque; par leur intermédiaire, nous aidons les exportateurs canadiens à trouver des représentants, à examiner l'état des marchés et à évaluer les possibilités. Mais, en fin de compte, il appartient à l'exportateur particulier de poursuivre et de visiter les marchés. Nous insistons beaucoup sur ce point—les tournées personnelles des marchés pour étudier la situation sur les lieux et s'entretenir avec les acheteurs. Un nombre croissant d'hommes d'affaires canadiens y vont.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lane, j'allais vous poser une question à ce sujet même. Les hommes d'affaires canadiens sont-ils généralement assez entrepreneurs sur ce marché? A la lumière de ce qu'a dit le sénateur Blois, qui m'a plutôt renversé, voudriez-vous vous expliquer un peu plus à ce sujet? Voudriez-vous émettre votre opinion, à savoir si les Canadiens devraient être plus entrepreneurs sur ce marché?

M. LANE: Bien entendu, au ministère du Commerce, nous estimons qu'il y a toujours place pour améliorer son travail de vendeur.

Le PRÉSIDENT: Madame la sénatrice Fergusson?

Le sénateur FERGUSSON: Monsieur le président, je voudrais avoir un peu plus de renseignements sur deux points, si M. Lane le veut bien. Il a dit que nous prenions 16 p. 100 des exportations de la Guyane. Voudrait-il nous dire de quelles exportations il s'agit?

M. LANE: Principalement de la bauxite et du sucre.

Le sénateur FERGUSSON: Et que lui avons-nous exporté?

M. LANE: En 1965, nous avons exporté en Guyane pour un montant de \$7,750,000; le merlan jaune salé sec en constituait le principal article, pour un montant de \$500,000.

Le sénateur FERGUSON: Le merlan jaune est-il semblable à la morue?

Le sénateur MacKENZIE: C'est un poisson légèrement différent, pas aussi bon que la morue ou l'aiglefin.

M. LANE: Toutes ces îles ont chacune leurs goûts, pour ce qui est du poisson salé, et nous exportons différentes variétés de poisson à divers territoires. Après le merlan jaune, les pois cassés formaient le deuxième article le plus vendu, pour peu moins d'un demi-million de dollars. Les sardines forment un autre article important pour un montant d'un quart de million. Il y avait en plus du bœuf fumé, des tissus lâches et des tricots.

Le sénateur FERGUSON: Notre commerce avec la région des Caraïbes augmente-t-il ou décroît-il?

M. LANE: Au cours des deux dernières années, il a fortement augmenté. En réalité, il a augmenté de près de 50 p. 100 de 1963 à 1965.

Le sénateur FERGUSON: Je suppose que le délégué du Canada dans cette région, M. Gregg, y est pour quelque chose dans cette augmentation?

M. LANE: Je suis sûr qu'il y est pour quelque chose.

Le sénateur FERGUSON: J'ai une autre question à poser. Je crois que vous avez dit, Monsieur Lane, que les quatre cinquièmes de nos exportations de souliers pour dames vont aux Antilles?

M. LANE: C'est exact.

Le sénateur FERGUSON: Je croyais que vous ne parliez peut-être que des exportations des provinces Maritimes; mais il s'agit de tout le Canada, n'est-ce pas?

M. LANE: De tout le Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lane, vous avez parlé de la prochaine conférence qu'on tiendra à Ottawa du 6 au 8 juillet et vous avez dit qu'on consacrerait une partie importante du programme aux questions du commerce. Voudriez-vous nous dévoiler le reste du programme et les buts de cette conférence?

Le sénateur GOUIN: Avant d'aborder ce sujet, je voudrais revenir à la question des communications. Les sociétés maritimes privées, dont on a parlé, sont-elles canadiennes ou américaines?

M. LANE: Il y a des sociétés canadiennes qui fonctionnent dans la région.

Le sénateur GOUIN: Fonctionnent-elles de Montréal ou des provinces Maritimes, et ainsi de suite?

M. LANE: Je crains de n'être pas en mesure d'être très précis à ce sujet. La Saguenay exploite à partir de Montréal et d'Halifax, je crois.

Le sénateur COOK: Comme filiale de l'*Aluminum Company*.

M. LANE: C'est exact.

Le sénateur GOUIN: Exploite-t-on un service de passagers aussi bien que de marchandises, ou seulement de marchandises?

M. LANE: Je crois que certains prennent quelques passagers.

Le sénateur GOUIN: Maintenant, au sujet des services aériens, je suppose qu'ils ne transportent pas de quantités considérables de marchandises?

M. LANE: Il y a un service aérien de marchandises.

Le sénateur GOUIN: Il y a un service aérien de marchandises pour quelques-unes des provinces; je vous remercie beaucoup.

Le sénateur MacKENZIE: Puis-je poser une question d'ordre général? Y a-t-il actuellement, au Canada, quelque immigration des Antilles?

M. LANE: Oui.

Le sénateur MacKENZIE: Je sais qu'on fait pression pour favoriser davantage l'immigration, mais jusqu'à quel point?

M. LANE: Pour la plupart, les immigrants, au Canada, sont des gens qui ont une spécialité. Très peu de travailleurs non spécialisés des Antilles viennent au Canada. Il y a eu un programme visant à faire venir au Canada des domestiques des Antilles. Je crains de n'être pas un expert en immigration; je ne peux réellement pas vous en dire plus.

Le sénateur MACKENZIE: Cette question pourrait être un des sujets épineux discutés à la prochaine conférence, n'est-ce pas?

M. LANE: C'est une question à laquelle les Antilles s'intéressent beaucoup.

Le sénateur GOUIN: Il y a, à Montréal, un nombre imposant de servantes des Antilles britanniques et, de façon générale, elles donnent satisfaction.

Le sénateur BLOIS: J'ai causé avec des délégués commerciaux de la région et ils ont tous fait remarquer la même chose: il n'y a pas de gens suffisamment instruits pour venir pratiquer un métier au Canada, sauf peut-être celui de femme de chambre ou de manœuvre. J'ai aussi parlé à quelques-uns de leurs éducateurs. Aujourd'hui, ils s'efforcent de faire davantage dans ce domaine. Le docteur MacKenzie en sait plus long que moi à ce sujet. Dans certaines des îles, on fait campagne pour améliorer la qualité de l'enseignement, j'espère que cela jouera en notre faveur. Par mes conversations avec les habitants des Antilles, je me suis aussi rendu compte qu'ils aimeraient venir au Canada. Ils se sentent liés au Canada et voudraient avoir l'occasion d'y venir. Je m'intéresse grandement à la question du commerce avec les habitants des Antilles, parce que j'en ai rencontrés plusieurs.

M. LANE: Puis-je ajouter quelque chose? Depuis nombre d'années, des étudiants antillais viennent au Canada. L'année dernière, je crois, 1,500 Antillais étudiaient dans nos universités. Il y a un an ou deux, l'Université des Antilles a été élevée au rang d'université qui confère des grades et elle agrandit ses installations. Elle attirera sans aucun doute un nombre croissant d'étudiants de la région.

De plus, la Guyane a récemment fondé sa propre université. Je suppose qu'il y aura au Canada un afflux considérable d'étudiants, particulièrement pour les cours de spécialisation.

Le sénateur MACKENZIE: Pouvez-vous évaluer approximativement le nombre de ceux qui demeurent au Canada? Je crois que, s'ils peuvent trouver une situation au Canada, ils y demeureront. Bien entendu, c'est un des problèmes.

M. LANE: C'est très juste, Monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Smith?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je voudrais demander à M. Lane s'il est généralement vrai que l'aide entraîne le commerce. Si le Canada accomplissait davantage dans le domaine de l'aide et du développement des pays en voie de développement, cela ne susciterait-il pas la perspective à long terme d'échanges permanents?

M. LANE: A mon avis, l'aide influe certainement sur le commerce. Dans le domaine de l'aide, nous en avons apporté de plus en plus aux Antilles au cours des quelques dernières années. Les Antilles ont été la première région, en dehors du plan de Colombo initial pour le sud et le sud-est de l'Asie, à figurer dans le programme d'assistance du Canada. Au début, en 1958, le programme a été établi pour une période de cinq ans. Il comportait la dépense de dix millions de dollars, sur une période de cinq ans, soit une moyenne de deux millions de dollars par année. La construction des deux bateaux, dont j'ai parlé, le *Federal Maple* et le *Federal Palm*, a englouti une partie importante de cette somme.

En 1963, on a considérablement étendu le programme d'assistance, et au cours de ces deux dernières années, on a mobilisé entre neuf et dix millions de dollars pour l'assistance aux Antilles. On a distribué un peu moins de la moitié de

cette somme en subventions d'assistance et la majeure partie du reste sous forme de prêts de développement.

Il y a aussi un important programme d'aide technique aux Antilles. C'est un accord bilatéral. Nous envoyons dans cette région un nombre considérable de spécialistes travailler avec les gouvernements et enseigner dans les universités et les écoles. L'année dernière, je crois, il y avait seize professeurs d'université du Canada à l'Université des Antilles et quatre à l'Université de la Guyane. C'est environ le tiers des professeurs canadiens envoyés à l'étranger en vertu du programme d'aide technique aux pays de langue anglaise.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Qu'y a-t-il à redire à la ligne de conduite générale de l'application, à la région des Caraïbes, des mêmes principes élémentaires qu'on applique dans notre pays pour favoriser le développement des parties non développées du Canada, où nous accordons sans ménagement des subventions importantes, particulièrement aux provinces de l'Atlantique, en les aidant à édifier l'infrastructure,—je ne sais si c'est le terme exact.

M. LANE: Précisément.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Au point de vue de l'avenir, nous faisons davantage pour l'éducation, dans ces provinces, comme vous faisons davantage pour les services de santé, et ainsi de suite. Pourquoi ne nous est-il pas possible d'appliquer cette idée à long terme à la région des Caraïbes, d'y pénétrer avec des subventions pures et simples pour contribuer à l'éducation, pour donner de meilleurs services de santé, et pour accroître le commerce; il y aurait alors des gens instruits pour venir au Canada, à condition qu'ils retournent travailler dans leur propre pays et qu'on leur donne une chance de se développer eux-mêmes, avec cette aide initiale? A mon propre point de vue et au point de vue commercial, il s'agit là d'un très bon placement, si on pense à la prospérité et à l'adaptation des Antilles à notre mode de vie.

M. LANE: Notre programme élargi d'aide aux Antilles s'inspire réellement de ce principe. Nous avons mis en œuvre diverses entreprises dans des domaines tels que l'électrification de la campagne, la mise en valeur de sources d'eau, le développement d'installations portuaires. Comme vous le dites, il faut à une économie une infrastructure élémentaire pour s'édifier.

Le sénateur MACKENZIE: A ce sujet, a-t-on réellement fait une étude économique des lieux, prises individuellement plutôt que collectivement? A mon avis, ce serait peut-être très important pour comprendre ce que l'on propose.

M. LANE: De concert avec les États-Unis et l'Angleterre, nous avons récemment effectué une étude de ce qu'on appelle les «huit petits», c'est-à-dire les territoires des Antilles qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance. On a préparé cette étude réellement pour évaluer leurs besoins économiques et pour pouvoir faire des recommandations sur les priorités de leur développement.

Le sénateur COOK: Quelle proportion de l'assistance à l'étranger le Canada fournit-il, si on la compare aux États-Unis et au Royaume-Uni? Quel est, de l'ensemble de l'assistance donnée, le pourcentage du Canada?

M. LANE: Dans une publication intitulée *Aid in the Commonwealth*, publication de l'Institut du développement d'outre-mer, à Londres, on déclare que l'ensemble de l'aide économique de l'Angleterre aux Caraïbes du Commonwealth, durant l'année 1964, a atteint environ 30 millions de dollars. Selon le rapport des opérations de l'agence américaine pour le développement international, l'aide des États-Unis à cette région, durant l'année budgétaire 1964-65, s'est élevée à près de 24 millions de dollars.

Le sénateur CROLL: Au début de son exposé, M. Lane a dit que la Trinité avait un revenu de \$500 par habitant et que ce revenu était plus élevé que celui de quelques pays du sud de l'Europe. Est-ce exact?

M. LANE: Le revenu n'est pas sensiblement plus élevé, mais à un niveau comparable.

Le sénateur CROLL: De quels pays?

M. LANE: L'Espagne et la Grèce, par exemple.

Le sénateur CROLL: L'Albanie aussi, j'imagine.

M. LANE: Je dirais que si, bien que je n'aie pas examiné les données pour l'Albanie.

Le sénateur CROLL: L'Espagne et la Grèce?

M. LANE: Et le Portugal. Le Portugal a un revenu par habitant encore moins élevé que l'Espagne et la Grèce mais, du point de vue du revenu national par habitant, on peut comparer la Trinité à l'Espagne et à la Grèce. Bien entendu, je dirais que de telles données, comme beaucoup de statistiques —peuvent être quelques fois trompeuses. Elles ne reflètent pas la répartition du revenu dans tout le pays.

Dans l'économie de la Trinité, l'industrie du pétrole joue un rôle d'une grande importance et ce rôle tend à se manifester dans diverses statistiques de l'économie du pays. Par exemple, dans le commerce, la Trinité importe de grosses quantités de pétrole brut du Vénézuéla et du Moyen-Orient et le raffine pour le réexporter à d'autres pays.

Le sénateur CROLL: Oui, mais parlons-nous du revenu?

M. LANE: Oui.

Le sénateur CROLL: On aurait pensé que, d'une façon générale, le revenu de l'Espagne serait beaucoup, beaucoup plus élevé que les données que vous avez présentées; et je pensais cela même de la Grèce. Il ne m'est jamais venu à l'esprit qu'il était si bas.

M. LANE: Je citais des données prises dans les statistiques du revenu national des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Je ne doute pas que le revenu par habitant soit bien inférieur à \$500 dans les pays du sud de l'Europe, dont M. Lane a parlé.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je voudrais exprimer mes très sincères remerciements à notre témoin, M. Lane.

Le Comité s'ajourne.

Quatrième compte rendu sur l'enquête concernant les relations du
Commonwealth, avec référence particulière à la situation
du Canada au sein du Commonwealth

SÉANCE DU MARDI 12 JUILLET 1966

TÉMOIN:

Du ministère des Affaires extérieures: M. Arthur D. Campbell,
chef de la Division de Coopération

APPENDICE

A—Communiqué définitif et documents publiés à la suite de la conférence
sur les Antilles entre le Canada et les pays du Commonwealth

M. LANE: Le revenu n'est pas sensiblement plus élevé, mais à un niveau comparable.

Le sénateur CAROL: De quels pays?

M. LANE: L'Espagne et la Grèce, par exemple.

Le sénateur CAROL: L'Albanie aussi, j'imagine.

M. LANE: Je dirais que si, bien que je n'aie pas examiné les données pour l'Albanie.

Le sénateur CAROL: L'Espagne et la Grèce?

M. LANE: Et le Portugal. Le Portugal a un revenu par habitant encore moins élevé que l'Espagne et la Grèce, mais du point de vue du revenu national par habitant, on peut comparer la Trinité à l'Espagne et à la Grèce. Bien entendu, je dirais que de telles données, comme beaucoup de statistiques — peuvent être quelque fois trompeuses. Elles ne reflètent pas la répartition du revenu dans tout le pays.

Dans l'économie de la Trinité, l'industrie du pétrole joue un rôle d'une grande importance et ce rôle tend à se manifester dans diverses statistiques de l'économie du pays. Par exemple, dans le commerce, la Trinité importe de grosses quantités de pétrole brut du Venezuela et du Moyen-Orient et le raffine pour le réexporter à d'autres pays, mais ce chiffre ne reflète pas le revenu réel.

Le sénateur CAROL: On aurait pensé que d'une façon générale, le revenu de l'Espagne serait beaucoup plus élevé que les données que vous avez présentées, et je pense cela même de la Grèce. Il ne m'est jamais venu à l'esprit qu'il était si bas.

M. LANE: Je crois que les données prises dans les statistiques du revenu national des Nations Unies.

Le sénateur CAROL: Je ne doute pas que le revenu par habitant soit bien inférieur à 2500 dans les pays du sud de l'Europe, dont M. Lane a parlé.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je voudrais exprimer mes très sincères remerciements à notre témoin, M. Lane.

Le Comité s'ajourne.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.

Le sénateur CAROL: Je voudrais proposer de renvoyer à l'été prochain la question de l'adhésion de la Trinité au Royaume-Uni. Quel est, de votre point de vue, le meilleur moment pour que la Trinité adhère au Royaume-Uni?

M. LANE: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. Je pense que le meilleur moment est celui où la Trinité sera prête à accepter les conditions de l'adhésion.



Première session de la vingt-septième législature

1966

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT
DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Vice-président: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 4

Quatrième compte rendu sur l'enquête concernant les relations du
Commonwealth, avec référence particulière à la position
du Canada au sein du Commonwealth

SÉANCE DU MARDI 12 JUILLET 1966

TÉMOIN:

Du ministère des Affaires extérieures: M. Arthur G. Campbell,
chef de la Division du Commonwealth.

APPENDICE

A—Communiqué définitif et documents parus à la suite de la conférence
sur les Antilles entre le Canada et les pays du Commonwealth.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24382-1



1960

1960

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

Vice-président: L'honorable L. M. Gouin

Les honorables sénateurs

Benidickson	Inman
Blois	Macdonald (<i>Brantford</i>)
Boucher	MacKenzie
Cameron	McLean
Cook	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Croll	Pouliot
Farris	Quart
Fergusson	Rattenbury
Flynn	Roebuck
Fournier (<i>De Lanaudière</i>)	Savoie
Gouin	Smith (<i>Queens- Shelburne</i>)
Grosart	Thorvaldson
Haig	Vaillancourt
Hayden	Vien
Hnatyshyn	Zuzyk—(31).
Hugessen	

Membres d'office: Brooks et Connolly (*Ottawa-Ouest*).
(Quorum 7)

TÉMOIN:

Du ministre des Affaires extérieures: M. Arthur G. Campbell,
chef de la Division du Commonwealth.

APPENDICE

A—Communiqué distribué et documents joints à la suite de la conférence
sur les Antilles entre le Canada et les pays du Commonwealth.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du mercredi 9 mars 1966:

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au comité, et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat en date du mercredi 9 mars 1888:

L'honorable sénateur Thorsvaldsen proposa, appuyé par l'honorable sénateur Hnatvyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au comité et

Que le comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion mise aux voix est adoptée.

Le greffier du Sénat
 J. E. MacNEILL
 Boucher
 Cameron
 Cook
 Crell
 Farvis
 Ferguson
 Fynn
 Furner (De
 Langford)
 Goup
 Gros
 Hay
 Hayden
 Hnatvyn
 Huggins

MacKenzie
 McLean
 O'Leary (Carlton)
 Poulet
 Quert
 Raitenbury
 Rochuck
 Sade
 Smith (Queen's-
 University)
 Thorsvaldsen
 Thorsvaldsen
 Vallanquet
 Voss
 Wasyk—(13)

Member of the Senate and Comptroller (Gouverneur) (Question 7)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 12 juillet 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Brooks, Cameron, Fergusson, Fournier (*De Lanaudière*), Gouin, Haig, Hugessen, Inman, O'Leary (*Carleton*), et Rattenbury—(11).

Le témoin suivant est entendu:

Ministère des Affaires extérieures: M. Arthur G. Campbell, chef de la Division du Commonwealth.

Ordre est donné d'imprimer le communiqué et les documents publiés à l'issue de la conférence Canada-Antilles du Commonwealth, en appendice A au présent fascicule.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

Le secrétaire du Comité,
Patrick J. Savoie.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 12 juillet 1966

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (président), Brooks, Cameron, Ferguson, Fournier (De Lévesque), Gould, Halc, Hugessen, Inman, O'Leary (Carleton), et Battenden—(11).

Le témoin suivant est entendu:

Ministre des Affaires extérieures: M. Arthur G. Campbell, chef de la Division du Commonwealth.

Ordre est donné d'imprimer le communiqué et les documents publiés à l'issue de la conférence Canada-Antilles du Commonwealth, en espéranto A au présent fascicule.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attesté.

Le secrétaire du Comité,
Patrick J. Savoie.

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 12 juillet 1966

Le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum, et la séance est donc ouverte. Je propose que la séance soit levée pour 11 heures, au plus tard, car c'est l'heure à laquelle se réunit le Comité permanent des banques et du commerce.

M. Arthur G. Campbell, chef de la Division du Commonwealth au ministère des Affaires extérieures est aujourd'hui notre témoin. M. Campbell est employé au ministère depuis un certain nombre d'années, et occupe son poste actuel depuis 1963. Pendant deux ans et demi, il fut membre du bureau du haut-commissaire à New Delhi, puis, en 1960, il passa une année à Genève, en compagnie du général Burns.

La présente réunion est convoquée dans le but de prendre connaissance d'un compte rendu de la conférence Canada-Antilles du Commonwealth, tenue récemment à Ottawa. C'est à M. Campbell que revint pratiquement l'organisation de cette conférence et, du point de vue de notre propre service, il y joua un rôle de premier plan.

Je dois dire que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, était censé nous parler ce matin. Toutefois, le premier ministre étant ce matin à Terre-Neuve pour l'ouverture de la Route transcanadienne, M. Martin, en qualité de premier ministre suppléant, avait certaines fonctions à remplir à 10 heures ce matin, et regrette de ne pas pouvoir être parmi nous. Cependant, M. Campbell est ici présent, et je lui demanderais de prendre la parole.

M. Arthur G. Campbell, chef de la Division du Commonwealth, ministère des Affaires extérieures: Monsieur le président et honorables sénateurs, je sens que je fais vraiment figure de remplaçant du Secrétaire d'État, et j'espère que vous montrerez quelque peu d'indulgence envers moi. Hier après-midi, le premier ministre a fait un bref rapport à la Chambre, et il a déposé le communiqué final de la conférence. N'ayant pas encore lu le *Hansard*, il est possible que je m'expose quelque peu en faisant plus que répondre à vos questions. Je suis à l'entière disposition du Comité, mais il serait peut-être préférable que je touche quelques mots de l'historique de la conférence, et des travaux préliminaires qui l'ont préluée. J'hésite toutefois à évaluer cette conférence et sa portée, ainsi qu'à dû probablement le faire hier le premier ministre, mais, en ma qualité de fonctionnaire bien discipliné, je suppose que ce Comité cherche à recueillir des détails complémentaires à la déclaration faite hier en Chambre par le premier ministre, et à étudier certaines questions qui n'auraient que peu d'intérêt pour la majorité des sénateurs et des membres de la Chambre des communes.

Avant d'entreprendre la discussion du communiqué final, d'entrer dans les détails et d'en expliquer la teneur, et je crois qu'il s'agirait de la plus simple façon de procéder, il serait peut-être bon de faire savoir au Comité, puisque

cette conférence a été jugée des mieux réussies, qu'elle était en préparation depuis plusieurs mois. Elle a eu ses origines au cours des entretiens tenus à Ottawa lors de la visite du premier ministre de la Trinité et Tobago, en avril 1964, puis au cours de mois suivants, plus particulièrement durant la conférence des premiers ministres du Commonwealth de 1964, et enfin l'année dernière lorsque le premier ministre, M. Williams et M. Sangster eurent un échange de vues à ce sujet. Cette conférence fut également le sujet d'un certain nombre de discussions officielles parmi un groupe de hauts fonctionnaires. Nous y avons assigné un groupe interdépartemental depuis la fin de 1964.

Les préparatifs prirent vraiment de l'ampleur lorsque le premier ministre fit un voyage à la Trinité et à la Jamaïque, en novembre et décembre derniers. En janvier de la présente année, nous avons eu une réunion officielle avec les représentants des Antilles, au cours de laquelle nous nous sommes efforcés d'établir un ordre du jour. Cinq ministères y étaient représentés, soit celui des Affaires extérieures, des Finances, du Commerce, de la Citoyenneté et de l'Immigration et, à toutes fins utiles, nous considérerons ici le Bureau de l'aide extérieure comme un ministère.

A l'issue de la réunion, nous sommes tombés d'accord sur un certain nombre d'avis pour la préparation d'un ordre du jour. Les leaders antillais se sont alors réunis à La Barbade voici un peu plus d'un mois, afin d'avoir une sorte d'avant-première, et en vue d'en arriver à un commun accord. Je crois qu'ils y ont très bien réussi, et que la réussite de la conférence est due en grande partie à tous ces travaux préliminaires.

Les travaux de la conférence sont très bien résumés dans le communiqué final. Cette remarque n'est pas due au fait que je faisais partie du comité de rédaction, mais plutôt à ma conviction que les principaux points de la conférence sont résumés dans ce communiqué. Il ne fait toutefois pas bien ressortir ce que je considère comme un important détail, une circonstance que le premier ministre a voulu faire remarquer lorsqu'il ouvrit la conférence, c'est-à-dire le moment particulièrement bien choisi pour une réunion de ce genre. Depuis 1962, on a assisté à de très importants changements dans la situation constitutionnelle des Antilles. Depuis les mois de juillet et d'août 1962, au cours desquels la Jamaïque et la Trinité ont obtenu leur indépendance, des changements constitutionnels successifs ont pris place, qui ne sont d'ailleurs pas terminés. A la fin du mois de mai de l'année en cours, la Guyane devient indépendante.

Au cours des derniers mois, Londres a été le théâtre d'une série d'entretiens portant sur les problèmes constitutionnels, certaines de ces discussions impliquant les îles du Vent et les îles sous le Vent. Il y eut trois conférences: une pour Antigua, une pour quatre autres îles, et la troisième pour St. Kitts. Puis, vers la fin du mois de juin, il y en eut une portant sur l'indépendance de la Barbade et qui se termina le 30 juin, juste avant la Conférence. La Barbade deviendra indépendante à la fin du mois de novembre de la présente année. En omettant Montserrat, six des îles du Vent et sous le Vent seront dotées l'an prochain d'un nouveau statut constitutionnel, dont la date dépend de la procédure législative britannique. Ces îles atteindront alors ce qui est appelé un statut d'état associé, qui est presque analogue à l'indépendance. Elles assumeront le plein contrôle des finances, ce qui n'est actuellement pas le cas, mais la Grande-Bretagne conservera la direction des affaires extérieures et de la défense.

Le sénateur RATTENBURY: Il s'agit ici des îles autres que les plus importantes?

M. CAMPBELL: Il s'agira d'Antigua, de Ste-Lucie, de St. Kitts, de St-Vincent, de la Grenade et de la Dominique, c'est-à-dire les îles du Vent et les îles sous le Vent, à l'exception de Montserrat, qui n'était pas intéressé à de telles propositions.

Bien que ces îles et la Barbade soient toujours dans une période de transition, nous avons atteint le point où leur statut d'avenir, ou tout au moins

le statut dont elles jouiront pour une longue période, est bien défini, et il est donc possible de discuter avec elles de nos relations futures en termes concrets, et non pas abstraits ou théoriques. Je crois que cet état de choses a permis d'affermir les fondements de cette conférence d'une manière bien plus solide qu'il n'eût été possible de le faire il y a un an, même après la conférence relative à l'indépendance de la Guyane, tenue en novembre dernier. Il y avait donc une solide base constitutionnelle à l'origine de ces discussions.

Ce fut par une étrange coïncidence que cette conférence s'ouvrit le 6 juillet. Au cours de la dernière réunion de ce genre, un document fut signé le 6 juillet 1925, soit 41 ans plus tôt; il s'agissait de l'Accord commercial Canada-Antilles anglaises, qui n'a connu aucune mesure analogue d'une telle ampleur durant les 41 années qui suivirent.

La première question d'importance à l'ordre du jour, question qui fut débattue plus longuement que toute autre, a été celle du commerce. En fait, le seul comité formellement constitué au cours de la conférence fut un comité du commerce qui, formé le premier jour avant le déjeuner, siégea le même après-midi. A partir de ce moment-là et pendant la journée suivante, le comité accomplit avec méthode un excellent travail.

Je ne devrais pas faire de remarques de ce genre au sujet de comités présidés ou partiellement formés de membres du cabinet, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agissait d'un comité fonctionnant bien, présidé par le ministre du Commerce, et auquel participaient le ministre des Finances et un certain nombre de ministres antillais.

Préparé d'un commun accord, le point de vue des Antilles fut présenté, dans un exposé des plus clairs, par le ministre du Commerce et de l'Industrie de la Jamaïque, M. Robert C. Lightbourne. Je ne sais pas, Monsieur le président, si les membres du Comité aimeraient obtenir une copie de la déclaration de M. Lightbourne. Il s'agit d'un document assez volumineux, qui résume au départ le point de vue des Antilles, et fait connaître leurs espoirs et leurs aspirations. Je pensais que le Comité pourrait s'en servir comme document à l'appui.

Le PRÉSIDENT: Certainement. J'avais d'ailleurs l'intention de demander au Comité, avant de lever la séance, la permission de faire imprimer, en appendice au procès-verbal de la présente réunion, le communiqué final et peut-être même le rapport de M. Lightbourne. Je propose qu'à partir de maintenant, si quelqu'un a une question à poser sur un sujet d'intérêt particulier, il soit en droit de le faire. Voulez-vous donc poursuivre, M. Campbell et, lorsqu'une question sera posée, je suis certain que vous serez en mesure d'y répondre.

M. CAMPBELL: J'éprouverais quelque hésitation à essayer de résumer la déclaration de M. Lightbourne, mais si ce document est jugé nécessaire, je l'ai sous la main.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Monsieur le président, une copie de ce rapport pourrait-elle être imprimée dans le compte rendu de nos délibérations, de façon à l'avoir sous les yeux?

Le PRÉSIDENT: J'allais justement le proposer avant de lever la séance.

M. CAMPBELL: Je me permettrais de vous faire remarquer, sénateur O'Leary, que le communiqué final contient non seulement les paragraphes habituels sur chaque sujet discuté, mais aussi, sous forme d'appendice, le rapport du Comité du Commerce, document de trois pages résumant l'orientation de la discussion ou les principaux échanges de vues au fur et à mesure des débats du Comité. On trouve également, annexé à cet appendice, un protocole sur les questions commerciales confirmant ou reconfirmant, et modifiant partiellement, l'Accord commercial actuel Canada-Antilles anglaises.

Le sénateur GOUIN: Si je comprends bien, monsieur le président, ces deux documents apparaîtront dans le compte rendu?

Le PRÉSIDENT: C'es exact; nous aurons l'autorisation du Comité à ce sujet. Le communiqué final sera imprimé, ainsi que les autres documents.

M. CAMPBELL: A dire vrai, ils font partie du communiqué final.

Le sénateur BROOKS: Monsieur le président, dois-je comprendre qu'un compte rendu complet de cette conférence sera publié à une date ultérieure?

M. CAMPBELL: Étant donné l'importance de ce communiqué final, je serais porté à croire, monsieur, qu'il pourrait assez bien remplacer un compte rendu. Il est tout d'abord composé d'un communiqué de cinq pages; vient ensuite le rapport de trois pages du Comité du commerce; puis un accord ou protocole de trois pages, sur les questions commerciales; on y trouve enfin une déclaration au sujet du sucre, qui est évidemment la préoccupation majeure de la plupart, sinon de toutes les Antilles anglaises. Deux mémorandums d'entente, signés à l'issue de la conférence, sont en outre inclus dans ce document; ils traitent tous deux du domaine de l'aide à l'étranger. Le premier est une entente entre le Canada et tous les pays, à l'exception de la Guyane Britannique, au sujet d'un programme d'assistance d'une durée de cinq années, en faveur de l'Université des Antilles anglaises. Le second de ces documents, qui devrait être également en appendice, est un mémorandum concernant une entente entre le Canada et la Guyane Britannique au sujet d'un programme d'assistance d'une durée de trois années, au bénéfice de l'Université de la Guyane. Donc, ainsi que je l'ai déjà dit, les principaux résultats de la conférence sont consignés dans les documents annexés au communiqué final. Vous constaterez probablement que le protocole sur le commerce et les deux mémorandums d'entente sont la moëlle de cette conférence.

Le sénateur HUGESSEN: Ce document sera-t-il publié?

M. CAMPBELL: Je crois comprendre, monsieur, que le communiqué et les autres documents ont été déposés hier à la Chambre des communes par le premier ministre, et qu'ils seront publiés dans le *Hansard*.

Le PRÉSIDENT: Je m'attends qu'ils soient publiés dans le *Hansard* de la Chambre des communes, sénateur Hugessen.

M. CAMPBELL: Mis à part les aspects proprement commerciaux mentionnés dans le protocole, bien que ceux-ci répondent de plusieurs façons aux intérêts et aux exigences particulières des Antilles anglaises, il est, à mon avis, intéressant de noter une certaine initiative prise en vue de conserver dans l'avenir un contrôle sur nos relations avec les Antilles anglaises; il s'agit d'une disposition prévoyant la création d'un Comité mixte canado-antillais du commerce et des affaires économiques, chargé d'étudier les problèmes commerciaux, financiers, et autres questions connexes, qui réunira de temps en temps, et selon la nécessité, ministres ou hauts fonctionnaires.

Les fonctionnaires espèrent évidemment, et je suppose que les ministres entretiennent le même espoir, que chaque fois qu'il sera nécessaire de convoquer la réunion de ce Comité, disons entre décembre et avril, le choix du lieu de réunion se portera sur les Antilles. C'est un bon moyen d'assurer la régularité des rencontres.

Parmi les diverses questions d'un certain intérêt touchées par le Protocole, et qui modifient l'Accord de 1925, il existe une clause générale à l'effet que les obligations de l'accord, en autant qu'elles soient en conflit avec les termes du GATT, peuvent être abandonnées, après délibération.

Nous avans pris l'engagement de consulter les pays des Antilles du Commonwealth avant de conclure, en vertu du Kennedy Round, tout accord qui aurait pour effet de réduire les marges préférentielles accordées à ces pays aux termes de l'Accord de 1925, et de tenir compte de telles réductions lorsque le moment sera venu, probablement par l'intermédiaire du Comité du commerce et des affaires économiques, de modifier ou de renégocier en détail l'accord commercial.

Plus précisément, le Canada renonce à appliquer les clauses du transport direct, c'est-à-dire celles qui accordent les tarifs de préférence aux marchandises envoyées directement dans un port canadien, sans débarquement intermédiaire dans un port des États-Unis. En reconçant à ces clauses, le Canada semble croire que ce sera à l'avantage des Antilles.

Le sénateur RATTENBURY: En raison des rares moyens de communication directe entre le Canada et les Antilles, est-ce toujours possible d'y parvenir?

M. CAMPBELL: C'est ce qu'ils firent observer. Toutefois, notre ministère des Transports a conduit une très sérieuse enquête sur l'expédition des marchandises et sur les moyens de communication en général, entre le Canada et les Antilles, à partir des ports de l'Atlantique et du Pacifique. Si quelqu'un est plus particulièrement intéressé par le problème du transport, je dispose d'un long tableau qui fait partie de la documentation rendue publique à l'issue de la conférence.

Le sénateur RATTENBURY: En d'autres mots, il est possible d'y parvenir, si cette enquête révèle que les moyens de transport desservant ces pays sont suffisants.

M. CAMPBELL: Selon certains de ces pays, le service est suffisant, mais il n'est pas le même pour toutes les Antilles anglaises. C'est la raison pour laquelle on regrette la disparition des anciens *Ladyboats*, qui faisaient escale dans chacune des îles. On peut citer par exemple le cas des navires du *Saguenay Terminals Service*, qui voyagent jusqu'en Guyane pour en rapporter la bauxite et l'alumine à Arvida, et qui ne font qu'un nombre d'escales limité, sans toucher à toutes les îles.

Le sénateur HUGESSEN: Est-ce que les délégués se sont en général montrés satisfaits ou mécontents des moyens de transport?

M. CAMPBELL: Ils n'étaient pas des plus satisfaits en ce qui concerne les moyens de transport actuels. Sous la rubrique des transports et des communications, le communiqué final comporte un paragraphe soulignant que le rétablissement des services de transport sans escale entre le Canada et les Antilles a été vivement recommandé par plusieurs délégations. Cependant, alors que nous avons consenti à renoncer à la clause du transport direct, les Antilles ont, pour leur part, consenti à reconnaître que la 2^e Partie de l'Accord de 1925, relative aux services de navigation, c'est-à-dire les anciens *Ladyboats*, n'est plus considérée comme étant en vigueur. Il s'agit ici d'un document minutieusement rédigé.

Le rétablissement des services de navigation directe ayant été fortement conseillé par les représentants des Antilles, les ministres canadiens présents à la conférence, tout particulièrement le ministre des Transports qui prit une part active aux débats, ont décidé qu'une telle initiative devrait faire l'objet d'une enquête approfondie, «en raison de son éventuelle contribution à longue échéance sur l'expansion commerciale».

En d'autres termes, ainsi que le fit remarquer M. Pickersgill, cette mesure serait considérée comme pouvant encourager essentiellement le négoce, alors que les anciens *Ladyboats* pouvaient également servir de navires de croisière. En ce qui a trait au transport des passagers, il semble que les lignes aériennes ont remplacé les *Ladyboats*, bien que les croisières vers les Antilles soient toujours aussi goûtées. Cette question de navigation sera étudiée sous son aspect commercial, plutôt que touristique.

Le sénateur HUGESSEN: Les délégués sont-ils satisfaits du service aérien actuel?

M. CAMPBELL: Pas entièrement. Dans l'ensemble, je crois que ces services sont considérés comme assez satisfaisants entre le Canada et les Antilles, mis à part certains problèmes relatifs à la fréquence des vols et aux ports de

provenance; selon les délégués, les services aériens locaux assurant la liaison entre les diverses îles des Antilles, laissent davantage à désirer.

Le sénateur BROOKS: Est-ce que ces difficultés ne devraient pas être aplanies avant que de futurs accords n'entraînent une augmentation éventuelle des services de transport de marchandises et de passagers?

M. CAMPBELL: Certainement; le Comité du commerce et des affaires économiques continuera d'étudier les questions de transport et de communication relatives au commerce. Je ne pense pas que nous devons considérer les lignes de conduite prises au cours de cette conférence comme fermement établies pour les 41 prochaines années.

Le sénateur GOUIN: Il y a quelques minutes, M. Campbell a mentionné une liste de toutes les compagnies qui assurent un service avec les Antilles, qui est, je crois, un document rendu public?

M. CAMPBELL: C'est exact, monsieur.

Le sénateur GOUIN: Si cette liste a déjà été publiée, il serait bon que nous en obtenions quelques exemplaires. Sinon, nous pourrions la faire annexer au procès-verbal du présent Comité. Le problème des communications avec les Antilles est d'intérêt vital.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Campbell, il faut vous dire que le dernier témoin entendu par notre Comité était M. A.W.A. Lane, directeur de la 2^e Section du Bureau des relations commerciales au ministère du Commerce. Ses remarques portaient en premier lieu sur le commerce entre le Canada et les Antilles anglaises, plus particulièrement des questions relevant de l'Accord de 1925. Ainsi que s'en souviendront certaines personnes ici présentes, et je crois que le sénateur Hugessen est du nombre, les faits relatés par M. Lane au sujet des communications et du transport entre le Canada et les Antilles anglaises étaient des plus inquiétants. Il s'agit-là d'un problème qui cause un grand souci à notre Comité, et j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Le sénateur AIRD: Je ne pense pas qu'il soit possible d'augmenter les communications entre le Canada et les Antilles à l'aide des moyens actuels, surtout dans le domaine maritime où le seul service régulier que je connaisse est celui assuré par le *Saguenay*, qui ne fait relâche que dans les principales îles et ne peut être d'aucune utilité dans le commerce avec les îles de moindre importance. Il est vrai qu'il y a quelques années, le Canada a remis aux Antilles deux caboteurs, le *Federal Palm* et le *Federal Maple*.

M. CAMPBELL: Ces deux navires font escale dans toutes les îles du Vent et Sous le Vent, à l'exception peut-être de Nevis, pour un total de dix ports de relâche, soit la Jamaïque et la Trinité à chaque extrémité, la Barbade et les sept îles du Vent et Sous le Vent. Ils s'arrêtent dans chacun de ces ports, et y demeurent pour plusieurs heures pendant le jour.

Le sénateur AIRD: Il s'agit-là d'un service de passagers, et non de transport de marchandises.

M. CAMPBELL: Le *Federal Palm* et le *Federal Maple* offrent pourtant toutes les facilités permettant le commerce entre les îles.

Le sénateur O'LEARY (Carleton): Quels sont, au niveau diplomatique, les moyens dont on dispose de part et d'autre pour mettre certaines initiatives en application? Quels genres de contacts commerciaux ou diplomatiques y a-t-il entre le Canada et les Antilles, et vice-versa?

M. CAMPBELL: Trois Hauts-commissaires représentent le Canada à la Jamaïque, à la Trinité et en Guyane Britannique; il s'agit de M. Harry Jay à la Jamaïque, M. Russ McKinney, le secrétaire de la conférence, qui a été nommé à Trinidad en remplacement de M. Eric Gilmour, et M. Milton F. Gregg en Guyane. Il y a également des conseillers commerciaux à la Jamaïque et à la

Trinité. Le conseiller commercial à la Trinité est aussi responsable des territoires de la Guyane, des îles du Vent et des îles Sous le Vent.

Le Haut-commissaire à Port of Spain est chargé de l'application du programme d'aide dans les îles du Vent, Sous le Vent, et à la Barbade. Je devrais ajouter que notre Haut-commissionnaire a déjà effectué de fréquentes visites officielles à la Barbade, ainsi que dans les îles du Vent et Sous le Vent.

M. Charles Gadd, premier secrétaire à Port of Spain, qui a participé à la conférence et qui est actuellement Haut-commissionnaire suppléant, a effectué, il y a deux ou trois mois, un tour des îles pour juger de la situation. Un certain nombre d'enseignants et autres professionnels canadiens résident sur ces îles, en vertu de notre programme d'assistance technique, et sont heureux de rencontrer de temps en temps un fonctionnaire canadien. Récemment nommé, un nouvel agent d'administration chargé de la gestion du programme d'assistance vient d'arriver là-bas. Il s'agit de M¹¹⁰ Pat Cordingley, qui vient juste de terminer la visite des îles. Nous faisons notre possible pour rester en contact à la fois avec nos services administratifs et nos ressortissants canadiens qui se trouvent aux Antilles.

Le sénateur O'LEARY (*Carleton*): Je vous remercie. J'aimerais poser une dernière question avant de céder ma place. Votre ministère a-t-il reçu quelque évidence qui porterait à croire que l'attitude des Antilles anglaises a pu changer à la suite des événements survenus à Cuba au cours des dernières années?

M. CAMPBELL: Je ne suis au courant d'aucun signe de ce genre provenant des îles. Toutefois, les contacts étaient extrêmement nombreux entre Cuba et l'ancien gouvernement de la Guyane Britannique, avant la déclaration d'indépendance. Le docteur Jagan, qui était alors premier ministre, entretenait, dans plusieurs domaines, d'étroites relations avec Cuba. Il parvint, entre autres, à vendre à Cuba un fort volume de riz récolté en Guyane, mais les relations étaient étroites sous plusieurs autres rapports. A ma connaissance, il n'existe aucune relation analogue entre les îles des Antilles et Cuba.

Le sénateur BAIRD: Nous faisons un grand commerce de poisson avec les îles. Quand je dis nous, j'entends Terre-Neuve et jusqu'à un certain point de Nouvelle-Écosse. C'est un sujet très important pour nous.

M. CAMPBELL: On a beaucoup parlé du poisson salé au cours de ces séances et je crois que le poisson a réussi à entrer dans le protocole du commerce.

Les pays du Commonwealth des Caraïbes veulent donner aux exportateurs canadiens de morue salée une chance égale et juste d'approvisionner le marché à des prix profitables pour le producteur efficace, et justes pour le consommateur.

Vous savez probablement que le plafonnement des prix imposé par la Jamaïque a causé un peu de difficulté. Il reste à étudier l'effet de cette clause particulière du protocole. Mais il y a là un ou deux adjectifs qu'il faut remarquer: «des prix profitables pour le producteur efficace».

Le sénateur FERGUSSON: Est-ce que l'on a fait l'étude de l'expérience qui devait consister à importer des ouvriers agricoles saisonniers de la Jamaïque?

M. CAMPBELL: Oui, il en a été question. Il y a eu une discussion à laquelle M. Jean Marchand a participé sur l'ensemble du problème de la migration et l'on a traité de ses aspects généraux et particuliers y compris le mouvement de la main-d'œuvre agricole saisonnière.

Le sénateur FERGUSSON: Est-ce que l'on a décidé de poursuivre ou d'abandonner le projet?

M. CAMPBELL: Autant qu'on puisse juger, on a cru voir des signes de succès. Le nombre des ouvriers en cause n'est pas aussi élevé que beaucoup de gens ne l'avaient pensé. C'est peut-être parce que les conditions étaient un peu plus rigides que les producteurs ne l'avaient espéré. En d'autres mots il y avait des

conditions de travail, certaines garanties de salaire minimum, certaines responsabilités relatives au transport et ainsi de suite. Il s'agissait de protéger la position de la main-d'œuvre canadienne.

Le sénateur CAMERON: Dans le rapport de la conférence qui a paru dans les journaux, quelque chose a attiré mon attention et je me demande jusqu'à quel point c'était sérieux. Vous connaissez l'énorme déséquilibre de notre commerce avec les États-Unis. On proposait entre autre que les producteurs de citrons des Antilles se montrent plus agressifs et tentent d'entrer sur le marché canadien —et les producteurs de légumes aussi—mais je crois que le facteur qui limite leur action est le manque de continuité dans la production. En d'autres mots, ils ne sont pas encore capables de garantir une livraison continue de citrons et de légumes durant 52 semaines par année. Avez-vous une idée du marché possible qui pourrait être créé? Deuxièmement, a-t-on pensé à se servir du programme d'aide à l'étranger pour améliorer la qualité de la production aux Antilles?

M. CAMPBELL: Il y a un autre facteur restrictif que les Antillais ont soumis à la délégation canadienne. Il affecte non seulement les citrons mais aussi les bananes et c'est le problème de l'expédition. Je dois avouer que je n'ai pas assisté à la discussion qui a eu lieu au sujet des citrons. J'ai lu les procès-verbaux.

Le sénateur RATTENBURY: Nous avons des arrivées continues de légumes des Antilles il y a quelques années lorsque nous fournissions le service de réfrigération.

M. CAMPBELL: Il y a maintenant pénurie d'espace dans le service de transport réfrigéré.

Le sénateur RATTENBURY: Toutes nos tomates, par exemple, nous venaient en grande partie des îles les plus petites. Montserrat était un grand fournisseur mais on ne peut plus compter sur ses produits. Vous ne pouvez préparer des légumes pour le marché, disons pour le premier jour de janvier et avoir une cargaison le 20 février. C'est aussi simple que cela, n'est-ce pas?

M. CAMPBELL: Oui. Et nous en avons un exemple au Honduras britannique où Salada-Shiriff-Horsey—je ne suis pas trop sûr du nom—a commencé il y a quelques années à traiter les citrons au pays. Je pense que la société les congèle sur place.

Le sénateur CAMERON: Ce pourrait être un programme à double effet s'il existait un moyen pratique de surmonter les difficultés du transport. En d'autres mots nous pourrions réduire notre balance déficitaire avec les États-Unis et nous tourner vers les Antillais pour les aider en nous aidant. Selon moi, il y aurait besoin d'améliorer la qualité de la production. Et comment le feront-ils et amélioreront-ils leurs normes et la continuité du service? et la question clef est comment les produits parviendront-ils au Canada?

M. CAMPBELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avant de conclure, monsieur Campbell, peut-être pourriez-vous nous parler du sucre? Le sucre, si je ne me trompe pas, a constitué une partie très importante de la discussion. Pourriez-vous nous dire ce qui pourrait se produire à ce sujet?

M. CAMPBELL: Je ne sais pas si je devrais essayer de commenter la déclaration soigneusement rédigée qui est annexée au communiqué final. C'est une question très difficile. D'une part, le sucre est un produit de très grande importance pour la majeure partie des Antilles et dans certains cas représente 90 p. 100 des revenus. D'autre part, au cours des années nous avons établi des liens commerciaux avec d'autres pays à qui nous accordons des préférences et ainsi de suite. Parmi les pays où le Canada s'approvisionne en sucre, en plus des Antilles, on ne compte pas seulement des producteurs modernes et efficaces

comme ceux de l'Australie et de l'Afrique du Sud, mais aussi des pays qui ont à faire face à des problèmes semblables à ceux des Antilles. Les îles Maurice et Fiji sont d'importants fournisseurs. Au cours des dernières années l'Inde a aussi commencé à exporter du sucre et a effectué quelques ventes au Canada. Mais la proposition était que le Canada accorderait sur une base unilatérale l'entrée en franchise d'une quantité de sucre brut qui serait égale à la moyenne des importations des cinq dernières années. Cela en fait signifiait pour la région des Caraïbes, et seulement pour elle, l'abolition du tarif préférentiel britannique qui était d'environ 29 cents le cent livres. Comme je dis, il pourrait s'agir d'un contingentement mais il appartient aux pays antillais de subdiviser le contingentement. Nous ne pouvons pas dire par exemple que Montserrat a reçu tant de cette moyenne de cinq ans.

Le sénateur RATTENBURY: Ces pays ont un accord séparé avec le Royaume-Uni n'est-ce pas au sujet du prix de leur sucre? Je sais que les Barbades en ont signé un.

M. CAMPBELL: Je ne sais pas trop. Il existe entre les pays du Commonwealth un accord sur le sucre qui partage le marché, mais je ne suis pas un expert dans ce domaine.

Le sénateur RATTENBURY: En d'autres mots ils sont assurés d'un marché?

M. CAMPBELL: Ils sont assurés de leur part du marché.

Le sénateur RATTENBURY: Tout ce qu'ils ne vendent pas, ils le transforment en rhum.

M. CAMPBELL: Je ne crois pas qu'il existe un prix plancher. Je ne voudrais pas être considéré comme une autorité dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est onze heures et à moins que quelqu'un ait encore une question je crois que nous pourrions ajourner la séance.

Le sénateur RATTENBURY: Je ne suis pas sûr d'avoir compris la réponse que l'on a faite à la question du sénateur Hugessen qui demandait si nous aurons les documents.

Le PRÉSIDENT: Oui, je propose avec l'assentiment du Comité d'étudier ces documents et d'annexer le communiqué final à notre rapport.

Le sénateur RATTENBURY: Et le rapport de M. Lightbourne?

M. CAMPBELL: Son exposé d'ouverture?

Le PRÉSIDENT: L'exposé d'ouverture de l'honorable Robert C. Lightbourne, oui.

(Pour le communiqué final et les documents publiés à la suite de la conférence Canada-Commonwealth des Caraïbes, voir l'appendice A au présent compte rendu.)

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE A

COMMUNIQUÉ (TEXTE DÉFINITIF)

Au cours des trois jours qui viennent de s'écouler, des progrès sensibles ont été réalisés dans la voie de consultations et de collaborations plus étroites entre les pays du Commonwealth situés dans l'hémisphère occidental. Cela augure très favorablement pour l'avenir et vaudra, à brève échéance, des avantages pratiques à tous les participants. Les chefs des gouvernements qui ont participé à la présente conférence sont résolus de maintenir et de renforcer la collaboration fructueuse qui s'est manifestée entre eux au cours de cette semaine, à Ottawa.

2. A cette conférence, Antigua, les Bahamas, la Barbade, le Canada, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Montserrat, St. Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Trinité et Tobago étaient représentés par leurs chefs de gouvernement, tandis que le Honduras britannique était représenté par son ministre des Ressources naturelles et du Commerce. La Grande-Bretagne était représentée par un observateur et l'Université des Antilles avait aussi délégué un représentant à la conférence, sur invitation spéciale.

3. Les chefs de gouvernement ont pris acte de ce que leur Conférence s'est ouverte le jour du quarante-et-unième anniversaire de la signature de l'accord commercial conclu entre le Canada et les Antilles anglaises.

4. La Conférence s'est réjouie du résultat positif auquel ont abouti les entretiens constitutionnels en ce qui a trait à la Barbade et de l'établissement de rapports spéciaux entre la Grande-Bretagne et Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

LE COMMERCE

5. Une revue des relations spéciales de commerce et d'ordre économique parmi les pays du groupe Caraïbes-Canada des pays du Commonwealth a formé l'élément central de la Conférence. Les ministres ont été unanimes à prêter une valeur de premier plan au maintien et au renforcement des liens spéciaux de commerce qui existent entre le Canada et les pays du Commonwealth dans la région des Caraïbes. A cette fin, la Conférence a approuvé un protocole spécial annexé à l'accord commercial de 1925, que tous les pays participants ont signé. Ce protocole prévoit le maintien de consultation et de collaboration étroites au sein du groupe Caraïbes-Canada des pays du Commonwealth.

6. On a convenu que la question du libre-échange entre les pays du Commonwealth aux Antilles et le Canada pourrait être l'objet d'une étude en commun des institutions appropriées qui seront désignées sous le nom de Conférence du Commonwealth pour les questions commerciales et économiques.

AIDE

7. Les chefs de gouvernement reconnaissent qu'ils ont en commun l'obligation d'assurer l'usage le plus fécond des ressources limitées de la région des Caraïbes et qu'on devrait redoubler d'efforts pour mobiliser de nouvelles ressources afin d'accélérer le rythme du développement économique du Commonwealth dans les Antilles. Le Gouvernement du Canada a annoncé son intention de donner plus de vigueur à son aide dans les pays du Commonwealth situés aux Antilles, avec lesquels le Canada a des liens spéciaux. Ces pays ont démontré qu'ils étaient en état de faire un bon usage des ressources disponibles pour satisfaire des besoins urgents.

8. Le gouvernement canadien a laissé entendre qu'il assouplira les conditions de son programme d'aide aux pays du Commonwealth situés aux Antilles; au cours de chacune des cinq prochaines années, il atteindra au moins le niveau du programme amplifié pour l'année financière courante, soit un total de plus de 65 millions de dollars pour la période. Les propositions à l'égard d'une aide spéciale aux Universités des Antilles et de la Guyane et à un service de radiodiffusion dans les Caraïbes porteraient le chiffre minimum à 75 millions pour la période de cinq ans. Avec de bons projets pratiques, la partie affectée aux pays antillais du Commonwealth, dans le cadre du programme d'aide accrue accordée par le Canada à toutes fins, dépassera de beaucoup cette somme.

9. Il a été fait mention du problème de la mobilisation de ressources financières suffisantes, dans la région, pour faire face à tous les frais locaux inhérents au développement économique, et le Canada s'est dit prêt, lorsqu'il y aura lieu, à assumer une partie des frais locaux des projets de développement.

10. On s'est occupé d'une façon particulière de la nécessité d'une assistance accrue pour les territoires non indépendants. A cet égard, il a été convenu que le rapport de l'enquête économique tripartite menée par la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis sur la Barbade, les Îles du Vent et les Îles Sous le Vent favoriserait de façon très utile des initiatives coordonnées de mise en valeur dans les Antilles, de même que la mobilisation d'autres ressources étrangères afin d'aider à réaliser le potentiel de mise en valeur qui existe dans les territoires non indépendants. La Conférence est convaincue de la nécessité d'entreprendre sans tarder une nouvelle étude approfondie du rapport et de l'utilité de convoquer à l'automne une réunion des gouvernements directement intéressés, en vue d'étudier les conséquences que produiront, pour les initiatives d'assistance à plus longue portée, les propositions formulées dans le rapport susmentionné de même que dans le rapport à venir sur le Honduras britannique.

11. Il a aussi été convenu d'étudier la possibilité de créer une institution financière pour le développement régional qui pourrait fournir le moyen de financer des projets intéressants de petites étendues, de même que des projets avantageant la région dans son ensemble.

12. On a pris en particulière considération les programmes d'aide en faveur de l'Université des Antilles et de l'Université de la Guyane. Des mémoires d'ententes concernant ces programmes ont été signés le 8 juillet. On en trouvera les textes aux Annexes 11 et 111.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

13. Les chefs de gouvernement ont discuté des questions relatives aux transports et aux communications, tant entre le Canada et les Caraïbes qu'à l'intérieur de la région des Caraïbes. Ils ont examiné le besoin d'améliorer les services régionaux de transport aérien et l'on a offert la collaboration technique des autorités canadiennes pour satisfaire à ce besoin. Plusieurs des gouvernements ont fait valoir la nécessité d'améliorer les aéroports et le gouvernement du Canada a convenu qu'il s'agissait là de questions qu'on pourrait examiner. La nécessité de discussions multilatérales en vue de la conclusion d'accords de services aériens entre le Canada et les pays du Commonwealth dans les Caraïbes a fait l'objet d'un examen et l'on a fait ressortir l'opportunité de la consultation et de la collaboration au plus haut degré dans la négociation d'accords bilatéraux avec d'autres pays.

14. Plusieurs délégations ont fortement préconisé le rétablissement de services maritimes directs entre le Canada et la région des Caraïbes et les autorités canadiennes ont convenu que cette question devrait être examinée à fond, à la lumière de son utilité possible à long terme pour stimuler le commerce. On a signalé le réseau international de télécommunications, existant

et futur. Pour ce qui est de l'exploitation des services de télécommunication à l'intérieur des îles, le Canada serait heureux d'assurer la formation et les conseils techniques dans le contexte du programme d'Aide extérieure. Le gouvernement du Canada a offert de collaborer à la rédaction et à la souscription d'ententes de service de poste aérienne de première classe aux taux de surface entre le Canada et les pays du Commonwealth dans les Caraïbes, service à établir dès que les dispositions techniques pourront être réglées.

LA MIGRATION

15. Au sujet de la migration, les chefs des gouvernements des Antilles ont remarqué que l'admission au Canada d'immigrants en provenance des pays du Commonwealth dans les Caraïbes se fait à des conditions aussi favorables que dans le cas des immigrants en provenance de toute autre partie du monde et que, depuis quelques années, la migration des habitants de cette région vers le Canada a augmenté. Toutefois, ils ont insisté sur la nécessité de maintenir et d'assurer de meilleures conditions de migration à leurs habitants. Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il était disposé à accueillir, sans aucune exception, les immigrants en provenance des pays du Commonwealth aux Caraïbes qui satisfont aux normes. On a étudié l'expérience faite au cours de la présente année relativement à la venue au Canada de main-d'œuvre agricole saisonnière de la Jamaïque; et le Canada a dit que, si cette expérience se révélait utile, et qu'on continuait à avoir besoin de main-d'œuvre extérieure au cours des années à venir, il pourra être question d'élargir la portée de ce programme de façon à l'appliquer à d'autres pays des Antilles. Le Canada a aussi annoncé qu'il doublait son programme spécial d'immigration de domestiques venant des Antilles au Canada et qu'il a étendu aux immigrants en provenance des pays du Commonwealth aux Caraïbes le règlement canadien sur le Fonds du prêt d'indemnité de passage aux immigrants.

16. Le gouvernement de la Guyane a expliqué que, grâce à une mise en valeur plus rapide des ressources de la Guyane, ce pays serait en mesure de recevoir des immigrants des autres pays des Caraïbes et il a annoncé qu'il est prêt à mettre immédiatement à la disposition de colons de la Guyane ou d'autres pays des Antilles certaines régions dont les perspectives sont connues. Les chefs de gouvernement sont convenus que l'organisme établi pour continuer une action commune, relativement aux questions étudiées à la conférence, devrait examiner ces projets aussitôt que possible.

AUTRES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

17. Les chefs d'État ont étudié les moyens d'encourager des placements privés dans les pays du Commonwealth situés aux Antilles. Ils ont constaté qu'il n'y avait aucune restriction au mouvement des capitaux canadiens privés vers cette région, mais ils se sont montrés fort soucieux de l'effet que pourrait avoir l'absence d'accords relatifs à la double imposition sur ce mouvement. Dans le cadre des relations entre le Canada et les Antilles, le gouvernement canadien s'est montré prêt à entamer des entretiens aboutissant à des accords avec les pays intéressés du Commonwealth dans la région, en vue d'éviter la double imposition.

18. Ils ont également discuté les possibilités de développer l'industrie touristique dans les Antilles et, comme partie de cette initiative indiquée dans le rapport du Comité du commerce, le gouvernement canadien s'est engagé à étudier la proposition prévoyant l'accroissement des possibilités qu'ont les Canadiens rentrant des Antilles d'importer des marchandises en franchise.

QUESTIONS INTERNATIONALES D'UN INTÉRÊT COMMUN

19. Les pays du Commonwealth dans l'hémisphère occidental ont souligné la grande importance qu'ils attachent à leurs rapports avec les États-Unis et avec les nombreux pays de l'Amérique latine, dont se compose l'Organisation des États américains. Les participants à la Conférence, dont les pays seraient admissibles à la qualité de membre de cette organisation, ont signifié leur intention soit de faire une étude conjointe de la question, soit d'échanger entre eux le fruit des études nationales en cours. Ils s'attendent aussi à se consulter, à ce sujet, dans les mois qui vont suivre.

20. Il y a eu discussion approfondie des répercussions de la situation qui continue d'exister en Rhodésie. Des chefs de gouvernement ont fait remarquer qu'en l'absence d'une solution à brève échéance de ce grave problème, l'avenir du Commonwealth en tant qu'association de diverses races serait nettement compromis. Ils ont exprimé l'espoir qu'une solution prochaine de cette nature sera annoncée par le gouvernement britannique à la réunion des premiers ministres du Commonwealth qui doit avoir lieu bientôt.

21. La Conférence a appuyé la résolution adoptée par les chefs des gouvernements des pays du Commonwealth situés aux Antilles, lors des récentes réunions de la Barbade, par laquelle ils accordaient leur appui le plus entier au Honduras britannique de se gouverner lui-même conformément aux désirs du peuple de ce pays.

RELATIONS CULTURELLES

22. La Conférence a reconnu qu'il était souhaitable de renforcer davantage les liens culturels entre le Canada et les pays du Commonwealth situés aux Antilles. Il a été décidé d'établir un mécanisme approprié pour renforcer de tels liens en vue de donner au public canadien l'occasion de voir, dans son propre pays, les modes d'expression d'artistes antillais dans les formes de l'art indigène des Caraïbes, telles que la danse et la musique d'orchestre à percussion sur acier, et de permettre au public antillais de se familiariser avec les réalisations artistiques du Canada, en particulier dans le domaine des arts d'interprétation. Le gouvernement du Canada a aussi indiqué qu'il s'occuperait volontiers d'aider à l'établissement d'installations de radiodiffusion qui desserviraient l'entière région des pays du Commonwealth situés aux Antilles; et des consultations vont avoir lieu entre les autorités des sociétés de radiodiffusion des gouvernements participants.

FAÇON DE DONNER SUITE AUX ENTRETIENS ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

23. Pour tenir compte de l'intention des chefs de gouvernement qui veulent que se poursuivent les consultations instituées à cette Conférence, il a été entendu qu'il faudrait tenir une séance des gouvernements représentés, à une date à fixer et dans un lieu convenu aux Antilles, pour étudier de façon générale les relations entre les pays du Commonwealth situés aux Antilles et le Canada, et afin de revoir les progrès accomplis. Dans l'intervalle, pour assurer que d'utiles mesures complémentaires soient prises sur les questions étudiées à la Conférence, il a été entendu qu'en plus des consultations bilatérales ordinaires, les Hauts commissaires des pays antillais du Commonwealth, à Ottawa, devraient avoir lieu des consultations mixtes avec de hauts fonctionnaires du Canada sur la date et le lieu de la première séance de la Commission du commerce et de l'économie et sur la forme à donner à de futurs arrangements consultatifs.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES ÉCHANGES

Le Comité des échanges, établi par la Conférence le 6 juillet, a tenu trois séances.

2. Nous avons étudié une variété de problèmes relatifs aux échanges et aux biens de consommation à la lumière de l'accord commercial de 1925 et de l'évolution ultérieure de la situation, y compris les prévisions relatives à la série Kennedy de négociations tarifaires.

3. Le Comité a convenu que l'accord de 1925 constitue toujours un fondement utile pour nos relations commerciales. Il y a toutefois lieu, sous certains rapports, d'adapter l'accord aux circonstances et aux besoins du moment. Le débat sur les problèmes relatifs aux échanges et aux biens de consommation ont englobé un certain nombre de questions qui intéressent les pays participants, y compris les problèmes ayant trait au commerce du rhum, du riz, du sucre, des bananes, des agrumes et autres fruits, des légumes, des épices, du blé, du poisson salé et des biens ouvrés.

4. Les pays antillais du Commonwealth redoutent notamment la détérioration éventuelle de leur commerce résultant de toute déchéance de leur position préférentielle sur le marché canadien et ils ont signalé l'importance, surtout pour les petits territoires, d'améliorer les services de transport maritime en vue de faciliter leurs exportations vers le Canada.

5. On s'est penché longuement sur le problème des producteurs de sucre des pays antillais du Commonwealth en ce qui touche leurs ventes de sucre au Canada. Sous réserve des désistements internationaux qui s'imposent, les représentants canadiens ont offert d'établir pour les pays et territoires antillais du Commonwealth, à titre collectif, un contingent affranchi pour le sucre brut, la quantité en cause étant égale au volume moyen des ventes des pays antillais du Commonwealth au Canada au cours des cinq dernières années. Ce contingent doit leur fournir l'occasion de poursuivre leurs ventes traditionnelles sur le marché canadien et d'accroître le bénéfice de leurs producteurs. En outre, les représentants canadiens se sont dit prêts à travailler à la réalisation d'un accord international sur le sucre qui donnera des résultats et dont la gamme de prix assurera une rémunération équitable aux producteurs tout en rendant justice aux consommateurs. Les représentants du Canada ont exprimé l'espoir que le surcroît de bénéfice résultant de l'exemption du droit BP de .29 cents le quintal atteindrait les fournisseurs des Antilles du Commonwealth. Les autorités canadiennes n'ont pas l'intention de répartir le contingent affranchi entre les fournisseurs des pays antillais du Commonwealth. Ces derniers devront élaborer entre eux toute répartition éventuelle.

6. Un certain nombre de pays antillais du Commonwealth ont signalé la difficulté d'accroître leurs exportations de bananes vers le marché canadien. Plusieurs pays comptent beaucoup sur les bananes pour l'emploi de la main-d'oeuvre et les recettes d'exportation. Ils ont souligné sous ce rapport l'importance spéciale des services de transport maritime. Il a été convenu d'effectuer sous peu une étude conjointe de ce problème important.

7. Les représentants de plusieurs pays antillais du Commonwealth ont mentionné les difficultés relatives à l'appréciation douanière de leurs exportations de biens ouvrés au Canada. Il semble qu'on pourrait dissiper en partie leur inquiétude en mettant en œuvre le nouvel article 37A de la Loi sur les douanes. Cet article doit supprimer les passe-droits inconscients de la législation douanière du Canada en ce qui concerne les importations des pays ayant un marché intérieur serré où les marchandises sont normalement vendues en faibles quantités ou directement aux détaillants.

8. Plusieurs membres du Comité ont mentionné les difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'exportation du rhum vers le Canada, notamment en ce qui touche les étiquettes, les dispositions de la Loi sur l'accise relatives au contenu des bouteilles, les restrictions à la réclame, l'usage courant relatif aux listes provinciales et aux majorations de prix et le traitement douanier accordé aux récipients normaux pour le rhum. Les représentants canadiens se sont engagés à étudier la possibilité de modifier les exigences en matière d'étiquettes et à intercéder auprès des autorités provinciales relativement aux questions qui relèvent de ces dernières.

9. Plusieurs membres du Comité ont mentionné les difficultés inhérentes à l'exigence canadienne qui n'accorde le traitement préférentiel qu'aux marchandises expédiées directement d'un pays du Commonwealth vers un port canadien. Les représentants canadiens ont indiqué que le Gouvernement du Canada est disposé à renoncer à l'article VII de l'accord de 1925 sous ce rapport.

10. Pour ce qui est de l'expansion du tourisme, plusieurs membres du Comité ont demandé si l'on ne pourrait pas songer à élargir la gamme des exemptions douanières dans le cas des Canadiens revenant des pays antillais du Commonwealth. Les représentants canadiens se sont engagés à étudier cette proposition.

11. Les représentants canadiens ont parlé de leur inquiétude relativement au cas de certains producteurs et fabricants canadiens qui sont difficilement admis sur les marchés traditionnels ou en sont écartés, et ont exprimé leur désir de ne pas faire tort à ces intérêts établis. Ils ont signalé en particulier les exportations canadiennes de poisson salé et de farine de blé. Les pays antillais du Commonwealth en cause ont fait part de leur intention de donner aux commerçants canadiens une chance équitable sur ces marchés.

12. Le Comité a reconnu l'impossibilité, faute de temps, de résoudre tous les problèmes non réglés. Il a toutefois convenu de la grande utilité d'une consultation étroite sur les échanges et les questions économiques et a décidé à cette fin de recommander qu'en plus des rouages actuels de consultation bilatérale, on établisse un comité permanent des échanges et des affaires économiques, qui se réunirait de temps à autre à l'échelon ministériel ou à titre officiel selon le cas.

13. Le Comité a étudié un projet de protocole mettant en vigueur les conclusions des pourparlers. Ce projet est ci-joint; le Comité le recommande à la Conférence pour son approbation et sa signature. Ci-joint aussi le texte de la proposition du Gouvernement canadien relative au sucre.

14. Le Comité s'est dit mécontent de l'offre relative aux produits tropicaux récemment déposée par la Communauté Économique Européenne dans le cadre de la série Kennedy de négociations commerciales à Genève. Il a également noté la proposition demandant au Canada de songer aux intérêts des pays antillais du Commonwealth en ce qui touche la réduction des droits de la CEE sur le rhum et les alumines dans ses négociations avec la Communauté.

15. Les discussions au sein du Comité des échanges se sont déroulées dans une atmosphère des plus amicales et des plus constructives.

ACCORD DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

Protocole

Reconnaissant les changements importants qui sont intervenus dans leur commerce et leurs relations commerciales depuis la négociation de l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles;

Reconnaissant qu'une étroite collaboration est souhaitable en vue du développement de leurs économies respectives, afin de faciliter l'utilisation la plus efficace des ressources et le développement maximum d'un commerce mutuellement avantageux;

Considérant les besoins urgents des pays des Antilles du Commonwealth dans le domaine du développement économique ainsi que l'importance cruciale du commerce pour le relèvement de leurs niveaux de vie et le développement progressif de leurs économies;

Considérant le fait que les pays des Antilles du Commonwealth et le Canada ont un intérêt commun à assurer un revenu équitable et rémunérateur, selon des prix stables, pour les exportations de produits de base qui leur sont d'un intérêt particulier, et leur besoin urgent de diversifier leurs exportations:

Antigua, les îles Bahamas, la Barbade, le Honduras britannique, le Canada, la Dominique, Grenade, la Cuyane, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Trinité et Tobago sont convenus de ce qui suit:

1. D'examiner en détail l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles afin de lui apporter des modifications supplémentaires ou de le négocier de nouveau à la lumière des résultats des négociations commerciales du «Kennedy Round» effectuées dans le cadre de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce;
2. De maintenir en vigueur, dans l'intervalle, l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles, sous réserve des conditions suivantes:
 - (i) Dans la mesure où cela peut être nécessaire afin d'éviter un conflit entre les dispositions de cet Accord et les dispositions de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, il pourra être dérogé aux obligations de cet Accord, après consultation.
 - (ii) Le Canada consultera les pays des Antilles du Commonwealth avant de conclure, dans le cadre des négociations du «Kennedy Round», tout accord qui aurait pour effet de réduire les marges préférentielles engageant le Canada en vertu de l'Accord; il tiendra compte de ces réductions dans toute nouvelle négociation de l'Accord.
 - (iii) Les dispositions de l'Article VII concernant l'expédition directe ne s'appliqueront plus.
 - (iv) La Partie II de l'Accord relative aux services de navigation est reconnue comme n'étant plus en vigueur.
3. De se consulter, sur demande, au sujet des mesures destinées à encourager le développement économique qui pourraient avoir des effets substantiels sur les intérêts commerciaux des autres parties, en vue d'éviter la possibilité que ces intérêts ne soient lésés et afin d'assurer la meilleure utilisation des ressources, compte tenu des possibilités de coopération régionale.
4. De se consulter et de collaborer dans le domaine du tourisme, ainsi que pour la création ou l'amélioration des moyens de transport, de communications et autres, visant à encourager des échanges commerciaux et autres qui soient mutuellement avantageux.
5. De collaborer dans le domaine des discussions et des ententes internationales relatives aux produits de base, et en particulier de chercher à assurer et à maintenir dans le cadre d'un nouvel Accord

international sur le Sucre, une échelle de prix appropriée et efficace qui soit rémunératrice pour les producteurs et équitable pour les consommateurs.

6. D'essayer de ranimer le commerce des bananes et de réaliser un accroissement des ventes de bananes au Canada en provenance des pays des Antilles du Commonwealth.
7. De chercher à assurer des conditions acceptables d'accès aux marchés mondiaux pour le blé, afin de promouvoir la croissance de ce commerce à des prix rémunérateurs pour les producteurs efficaces, et équitables pour les consommateurs, compte tenu des besoins alimentaires mondiaux.
8. Les pays des Antilles du Commonwealth s'engagent à accorder à l'industrie canadienne des chances égales et équitables de participer au développement de meuneries dans leur pays, et de permettre au Canada, selon des conditions égales et équitables, de satisfaire les besoins en blé de ces nouvelles meuneries.
9. Les pays des Antilles du Commonwealth s'engagent à assurer aux exportateurs canadiens de morue salée des chances égales et équitables de satisfaire les besoins de leurs marchés à des prix rémunérateurs pour les producteurs efficaces, et équitables pour les consommateurs.
10. D'accorder un traitement juste et équitable aux personnes et aux entreprises des autres parties.
11. Le Canada s'engage à exiger que l'origine et le contenu canadien de tout rhum introduit sur le marché canadien soit clairement indiqués, et de s'efforcer par ses bons offices auprès des autorités provinciales de faciliter la vente du rhum en provenance des pays des Antilles du Commonwealth.
12. En vue de ces objectifs, de créer un Comité du Commerce et des Affaires économiques du Canada et des Antilles du Commonwealth, qui permette des consultations sur les questions commerciales et financières et sur les problèmes connexes, et qui se réunira de temps à autre à l'échelon ministériel ou à l'échelon des cadres supérieurs, selon le cas.

En ce qui concerne les territoires pour lesquels le gouvernement du Royaume-Uni est responsable dans ces domaines, le Protocole est signé avec l'autorisation du Secrétaire d'État pour les Colonies.

Done at Ottawa on the eight day of July 1966 in a single copy in the English and French languages, each version to be equally authentic.

Fait à Ottawa le huitième jour de juillet 1966 en une seule expédition en langues anglaise et française, l'une et l'autre version faisant également foi.

Signed on behalf of the Government of Canada
Signé au nom du Gouvernement du Canada

Signed on behalf of the Government of Jamaica
Signé au nom du Gouvernement de la Jamaïque

Signed on behalf of the Government of Trinidad
and Tobago
Signé au nom du Gouvernement de la Trinité
et Tobago

Signed on behalf of the Government of Guyana
Signé au nom du Gouvernement de la Guyane

Signed on behalf of the Government of Antigua
Signé au nom du Gouvernement d'Antigua
Signed on behalf of the Government of the Bahamas
Signé au nom du Gouvernement des Bahamas
Signed on behalf of the Government of Barbados
Signé au nom du Gouvernement de la Barbade
Signed on behalf of the Government of British Honduras
Signé au nom du Gouvernement du Honduras britannique
Signed on behalf of the Government of Dominica
Signé au nom du Gouvernement de la Dominique
Signed on behalf of the Government of Grenada
Signé au nom du Gouvernement de Grenade
Signed on behalf of the Government of Montserrat
Signé au nom du Gouvernement de Montserrat
Signed on behalf of the Government of St. Kitts-Nevis-Anguilla
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Christophe Nevis-Anguilla
Signed on behalf of the Government of St. Lucia
Signé au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie
Signed on behalf of the Government of St. Vincent
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Vincent

APPENDICE II

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN RELATIVE AU SUCRE

La proposition du Gouvernement canadien relative aux importations de sucre brut des pays et territoires antillais du Commonwealth prévoit l'affranchissement unilatéral d'une quantité de sucre brut égale à la moyenne de ces importations au cours des cinq dernières années.

Cette formule signifierait l'abolition, pour ces pays et territoires seulement, du tarif préférentiel britannique de quelque 29 cents le quintal. Toute répartition de ce contingent tarifaire serait à débattre par les gouvernements des pays antillais du Commonwealth.

Bien entendu, ce contingent tarifaire serait un nouveau traitement préférentiel et ne pourrait être mis en œuvre avant l'obtention d'une exemption des dispositions du GATT qui interdisent toute nouvelle préférence. Il y aurait également lieu d'obtenir une dispense des gouvernements de l'Australie, de l'Afrique du sud et du Royaume-Uni, avec lesquels le Canada a conclu des accords commerciaux comportant certaines obligations relatives aux droits

canadiens sur le sucre brut. Le Gouvernement canadien est disposé à intercéder de son mieux auprès des producteurs canadiens de sucre pour assurer que le montant du contingent affranchi soit remis à l'étude à tous les ans et que les producteurs antillais réalisent tout le bénéfice de la marge supplémentaire de préférence.

Entente

Entente, en date du 8 juillet 1966, l'Université de Guyane (appelée ci-dessous «l'Université»), le Gouvernement canadien, représenté par le Bureau de l'aide extérieure (appelé ci-dessous «le BAE») et le Gouvernement de la Guyane (appelé ci-dessous «la Guyane»).

PRÉAMBULE

ATTENDU que le Gouvernement canadien a exprimé le désir d'accroître, par l'octroi de crédits d'aide, sa contribution au développement de l'éducation supérieure en Guyane; et

ATTENDU que le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la Guyane sont convaincus qu'une étroite coopération, visant au progrès le plus rapide possible dans le domaine de l'éducation supérieure, contribuerait de façon efficace à une saine expansion de l'éducation, à l'utilisation rationnelle des ressources disponibles à cette fin et au développement social, scientifique, technique et économique que rendrait possible l'amélioration des conditions présentes dans le domaine de l'éducation;

ATTENDU que l'Université constitue l'institution à laquelle est confié au premier chef le développement de l'enseignement supérieur en Guyane; et

ATTENDU qu'au jugement de la Guyane, l'Université est une institution qui pourrait bénéficier à juste titre d'une telle aide du Canada;

LES PARTIES aux présentes sont convenues de ce qui suit:

1. Aux termes de la présente entente, le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire du BAE, s'engage à apporter son concours au développement des ressources dont dispose l'éducation supérieure en Guyane en octroyant une aide d'une valeur minimum de \$1,000,000 canadiens pour la période durant laquelle la présente entente sera en vigueur.

2. L'aide consentie par le BAE aux termes de la présente entente sera utilisée pour la réalisation de projets d'immobilisation de l'Université. Il est convenu que l'assistance technique, actuellement fournie par le BAE dans le cadre de son programme d'aide au développement de la Guyane, se poursuivra et comprendra l'envoi de personnel et conseillers de même que l'octroi de bourses aux diplômés faisant partie du personnel de l'Université. Cette aide technique devra être fournie après consultation entre l'Université et le BAE.

3. La Guyane s'engage, en consultation avec le BAE, à tracer le plan et entreprendre l'exécution d'un programme de développement destiné à assurer l'utilisation la plus efficace des crédits accordés aux termes de la présente entente.

4. L'Université, la Guyane et le BAE, afin d'assurer l'administration la plus efficace possible du personnel fourni en vertu de la présente entente, s'engagent à fournir leur concours aux conditions prévues au termes d'une entente distincte entre le BAE et la Guyane.

5. Les parties à la présente, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des crédits consentis en vertu de la présente entente

s'engagent à se répartir les domaines de responsabilité, en ce qui concerne chacun des projets d'immobilisations, avant d'en entreprendre la réalisation.

6. En ce qui concerne les projets pour lesquels le BAE accorde une aide quelconque, la Guyane s'engage à exonérer de tous impôts, droits de douane ou autres charges directes ou indirectes les matériaux, l'équipement et les services fournis et payés par le BAE pour la réalisation desdits projets.

7. La présente entente restera en vigueur pendant trois ans à compter du 8 juillet 1966, à moins que la Guyane ou le BAE n'en demandent la résiliation par préavis écrit d'au moins six mois.

Fait à Ottawa le huitième jour de juillet 1966 entris expéditions, chacune en langues anglaise et française.

Signed on behalf of the University of Guyana

Signé au nom de l'Université de la Guyane

Signed on behalf of the Government of Canada

Signé au nom du Gouvernement du Canada

Signed on behalf of the Government of Guyana

Signé au nom du Gouvernement de la Guyane

ENTENTE

Entente, en date du 8 juillet 1966, entre le Gouvernement canadien, représenté par le Bureau de l'aide extérieure (appelé ci-dessous le «BAE»), les Gouvernements de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago, d'Antigua, de la Barbade, de la Dominique, de Grenade, de Montserrat, de Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent, du Honduras britannique et des Bahamas (appelés ci-dessous «Les Gouvernements») et l'Université des Antilles (appelée ci-dessous «l'Université»).

PRÉAMBULE

ATTENDU que le Canada et les territoires susnommés entretiennent depuis longtemps d'étroites relations dans le domaine de l'éducation et que les signataires de la présente Entente souhaitent le resserrement des relations entre les institutions d'éducation supérieure de leurs territoires respectifs;

ATTENDU que le Gouvernement canadien a exprimé le désir d'accroître, par l'octroi de crédits d'aide, sa contribution au développement de l'éducation supérieure dans la région des Antilles du Commonwealth administrée par les Gouvernements susnommés;

ATTENDU que l'Université des Antilles constitue l'institution d'éducation à laquelle est confiée au premier chef l'administration de l'éducation supérieure dans cette région;

ATTENDU qu'au jugement des Gouvernements, l'Université des Antilles est une institution qui pourrait bénéficier à juste titre d'une telle aide du Canada; et

ATTENDU que le Gouvernement canadien, les Gouvernements susnommés et l'Université sont convaincus qu'une étroite coopération, visant au progrès le plus rapide possible dans le domaine de l'éducation supérieure, contribuerait de façon efficace à une saine expansion de l'éducation, à l'utilisation rationnelle des

ressources disponibles à cette fin et au développement social, scientifique, technique et économique que rendrait possible l'amélioration des conditions présentes dans le domaine de l'éducation;

LES PARTIES aux présentes sont convenues de ce qui suit:

1. Aux termes de la présente Entente, le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire du BAE, s'engage à apporter son concours au développement des ressources dont dispose l'éducation supérieure dans cette région, en coopération avec l'Université, en octroyant une aide d'une valeur minimum de \$5,000,000 canadiens pour la période durant laquelle la présente Entente sera en vigueur.

2. Les Gouvernements sont d'accord pour que le BAE puisse dispenser cette aide directement à l'Université, ou par l'entremise de l'Université, suivant les conditions énoncées ci-dessous ou qui seront fixées ultérieurement par les signataires.

3. L'aide du BAE sera dispensée sous diverses formes; notamment par l'envoi de personnel universitaire; par l'octroi de bourses d'études et de perfectionnement permettant à des membres du personnel universitaire, désignés par l'Université, de poursuivre leurs études ou leurs recherches au Canada, ainsi que de bourses permettant à des étudiants des territoires relevant des Gouvernements signataires de la présente Entente de suivre les cours de l'Université; et par une aide en vue de la réalisation des projets d'immobilisations de l'Université, comportant dans certains cas spéciaux une aide applicable aux frais encourus sur place.

4. L'université s'engage, en consultation avec le BAE, à tracer le plan et entreprendre l'exécution d'un programme de développement grâce auquel l'aide accordée par le BAE pourra être utilisée efficacement au cours de la durée de la présente Entente, en ce qui concerne: a) l'envoi de personnel, b) les bourses d'études et de perfectionnement au Canada offertes aux diplômés et au personnel universitaire ainsi que les subventions et bourses offertes aux étudiants à l'Université elle-même, et c) les projets d'immobilisations.

5. L'Université, les Gouvernements et le BAE, afin de faciliter l'administration la plus efficace possible du personnel fourni aux termes de la présente Entente, s'engagent à accorder au personnel canadien à l'Université l'appui prévu à l'Annexe de la présente Entente.

6. Les parties à la présente Entente conviennent que l'attribution de bourses au Canada et de bourses à l'Université ainsi que la mise en œuvre des projets d'immobilisations s'accompliront conformément à des conditions à négocier entre l'Université et le BAE et aux règlements du Conseil de l'Université et du Comité des subventions à l'Université.

7. En ce qui concerne les stages de formation au Canada prévus par la présente Entente, les parties s'engagent à prendre les dispositions nécessaires afin que les stagiaires retournent dans leur région, comme le souhaitent leur Gouvernement et l'Université, au terme de leur programme de formation et qu'il leur soit possible de fournir un rendement utile compte tenu de la compétence ou des connaissances techniques qu'ils auront acquises.

8. En ce qui concerne tout projet d'immobilisations de l'Université pour lequel le BAE accordera une aide quelconque, le Gouvernement du territoire où se réalisera le projet s'engage à exonérer de tous impôts, droits ou autres charges directes ou indirectes les matériaux, l'équipement et les services fournis et payés par le BAE dans l'exécution dudit projet.

9. La présente Entente restera en vigueur pendant cinq ans à compter du 8 juillet 1966, à moins que l'université ou le BAE n'en demandent la résiliation par préavis écrit d'au moins six mois. Les Gouvernements pourront se retirer de l'Entente par préavis semblable, et dans ce cas les dispositions de l'Entente cesseront de s'appliquer à leurs territoires. Tout autre Gouvernement de la région des Antilles du Commonwealth pourra, avec l'approbation de tous les signataires, devenir ultérieurement partie à la présente Entente en adhérant à ses dispositions.

Fait à Ottawa le huitième jour de juillet 1966 en une seule expédition en langues anglaise et française.

- Signed on behalf of the Government of Canada
Signé au nom du Gouvernement du Canada
- Signed on behalf of the University of the West Indies
Signé au nom de l'Université des Antilles.....
- Signed on behalf of the Government of Jamaica
Signé au nom du Gouvernement de la Jamaïque.....
- Signed on behalf of the Government of Trinidad and Tobago
Signé au nom du Gouvernement de la Trinité et Tobago
- Signed on behalf of the Government of Antigua
Signé au nom du Gouvernement d'Antigua
- Signed on behalf of the Government of the Bahamas
Signé au nom du Gouvernement des Bahamas
- Signed on behalf of the Government of Barbados
Signé au nom du Gouvernement de la Barbade.....
- Signed on behalf of the Government of British Honduras
Signé au nom du Gouvernement du Honduras britannique
- Signed on behalf of the Government of Dominica
Signé au nom du Gouvernement de la Dominique.....
- Signed on behalf of the Government of Grenada
Signé au nom du Gouvernement de Grenade.....
- Signed on behalf of the Government of Montserrat
Signé au nom du Gouvernement de Montserrat.....
- Signed on behalf of the Government of St. Kitts-Nevis-Anguilla
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Christophe Nevis-Anguilla
- Signed on behalf of the Government of St. Lucia
Signé au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie.....
- Signed on behalf of the Government of St. Vincent
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Vincent

Annexe

Conditions applicables au personnel canadien fourni à l'Université des Antilles dans le cadre du Programme canadien d'aide à l'Université. (Le personnel canadien est appelé ci-dessus «les conseillers».)

PARTIE I: Missions de six mois ou davantage

A. A la charge du BAE: Le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire du BAE, fournira à ses frais:

1. Le traitement, les honoraires, les indemnités et autres rétributions des conseillers prévus aux termes des conditions d'engagement ou du contrat, suivant le cas;
2. Les frais de déplacement du conseiller et des personnes à sa charge (épouse et enfants au-dessous de 21 ans) depuis sa résidence habituelle au Canada et les points d'entrée et de départ aux Antilles;
3. Les frais de transport des effets domestiques, de l'équipement professionnel et des biens personnels du conseiller et des personnes à sa charge, depuis sa résidence habituelle au Canada et les points d'arrivée et de départ aux Antilles.

B. A la charge de l'université:

L'université fournira à ses frais:

1. a) Les frais normaux d'hôtellerie, y compris les repas, du conseiller et des personnes à sa charge jusqu'à ce qu'ils puissent se loger de façon définitive ainsi que pendant une période convenue précédant immédiatement leur départ, après qu'ils auront quitté leur logement principal, ou une indemnité convenue remplaçant le paiement desdits frais;
- b) Un logement gratuit correspondant à des normes équivalentes à celles qui sont accordées d'ordinaire au personnel universitaire de rang et d'ancienneté comparables, ou une indemnité convenue remplaçant ledit paiement.
2. Les frais normaux de déplacement du conseiller lorsqu'il s'éloignera de son lieu de travail habituel pour s'acquitter de fonctions relevant de sa mission à l'Université; il sera loisible à l'Université de substituer au remboursement de ces frais une indemnité journalière convenue de subsistance.
3. Transport:
 - a) aérien, ferroviaire, routier ou maritime du conseiller lorsqu'il se déplace dans l'exécution de ses fonctions officielles, les conditions de voyage correspondant à celles accordées normalement au personnel de l'Université de rang et d'ancienneté comparables;
 - b) entre les points d'arrivée et de départ et l'Université, le transport des effets personnels, professionnels et domestiques, visés à l'alinéa C. 1 (a), du conseiller et des personnes à sa charge, les frais de transport devant comprendre, le cas échéant, le dédouanement et l'entreposage provisoire à l'arrivée de même que l'emballage et l'entreposage provisoire avant l'expédition.
4. Tous autres avantages, tels que services médicaux, bureau, et services divers pour le conseiller et les personnes à sa charge, suivant des normes semblables à celles accordées au personnel de l'Université de rang et d'ancienneté comparables.

C. A la charge des gouvernements:

1. Les Gouvernements exonéreront

a) de tous droits et taxes de douane et d'importation les effets personnels, professionnels et domestiques du conseiller et des personnes à sa charge apportés lorsque le conseiller assumera ses fonctions, lesquels effets comprendront, sans que soit limitée la généralité de ce qui précède:

(1) une automobile

(2) une qualité raisonnable de médicaments et d'aliments spéciaux pour la consommation exclusive du conseiller et des personnes à sa charge,

Étant entendu que

(1) l'automobile en (1) ne pourra être admise que dans les six six mois de la première arrivée du conseiller;

(2) les articles en (2) seront admis pendant toute la durée de la mission du conseiller

et que

(3) le conseiller acquittera les droits et taxes de douane, d'importation et autres conformément aux lois et règlements applicables, s'il vend les biens en question ou s'en départit de quelque autre manière, sauf approbation particulière des Gouvernements à cet égard;

b) tous impôts locaux ou applicables aux résidents, y compris les impôts sur le revenu, en ce qui concerne:

(1) le traitement, les honoraires, les indemnités ou autres rétributions versés par le Gouvernement canadien, et

(2) tout revenu du conseiller provenant de l'extérieur de la région et à l'égard duquel le conseiller verse un impôt sur le revenu ou tout autre impôt analogue au Gouvernement canadien ou à toute Province canadienne.

2. Les Gouvernements conviennent de prendre les dispositions nécessaires pour hâter le dédouanement des effets personnels, professionnels et domestiques du conseiller et des personnes à sa charge.

D. Entente relative aux congés

Il est entendu que tout conseiller a droit normalement à huit semaines par année de congé local, à prendre à une ou aux dates fixées d'un commun accord par le conseiller et l'Université.

PARTIE II: Missions de six mois ou moins

1. Dans le cas d'une mission de moins de six mois, normalement, le BAE, l'Université et les Gouvernements s'acquitteront de leurs obligations envers le conseiller d'une manière compatible avec les dispositions de la Partie I de la présente Annexe.

2. Dans le cas d'une mission de moins de six mois, normalement, le conseiller ne sera pas accompagné de personnes à sa charge, et par conséquent le BAE, l'Université et les Gouvernements n'auront normalement pas d'obligations à l'égard de personnes à sa charge. Dans des cas exceptionnels, toutefois, l'Université, les Gouvernements et le BAE pourront se mettre d'accord pour assumer certaines responsabilités à l'égard de personnes à charge, d'une manière conforme aux dispositions de la Partie I de la présente Annexe.

EXPOSÉ FAIT À LA SESSION PLÉNIÈRE

PAR

L'HONORABLE ROBERT C. LIGHTBOURNE

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET DE LA JAMAÏQUE

On ne peut mettre en doute la bonne volonté qui préside à notre réunion et je sais que nous sommes tous venus ici avec l'espoir d'en arriver à un accord qui sera profitable pour nos pays respectifs, à un accord qui permettra à ses signataires d'être la cause d'un flot croissant de commerce réciproque entre leurs pays.

Cependant avant que nous commencions l'étude d'ensemble de ce qui pourrait ou devrait être les conditions acceptables de cet accord, je veux, si vous le permettez, résumer l'histoire du commerce qui s'est établi au cours des années entre nos pays et faire une brève étude de la façon dont ce commerce a été stimulé ou gêné par

- a) l'accord Canada-Antilles qui existe actuellement, et
- b) les autres facteurs.

Si nous examinons notre commerce actuel, nous voyons que dans son ensemble il s'est accru de façon notable. La répartition des chiffres laisse voir que les exportations canadiennes comprennent un vaste éventail de produits que ne limite, et c'est normal, seulement le pouvoir d'achat des Antilles. Si nous examinons nos exportations au Canada, nous ne voyons aucune diversification puisque 90 p. 100 de ce que nous vendons se limite à trois produits: l'alumine, les produits du pétrole et le sucre. C'est une situation qui n'est pas très saine puisque malheureusement l'exportation des deux premiers produits repose sur des ressources non renouvelables qui un jour s'épuiseront. Et vu que nous avons très peu de richesses naturelles—en fait on croit que ces deux minéraux sont les seuls que nous ayons en quantités importantes—il est évident que si nous voulons survivre nous devons diversifier notre commerce. Et nous devons le faire rapidement pour que lorsque nos deux seules richesses naturelles seront épuisées nous puissions les remplacer par d'autre chose.

Quant au sucre, la nature instable de ce commerce est historique et la situation présente pourrait difficilement être plus triste et plus décourageante. Malheureusement dans ce cas les résultats de l'Accord de 1925 n'ont pas répondu à l'attente des Antilles puisque la préférence que l'on nous accordait s'est montrée en fait inférieure à celle que l'on a accordée à tout autre pays du Commonwealth.

Cependant puisque le sucre constitue un sujet séparé je ne veux pas en anticiper la discussion. Je veux seulement dire combien réconfortante à ce sujet j'ai trouvé l'attitude de l'honorable Robert Winters puisque le sucre pour nous aux Antilles est pour ainsi dire notre vie.

Par conséquent, pour résumer la situation du commerce, quoiqu'il ait augmenté en volume

- a) il y a besoin évident pour les Antilles de diversifier les exportations vers le Canada;

Laissez-moi maintenant tenter d'examiner jusqu'où les exportations canadiennes et antillaises ont été influencées par l'accord Canada-Antilles.

Au sujet des Antilles l'étude démontre que pour un certain nombre de produits, les limites des préférences dont nous jouissons en vertu de l'Accord

ont été au cours des années fortement réduites comparativement aux autres niveaux de tarif que l'on applique à des pays qui ne sont pas compris dans l'Accord.

L'autre facteur qui a beaucoup nuit à la diversification du commerce antillais a été l'exigence relative au transport pour que les produits puissent être admissibles aux préférences. Sauf pour quelques produits qui pouvaient être transbordés à Cristobal, ce qui était une concession de peu de valeur, tous les produits devaient être expédiés à des ports canadiens. Quoique je comprenne la raison de cette exigence lorsqu'on l'a posée, la disparition de la *Canadian National Steamship Services* en 1957 et l'intermittence des moyens directs de transport vers le Canada ont rendu cette disposition nuisible à la croissance des exportations antillaises et je ne crois plus qu'elle puisse se justifier.

Le prochain facteur que je veux mentionner et que je crois aussi nuisible aux exportations antillaises vers le Canada ne fait pas partie de l'Accord mais n'en a pas moins constitué une barrière réelle.

Il s'agit de la méthode d'évaluation pour les fins de douanes. Les méthodes canadiennes courantes réduiront à néant tous les efforts que nous pourrions conjointement faire à moins que des dispositions spéciales soient prises au sujet des produits en provenance des Antilles. Ce facteur est d'une importance particulière dans la tentative que nous devons faire pour diversifier nos exportations. Pour apprécier à sa pleine valeur cette situation il ne faut pas oublier que dans nos pays nous manquons de matières premières et que nous devons les importer.

Selon la méthode présente d'évaluation, le tarif d'importation qui serait normalement payé sur ces matériaux bruts doit être ajouté comme ce serait le cas si les produits finis étaient destinés à la consommation nationale. De plus il faut tenir compte d'un jeu qui peut atteindre 25 p. 100, majoration que l'on ajoute à titre de profit national. En fait les exportations de produits fabriqués de matériaux bruts importés ne peuvent pas atteindre le marché canadien. Tant qu'existera cette ligne de conduite il y a peu d'espoir que le commerce des produits ouvrés ou semi-ouvrés puisse prendre de l'expansion. Tant que l'on maintiendra ces dispositions, la diversification de notre commerce demeurera impossible sur le marché canadien.

Voyons maintenant les exportations canadiennes. Ont-elles eu à faire face à des difficultés? Je crois que je peux facilement répondre: dans son commerce avec nous le Canada n'a pas rencontré d'obstacles de ce genre.

Avant d'en arriver à considérer ce qui serait nécessaire, soit de reviser l'Accord ou d'en mettre au point un nouveau, je crois qu'à la lumière du passé nous devrions nous poser ces questions: les objectifs que s'était fixés le présent Accord n'ont pas été atteints parce

- a) qu'on s'est entendu sur des conditions qui ne convenaient pas ou
- b) que les buts que nous poursuivions ont par la suite été faussés par une mauvaise interprétation administrative, interprétations habituellement dénaturées par des pouvoirs discrétionnaires limités, ou
- c) que des ententes commerciales subséquentes ont été faites par le Canada avec d'autres pays sans avoir tenu compte des répercussions possible sur notre Accord;
- d) qu'il s'agit d'une combinaison de quelques-uns ou de tous ces facteurs, ou
- e) que la difficulté provient d'une autre raison encore inconnue.

Je pose les questions et je les laisse planer pour le moment pour qu'elles servent de fond à l'établissement d'un accord qui nous sera mutuellement profitable.

Monsieur le président quoique j'aie été obligé jusqu'à ce moment de m'en tenir presque entièrement au passé afin de nous assurer que le but que nous voulons atteindre ne soit point contourné je sais qu'il est aussi approprié en ce moment d'étudier certains courants d'évolution qui peuvent bien avoir une influence considérable sur tout accord que nous pourrions dresser. Et je pense ici au Kennedy Round.

A titre de représentant d'un pays en voie de développement je me dois de respecter le désir qu'a le Canada d'aider tous les pays en voie de développement. Cependant je manquerais de réalisme si je ne faisais par remarquer que l'intention canadienne de libéraliser le commerce de ces pays risque de détruire la situation préférentielle des Antilles sur le marché canadien. En mots bien simples, voici la situation des Antilles: nous ne pouvons supporter une autre diminution au domaine des préférences et nous ne pouvons demeurer tranquilles devant tout geste posé par le Canada qui pourrait nuire aux exportations antillaises de produits ouverts ou semi-ouverts. Je puis vous assurer que l'inquiétude à ce sujet est profonde aux Antilles et nous croyons sincèrement qu'il y aura moyen de compenser du point de vue commercial les pertes qui semblent inévitables.

Monsieur le président, les pays en voie de développement dans l'ensemble n'ont pas une tâche facile à accomplir. Et nous aux Antilles nous pourrions presque dire que comparativement à ces pays, nos problèmes sont spéciaux, et c'est un fait qui a été reconnu à la dernière conférence des ministres du Commerce du Commonwealth. Du point de vue géographique nous sommes situés presque hors de contexte si l'on tient compte de tout ce qui nous entoure tandis que notre peu d'importance nous empêche de tirer avantage des grandes économies. Et cependant ceux qui nous rendent visite et en viennent à nous connaître savent qu'en dépit de ces désavantages physiques nous n'épargnons aucun effort pour améliorer notre situation et que par conséquent nous n'avons nullement l'intention de vivre de mendicité. Nous comprenons également que nous avons un rôle à jouer dans le maintien et l'affermissement de la stabilité politique à la fois dans la zone où nous sommes et chez les jeunes nations qui ont eu des hésitations au début de leur vie de nation adulte en montrant au monde que de petits pays peuplés en majorité de gens de couleur peuvent se gouverner de façon responsable.

La pose des questions et la mise en place pour le moment pour qu'elle
servent de fond à l'établissement d'un accord qui nous sera finalement
profitable.

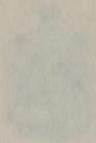
Monsieur le Président, depuis que j'ai été obligé jusqu'à ce moment de m'en
tenir presque entièrement au passé au lieu de nous occuper que le but que nous
voulons atteindre ne soit point écarté, je suis sûr qu'il est aussi approprié en ce
moment d'étudier certains courants d'évolution qui peuvent bien avoir une
influence considérable sur tout accord que nous pourrions dresser. Et je pense
ici au Kennedy Round.

A titre de représentant d'un pays en voie de développement, je me dois de
respecter le désir qu'a le Canada d'être tout le pays en voie de développe-
ment. Cependant, je m'aperçois de façon si évidente par l'histoire que
l'intention canadienne de libéraliser le commerce de ces pays risque de détruire
la situation inégalitaire des Antilles sur le marché canadien. En outre, bien
simple, voici la situation des Antilles: nous ne pouvons supporter une autre
diminution au domaine des préférences et nous ne pouvons demeurer toujours
les devant tout geste posé par le Canada qui pourrait nuire aux exportations
antillaises de produits agricoles et semi-agricoles. Je puis vous assurer que l'indus-
trie à ce sujet est profondément aux Antilles et nous essayons actuellement de
faire mieux comprendre du point de vue canadien les pertes de bénéfices
investies dans les autres pays. Les Antilles ont conservé un statut
son statut et nous espérons que vous serez en mesure de nous aider.

Monsieur le Président, les pays en voie de développement dans l'ensemble
n'ont pas une tâche facile à accomplir. Et nous aux Antilles nous pourrions
presque dire que comparativement à ces pays, nos problèmes sont simples et
c'est un fait qui a été reconnu à la dernière conférence des ministres du
Commerce du Commonwealth. Du point de vue géographique nous sommes
situés presque hors de contexte. L'on tient compte de tout ce qui nous entoure
tandis que nous ne sommes pas en mesure de faire avantage des grands
économies. Et cependant, ceux qui nous regardent, et qui viennent à nous
connaître savent qu'en dépit de ces désavantages physiques nous n'espérons
aucun effort pour améliorer notre situation et que par conséquent nous n'espérons
rien de moins que de maintenir dans le monde un développement économique
politique et social dans la zone de notre commerce et que les jeunes nations qui
ont eu des hésitations au début de leur vie de nation soient au moment de
monde que de petits pays peuplés en majorité de gens de couleur peuvent se
gouverner de façon responsable.

Je suis sûr que vous serez en mesure de nous aider à surmonter les
difficultés que nous rencontrons et que vous serez en mesure de nous aider à
nous développer et à nous intégrer dans le monde.

- (a) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (b) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (c) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (d) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (e) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (f) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (g) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (h) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (i) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (j) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (k) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (l) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (m) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (n) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (o) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (p) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (q) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (r) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (s) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (t) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (u) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (v) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (w) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (x) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (y) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;
- (z) nous sommes en mesure de nous intégrer dans le monde;



Comptroller General de la Comptroller General

ESTAT DEL CANTON

DEL CANTON

DEL CANTON

DE

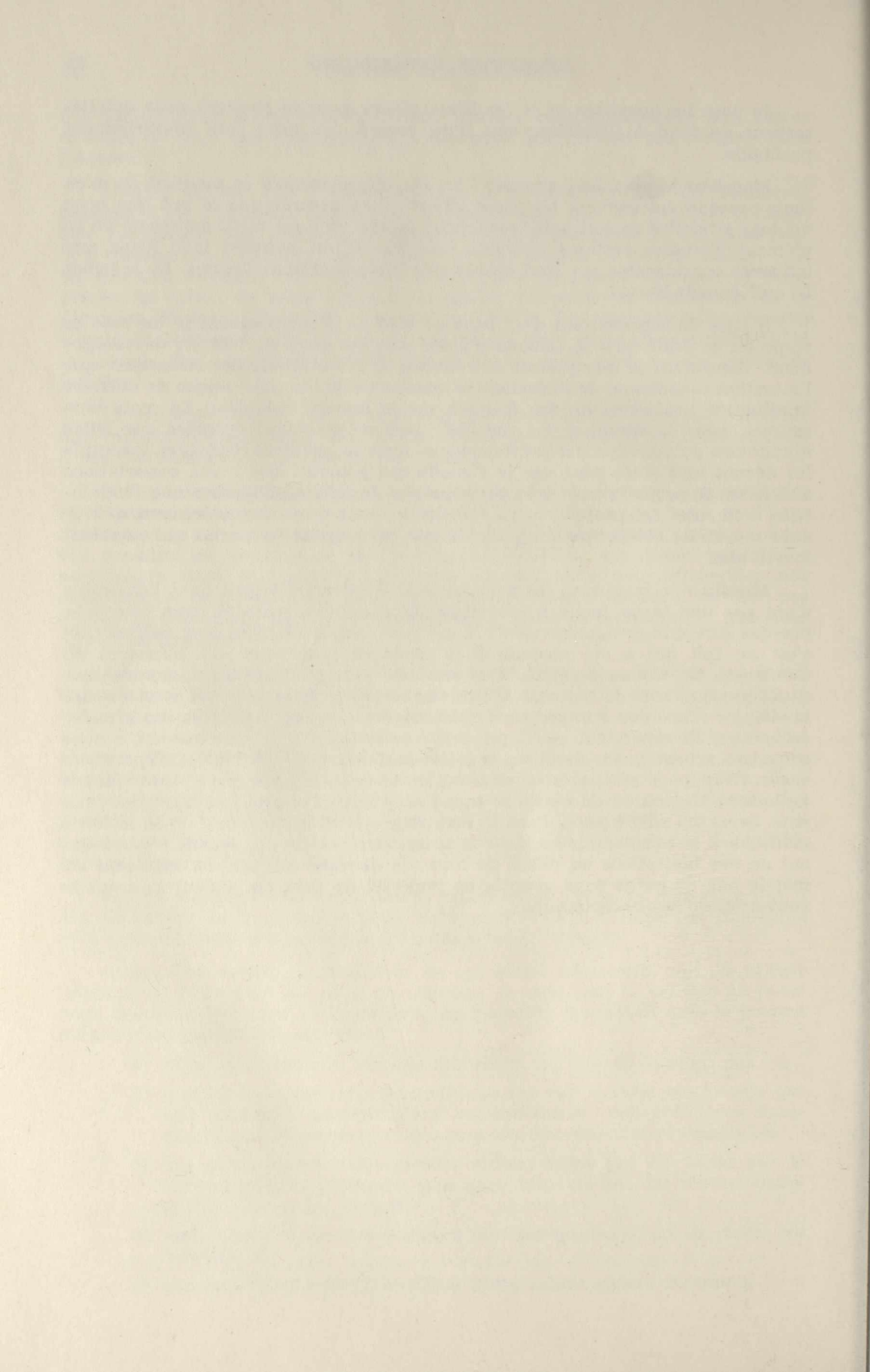
RELACIONES EXTERIORES

Primer tomo de la Comptroller General

Comptroller General de la Comptroller General

Comptroller General de la Comptroller General

De Nueva York, en el mes de...





Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G. S. THORVALDSON

Vice-président: L'honorable L. M. GOUIN

Fascicule 5

Cinquième séance sur l'enquête relative aux rapports du Commonwealth, concernant surtout la position du Canada au sein du Commonwealth.

SÉANCE DU MERCREDI 15 MARS 1967

TÉMOIN:

Du ministère des Affaires extérieures: L'honorable Paul Martin, ministre.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: L'honorable G.S. Thorvaldson

Président adjoint: L'honorable L.M. Gouin

Les honorables sénateurs

Benidickson
Blois
Boucher
Cameron
Cook
Croll
Farris
Fergusson
Flynn
Fournier (*de Lanaudière*)
Gouin
Grosart
Haig
Hayden
Hnatyshyn

Inman
Macdonald (*Brantford*)
MacKenzie
O'Leary (*Carleton*)
Pouliot
Quart
Rattenbury
Roebuck
Savoie
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Vien
Yuzyk—(29).

Membres d'office: MM. Brooks et Connolly (*Ottawa-Ouest*).

(Quorum 7)

Fascicule 2

SEANCE DU MERCREDI 15 MARS 1967

TÉMOIN:

Du ministre des Affaires extérieures: L'honorable Paul Martin, ministre

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, du mercredi 9 mars 1966:

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à faire enquête sur la question des relations du Commonwealth, plus particulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth.

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus sur la question lors de la session précédente soient transmis au Comité, et

Que le Comité soit chargé de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
J.F. MacNEILL.

ORDRE DE JOUR

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, du mardi 8 mars 1966.

L'honorable sénateur Thériault propose appuyé par l'honorable sénateur

Hatchyn:

Que le Comité permanent des relations extérieures soit autorisé à

faire enquête sur la question des relations du Commonwealth plus par-

ticulièrement quant à la position du Canada au sein du Commonwealth.

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à tenir des

auditions des documents et des dossiers et à siéger durant les séances et

les ajournements du Sénat.

Que les témoignages acquis sur la question lors de la session

précédente soient transmis au Comité, et

Que le Comité soit chargé de faire rapport à la Chambre des lords à

l'issue de son mandat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat:

J. F. MACNEILL, c. l.

Hatchyn

Hatchyn

(Texte anglais) (Texte français)

(Fin)

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES Le MERCREDI 15 mars 1967.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (*président*), Blois, Brooks, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Croll, Flynn, Gouin, Haig, Hnatyshyn, Inman, Macdonald (*Brantford*), MacKenzie, O'Leary (*Carleton*), Quart, Smith (*Queens-Shelburne*), Yusyik. (18).

Le témoin suivant est entendu:

Du ministère des Affaires extérieures:

L'honorable Paul Martin, ministre.

M. Martin fait une déclaration au sujet de l'O.T.A.N., après quoi il invite les membres du Comité à l'interroger sur tout sujet qui peut intéresser le Comité.

A 11 heures du matin, le président remercie M. Martin au nom du Comité qui s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président. Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 15 mars 1987.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson (président), Bois, Brooks, Cameron, Connolly (Orateur-Quest), Cook, Croft, Flynn, Gossin, Hétu, Hnatyshyn, Inman, Macdonald (Branford), Mackenzie, O'Leary (Caledon), Quatt, Smith (Queens-Shellburne), Yuzvich (18).

Le témoin suivant est entendu:

Du ministère des Affaires extérieures:

L'honorable Paul Martin, ministre.

M. Martin fait une déclaration au sujet de l'O.T.A.N., après quoi il invite les membres du Comité à l'interroger sur tout sujet qui peut intéresser le Comité.

À 11 heures du matin, le président remercie M. Martin au nom du Comité qui s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président. Gardé comme.

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 mars 1967.

Le Comité permanent des relations extérieures à qui a été renvoyée la question des relations du Commonwealth et en particulier du rôle du Canada dans le Commonwealth, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

Le Président: Honorables sénateurs, nous avons le quorum et la séance est ouverte.

Il est inutile d'adopter une motion concernant l'impression du compte rendu vu que cette décision a été prise au début de la session. Nous sommes honorés ce matin de la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à qui nous souhaitons la bienvenue. Il pourra rester avec nous jusqu'à 10 h. 50 approximativement. Si nous n'avons pas alors terminé notre interrogatoire, il est disposé à revenir un autre jour. Monsieur Martin.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je suis heureux d'accepter votre invitation de venir à votre séance ce matin. J'accueille avec plaisir toutes les occasions de prendre contact avec le Sénat. Rien n'est plus important pour le gouvernement du Canada que ses affaires étrangères. Si la chose pouvait s'arranger, je me ferais un plaisir de venir à des intervalles réguliers.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Songeriez-vous à un arrangement permanent?

Le sénateur Croll: J'allais le proposer.

L'hon. M. Martin: J'ai proposé à votre président de consacrer quelque temps ce matin, dix minutes peut-être, à une brève discussion de la politique actuelle du gouvernement à l'égard de l'O.T.A.N. Je répondrai ensuite à toutes les questions sur ce sujet, ou sur tout autre aspect de la politique étrangère, que les honorables membres de cette Chambre désireront me poser. S'il n'est pas possible de conclure ce matin, je suis disposé à revenir cet après-midi, ou demain à l'heure qui vous conviendra.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt vos discussions récentes sur l'O.T.A.N. Le sujet est important et opportun. Le gouvernement sent le besoin de réexaminer le rôle de l'O.T.A.N. et la participation du Canada à cet organisme. La situation européenne, tant dans l'Est que dans l'Ouest, change de jour en jour. Le besoin d'une forte défense collective qui s'imposait lorsque l'Europe occidentale était vulnérable à la pression politique et militaire des Soviets n'est plus aussi urgent. Pour la première fois, nous espérons et nous anticipons même en arriver à un arrangement pacifique en Europe.

Vu cette situation changeante, il y a lieu de nous demander si les institutions internationales actuelles, l'O.T.A.N. en particulier, sont bien adaptées à la tâche à accomplir, et peuvent répondre à nos intérêts et à nos objectifs.

Malgré le statut d'indépendance acquis par plusieurs nouvelles nations depuis dix ans et les changements qui en ont résulté dans les obligations internationales du Canada, l'Europe reste d'après moi le foyer principal de notre intérêt.

Que voulons-nous en Europe? Il est évident que notre propre intérêt veut une Europe stable, dont les difficultés intérieures ne constitueront pas une menace à la paix universelle. A cette fin, il faudra éventuellement en arriver à un règlement pacifique du problème allemand et de la division actuelle de l'Europe.

Ces buts seront difficiles à atteindre. Si nous ne comprenons pas bien les circonstances qui accompagnent ces difficultés, nous ne pourrons atteindre notre objectif. Il n'y a aucune solution facile aux conflits d'intérêts fondamentaux, et encore moins lorsqu'il y a un fonds de méfiance traditionnelle résultant de conflits idéologiques, de mésententes passées et de rivalité mondiale. Les solutions exigeront donc du temps, de la patience et un travail ardu. Dans l'intervalle, guidés par une claire perception des buts à atteindre et des obstacles réels et majeurs que nous aurons à surmonter, nous devons prendre résolument les premiers pas dans cette direction.

Parmi les premiers objectifs à atteindre, j'inclus l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et, en particulier, l'établissement de meilleures relations entre la république fédérale allemande et les pays de l'Europe orientale. L'Allemagne est au coeur du problème européen; celui-ci est au coeur des problèmes mondiaux, en dépit des dislocations de certaines régions, en particulier de l'Indochine. L'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest contribuera à la réduction des tensions et au rétablissement de la confiance essentiel à un règlement permanent qui, à son tour mettrait fin à la division en Europe.

Ces objectifs que j'ai décrits en termes généraux sont aussi ceux de tous nos alliés, sans exception, dans l'alliance de l'O.T.A.N. qui, dans l'opinion du Canada, contribuera grandement à leur réalisation.

Mais il faut maintenant décider des mesures concrètes qui s'imposent. La dernière assemblée des ministres à Paris, en décembre dernier, a adopté une proposition que j'avais faite en 1964 au nom du Gouvernement, d'étudier les pourparlers futurs de l'alliance. C'était avant que le général de Gaulle eut annoncé le retrait de la France de la force intégrée et eut demandé aux États-Unis et au Canada d'évacuer leurs bases respectives en France. J'espère que cette étude, qui sera probablement terminée avant la réunion des ministres en décembre prochain, indiquera la voie que l'O.T.A.N. sera appelée à suivre à l'avenir.

En attendant, tous les membres cherchent par des négociations bilatérales à améliorer les relations de l'Est et de l'Ouest. Presque tous les ministres des affaires étrangères des quinze pays de l'O.T.A.N. ont à tour de rôle visité l'Europe orientale. J'y suis allé moi-même et j'ai eu des conversations en novembre dernier à Varsovie et à Moscou, non seulement avec mes collègues étrangers, mais avec les chefs des États et, dans le cas de l'Union soviétique, avec M. Kosygin et M. Podgorny, respectivement chef de l'État et secrétaire du parti, ainsi qu'avec le président Brezhnev.

Dans certains milieux on ne comprend pas bien l'importance de l'année 1969 pour l'O.T.A.N. On a généralement l'impression que l'alliance prendra fin cette année-là, ou que les membres devront renouveler leur engagement à l'O.T.A.N., ou que le traité devra être révisé. Tel n'est pas le cas. La seule signification de 1969, d'après le traité de l'Atlantique Nord, c'est qu'à son vingtième anniversaire qui tombe cette année-là, les membres pourront légalement s'en retirer en donnant un préavis d'un an.

Quelques critiques considèrent que l'O.T.A.N. étant un organisme fondé pour résister à une agression possible des Soviets, se trouve handicapée par son passé et ne saurait arriver à un règlement pacifique. D'autres prétendent que l'O.T.A.N. est une organisation périmée et n'a plus aucune utilité. D'autres encore vont jusqu'à dire que l'existence même de l'O.T.A.N. constitue un obstacle à un règlement pacifique.

Il me semble qu'avant d'en arriver à une telle conclusion, il faut tenir compte des avantages de l'O.T.A.N. Les voici :

Premièrement, les forces militaires réunies de l'O.T.A.N. ont empêché la pénétration militaire du politique des Soviets dans l'Europe occidentale. Au moment présent, où les relations avec l'Union soviétique s'améliorent graduellement, le maintien d'une force de dissuasion constitue une forme d'assurance contre tout renouvellement possible de l'hostilité des Soviets. Nous ne pouvons pas davantage fermer les yeux sur le fait que le pouvoir militaire des Soviets en Europe orientale, loin de diminuer, s'est accru et perfectionné au cours des années. C'est un fait dont il faut tenir compte dans notre réponse aux nouvelles ouvertures politiques des Soviets. Leurs actes démontrent qu'ils ne voient aucune incongruité à une combinaison de préparatifs militaires et de négociations politiques. En toute justice, je dois dire que ceci s'applique également à l'attitude de l'Ouest.

Ce que je soutiens ce matin, c'est que tout en restant sur nos gardes, nous devons simultanément entreprendre de vigoureuses négociations de paix. Devrions-nous être moins accommodants que les Soviets? Comptant sur notre force, ne pouvons-nous pas travailler avec plus de confiance à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest? Et l'expérience du passé n'a-t-elle pas démontré que la solidarité et la force des quinze nations a causé le développement de l'intérêt que les Soviets manifestent envers le règlement pacifique du problème européen?

Il est vrai que la puissance des pays de l'Europe occidentale s'est accrue énormément depuis la formation de l'alliance de l'O.T.A.N. Néanmoins, ces pays réunis, et encore moins séparément, ne sont pas de taille à lutter contre les forces militaires des Soviets.

Il est significatif que la France, même après son retrait de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., a indiqué par la voix du Général son intention de rester membre de l'alliance même après 1969, comme son ministre des Affaires étrangères nous l'a dit à la dernière réunion des ministres à Paris. En outre, bien que la France ait exigé le retrait des forces américaines et canadiennes de son propre territoire, n'a pas demandé leur retrait de l'Europe.

Deuxièmement, je me demande si les dirigeants des Soviets et des pays de l'Europe orientale n'en sont pas venus graduellement à regarder l'O.T.A.N. comme une force stabilisatrice en Europe. Mais ils ont raison de voir dans l'O.T.A.N. et dans le Pacte de Varsovie des forces qui empêcheront la résurgence des éléments nationalistes en Europe. Les indications les plus claires de cette attitude ont paru l'an dernier dans les journaux yougoslaves et polonais alors qu'on se demandait si l'action de la France n'aurait pas pour résultat la rupture de l'O.T.A.N. Ces journaux ont manifesté alors l'appréhension qu'un tel développement pourrait résulter en une recrudescence des forces nationales des pays de l'Europe occidentale qui ne serait plus assujétie au contrôle d'un commandement international.

Ceci semble indiquer qu'en dépit de la propagande soviétique persistante contre l'O.T.A.N., les dirigeants des Soviets et des pays de l'Europe orientale y voient de plus en plus une force stabilisatrice dans une Europe divisée. Rien de que les chefs soviétiques ou polonais m'ont dit, ou n'ont pas dit, lors de ma récente visite en Europe orientale n'a été à l'encontre de cette impression.

Tout en plaçant au premier plan notre intérêt à l'amélioration des relations de l'Est et de l'Ouest, j'ai dans toutes mes conversations fait voir clairement à nos collègues soviétiques et polonais que le gouvernement du Canada estime que l'O.T.A.N. joue présentement un rôle essentiel et que le Canada contribuera à ses forces.

Troisièmement, l'O.T.A.N. a contribué à ranimer la confiance des peuples et des gouvernements de l'Europe occidentale qui avait été ébranlée par la seconde Grande Guerre. Ce résultat a été accompli en dépit de la dépendance de la

force de dissuasion des États-Unis qui est généralement admise, même en France. La mesure de cette restauration de la confiance en soi a été bien démontrée par la rapidité et l'efficacité avec lesquelles l'alliance s'est ajustée à la décision de la France de se retirer de la force militaire intégrée, lorsque le général de Gaulle a annoncé le retrait de la France et a demandé aux États-Unis et au Canada d'abandonner leurs bases. En l'espace de quelques jours, les quatorze autres pays affirmèrent leur foi en la continuation et la raison d'être de l'organisation. Je fis connaître notre attitude à la Chambre des communes et tous les partis exprimèrent leur approbation de la décision du gouvernement canadien.

La situation de l'Allemagne, tant à cause de la géographie que de la division de son territoire, demeure difficile. On reconnaît et on admet de plus en plus en Allemagne que le gouvernement de l'Allemagne occidentale devra en arriver à quelque arrangement ou quelque entente avec ses voisins communistes de l'Est. Ceci nécessitera des décisions difficiles de la part du gouvernement de l'Allemagne. Il est évident qu'on ne saurait l'obliger de signer des accords avec les pays de l'Europe orientale. Il devra prendre lui-même ses propres décisions, tout comme nous prenons les nôtres.

Mais n'est-il pas important, particulièrement au moment où un gouvernement allemand est disposé à agir, qu'il ne soit pas entravé par la crainte concernant sa sécurité future? Une telle décision ne sera-t-elle pas mieux vue et mieux comprise par l'Europe occidentale si l'Allemagne procède dans le cadre d'une alliance?

Finalement, je crois, comme le gouvernement d'ailleurs, que l'O.T.A.N. a fourni un moyen efficace de consultation et, au besoin, de décision. Ceci, naturellement, n'empêche pas les négociations bilatérales de ses membres. La décision prise par le gouvernement canadien au sujet de ma visite à Varsovie et à Moscou en novembre dernier, émanait du gouvernement canadien lui-même. Toutefois, je me suis senti obligé de faire un rapport de mes conversations à nos alliés, comme le font tous les autres ministres des affaires étrangères dans un cas semblable. De tels rapports assurent non seulement que les décisions bilatérales sont bien comprises par les alliés, mais permettent à ceux-ci de tirer tout l'avantage possible des arrangements conclus.

J'insiste sur le fait que tout en indiquant notre ferme approbation de la *détente*, on ne pouvait faire erreur quant à notre opinion sur le besoin du maintien de l'O.T.A.N. à l'heure actuelle.

Ainsi, mon voyage en Europe orientale en novembre dernier était dicté par des raisons purement canadiennes, mais en même temps j'étais conscient du rôle du Canada dans les efforts plus généraux en vue de l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Il ne faut pas oublier non plus que l'O.T.A.N. est une organisation qui au-dessus de l'Atlantique apprend depuis près de vingt ans à quinze pays à se connaître mieux et à se consulter. C'est là un résultat significatif. Quand on songe aux difficultés de la période précédant la première Grande Guerre, de la période qui s'est écoulée entre les deux guerres, et aux difficultés du début de la seconde Grande Guerre, on constate que ce moyen de consultation est en soi un immense succès qu'il ne faut pas perdre de vue, sans égard au rôle militaire que l'O.T.A.N. peut jouer à l'avenir.

L'Alliance s'est révélée un instrument souple capable de s'adapter aux besoins du moment. Sa raison d'être peut changer ou prendre plus d'importance selon la priorité des nécessités politiques. Mais, d'après moi, cette organisation s'est montrée capable de s'ajuster aux besoins. Ne doit-on pas tenir compte de ce résultat dans notre estimation de la valeur du maintien de cette alliance?

J'ai été encouragé par votre débat et par les opinions exprimées généralement en faveur de l'importance de l'O.T.A.N. à l'heure actuelle, opinions que le gouvernement canadien continue de partager, comme je le disais.

Il y a un autre point, toutefois, qu'on est souvent porté à oublier. Au cours des années, l'O.T.A.N. a servi de façon tangible à resserrer nos liens avec les nations de l'Europe occidentale. Étant un pays de l'Amérique du Nord, dans un monde à tendances continentales, n'est-il pas dans notre intérêt national de forger tous les liens possibles, politiques, économiques, militaires, sociaux et culturels, avec les pays d'outre-atlantique? Lors de l'établissement de l'O.T.A.N., nous espérons que cette alliance deviendrait le noyau d'une communauté politique reliant le Canada avec les États-Unis et l'Europe. Si cela s'était réalisé l'O.T.A.N. eût été l'instrument d'équilibre de nos principales relations internationales. Mais cela ne s'est pas produit et il n'y a aucun signe qu'un membre quelconque de l'alliance soit disposé à submerger sa souveraineté nationale dans un pouvoir supranational qui représenterait une véritable communauté de l'Atlantique. Dans de telles circonstances, lorsque notre intérêt national exige les liens les plus étroits avec les pays de l'Europe occidentale, ne favorisons-nous pas cette politique par notre participation active à l'O.T.A.N.?

Un petit exemple de l'avantage que nous tirons de notre participation à l'O.T.A.N. se voit dans les assemblées annuelles des parlementaires des pays de cette alliance. Cette organisation qui doit son origine à un ancien membre distingué de cette Chambre, le sénateur Wishart Robertson, est la seule institution qui permette aux membres du parlement canadien de prendre contact avec leurs collègues de l'Europe occidentale et de discuter les problèmes qui nous sont communs.

Les expériences personnelles que certains d'entre vous ont eues à ces assemblées ont dû vous faire comprendre la signification et l'importance de ces rapports. Je tiens à souligner que le gouvernement et moi-mêmes sommes fort désireux de participer aux stades préparatoires de ces conférences pour que vous et les membres de ma propre Chambre puissiez y participer. Mais il faut remarquer que ce n'est aucunement une organisation officielle. Elle ne représente d'aucune façon le Gouvernement. C'est un corps autonome et le degré de liaison doit être déterminé par les parlementaires eux-mêmes.

Une autre opinion qui s'est exprimée récemment dans notre pays, veut que les forces militaires canadiennes en Europe occidentale n'aient plus aucune signification militaire et devraient être rapatriées. Il est bien vrai que les nations européennes ont réorganisé leurs forces armées à un niveau qui rend notre contribution militaire relativement moins importante qu'elle l'était il y a dix ans. Mais s'ensuit-il que nous pourrions retirer ces forces sans provoquer des conséquences imprévues?

Le Traité de l'Atlantique du Nord et les autres accords connexes prévoient que les pays membres ne peuvent réduire de façon significative leurs forces armées sans l'approbation de leurs alliés. Ceux-ci savent que les membres de l'Alliance peuvent à un moment donné se trouver dans l'obligation de réduire leurs engagements. Mais dans le cas du Canada, les raisons normales d'un retrait de nos forces ne seraient pas convaincantes. Le contingent constitue une majeure partie de nos forces à l'heure actuelle. Notre budget de défense, par rapport au produit brut national, est l'un des moins élevés de tous les pays de l'O.T.A.N. Le nombre d'hommes compris dans nos forces par rapport au chiffre de notre population est aussi l'un des moins élevés de tous ces pays.

Naturellement, le Canada peut prendre ses propres décisions. Mais une décision unilatérale de retirer nos forces aurait des conséquences politiques importantes dans le monde occidental. Il pourrait déclencher une réaction en chaîne et provoquer une décision semblable des gouvernements des autres membres de l'alliance, qui trouvent aussi lourd le coût du maintien des forces de défense. Il pourrait faire une brèche dans l'oeuvre de coopération établie depuis vingt ans. Nos alliés pourraient se demander si nous contribuons réellement de façon respectable au maintien de la sécurité mondiale.

J'ai entendu hier soir une violente critique de mon attitude envers l'O.T.A.N. Le droit de différer d'opinion ne doit jamais être restreint dans notre pays. Mais en ma qualité de ministre des affaires étrangères du Canada je jugerais extrêmement grave une décision unilatérale de ce genre dans les circonstances actuelles.

Toutefois, je ne dis pas que ces arguments seront nécessairement toujours valides. Je ne suis pas insensible, pas plus que le Gouvernement, à l'argument que la contribution du Canada devrait être fondée sur des bases situées au Canada même. En réalité, nous avons au Canada un bataillon d'une force mobile qui protège le flanc nord de l'O.T.A.N. Avec tous les changements technologiques et stratégiques qui se produisent de jour en jour, il deviendra peut-être possible de baser toute notre contribution au Canada, à notre propre satisfaction et à celle de nos alliés. Mais dans l'intervalle, le Canada, en sa qualité de membre responsable de la communauté internationale, ne peut ignorer les conséquences politiques d'une décision unilatérale de retirer ses forces de l'Europe. Pour la même raison, le Canada doit s'opposer vigoureusement à toute action unilatérale de la part d'un autre pays membre de l'alliance à qui on pourrait faire dans ce cas les mêmes reproches qu'au Canada.

Tout en convenant que le Canada doit continuer de faire une contribution raisonnable aux forces de l'O.T.A.N. en Europe, je ne veux pas dire que la nature ou le degré de notre contribution actuelle doivent être statiques. Il est évident que notre contribution doit s'adapter aux changements dans les besoins. Par exemple, s'il devenait possible de conclure une entente sur des réductions mutuelles des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, ceci pourrait avoir un effet sur le degré de la contribution canadienne ou américaine aux forces maintenues en Europe.

Mais ce n'est pas là le seul contrôle des armements que nous recherchons. En réalité, comme je l'ai déjà indiqué, le Gouvernement appuiera tous les efforts tendant à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et à la conclusion d'accords de limitation des armements propres à accroître la sécurité européenne et mondiale.

La forme exacte de notre contribution est l'objet d'une étude continue et a changé considérablement au cours des années. Une exemple suffira à le démontrer. Vers le milieu des années 50, le Canada fournissait douze escadrons d'avions intercepteurs F-86 aux forces de l'O.T.A.N. Au début des années 60, ceux-ci furent remplacés par huit escadrons d'avions F-104, dont six escadrons avaient un rôle de combat et deux étaient chargés de missions de reconnaissance. Cette année, nous réduisons de huit à six le nombre des escadrons de combat. Au cours des années 70, tous les avions F-104 seront retirés. Plus tard, au moment opportun, le Gouvernement devra décider comment les remplacer.

Il est évident que les changements dans l'armement, du genre de ceux que je viens de mentionner, doivent être graduels. En premier lieu, chaque contribution nationale ne représente qu'une partie des forces dont les commandants de l'O.T.A.N. peuvent disposer et toutes les modifications apportées aux contributions doivent cadrer avec le plan d'ensemble.

Deuxièmement, le coût des armes modernes est tellement considérable qu'une fois l'équipement acheté et les hommes habitués à son maniement, il faut y penser deux fois avant d'acheter un nouvel équipement qui nécessiterait une formation différente.

En résumé, monsieur le président, je crois avoir énuméré les considérations qui régissent la politique du Gouvernement à l'égard de l'O.T.A.N. et elles me paraissent justifier la continuation de l'alliance en vue d'un règlement pacifique éventuel, tout en contribuant dans l'intervalle à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Récemment, je reçus à mon bureau un visiteur européen, un homme qui a une profonde connaissance des problèmes de l'Europe, et qui posa le problème dans les termes suivants: «L'O.T.A.N. est essentielle à mon pays. Quelle autre organisation pourrait réunir l'Europe et l'Amérique du Nord, obtenir que l'Allemagne fasse partie d'une alliance avec les autres nations européennes, empêcher la France et les autres grandes puissances de l'Europe occidentale de dominer leurs voisins, et permettre aux nations de l'Europe occidentale de traiter avec les Russes sur un pied d'égalité?».

Je partage cette estimation de la valeur de l'O.T.A.N. pour le Canada.

J'ai aussi esquissé certaines considérations qui indiquent que le retrait des forces canadiennes de l'Europe ferait une brèche dans la coopération actuelle et pourrait empêcher l'O.T.A.N. de contribuer aussi efficacement au développement des conditions qui à la longue aboutiront au règlement du problème européen. Le maintien des forces canadiennes en Europe resserre les liens qui nous unissent aux pays européens et qui sont tellement essentiels dans un monde à tendances continentales, que ce soit en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Afrique ou en Amérique latine.

En même temps, je vous rappellerai ce que j'ai dit au sujet de la réduction mutuelle des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie. A la dernière réunion ministérielle de l'O.T.A.N., parlant au nom du Canada, j'ai déclaré que nous devrions songer à un retrait mutuel de l'Europe. Mais c'est le mot «mutuel» qui est le plus important.

J'ai indiqué que la nature exacte de notre contribution à l'O.T.A.N. est constamment à l'étude. Nos engagements futurs seront fondés sur notre part dans la sécurité collective et sur l'objectif majeur d'un règlement pacifique en Europe.

Monsieur le président, je me ferai un grand plaisir de répondre à vos questions.

Le Président: Avant d'aller plus loin, je tiens à mentionner la présence ici ce matin de plusieurs membres du corps diplomatique.

Nous sommes heureux de la présence de ces messieurs et ils sont les bienvenus à notre réunion.

Le sénateur MacKenzie: Nous avons tous été fortement impressionnés par la mention que M. Martin a faite de la tendance continentale. C'est une brève définition très précise de la situation actuelle.

Je pense que cela crée pour le Canada du point de vue historique un problème dans nos relations. Géographiquement et du point de vue de nos intérêts nous sommes essentiellement une nation de l'Amérique du Nord. Mais notre importance relative vis-à-vis des États-Unis nous rend difficile dans un système continental d'être autre chose qu'un satellite. C'est à cause de cela que j'ai pris intérêt à l'O.T.A.N. et au développement de la communauté atlantique.

La possibilité croissante de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun européen retient notre attention parce que cet événement aurait pour nous des conséquences non seulement militaires et politiques, mais surtout économiques.

A la suite de ces remarques préliminaires, je voudrais savoir s'il s'est produit des développements indicateurs d'une réalisation des espoirs du début dans le succès de la communauté atlantique, non seulement du point de vue militaire où elle a joué son rôle, mais surtout du point de vue économique et politique qui est à la base de l'indépendance du Canada dans un monde continental.

L'hon. M. Martin: Sénateur MacKenzie, vous venez de faire une belle déclaration. Je connais l'intérêt que vous portez à cette question. J'ai lu quelques-uns de vos articles sur ce problème, à un autre stade de la situation.

En premier lieu, je dirai que notre politique étrangère continue de viser à un plus grand développement de la communauté atlantique. Toutefois, nous n'avons guère été encouragés dans nos espérances depuis quelques années. Quelques pays de l'O.T.A.N., dont un en particulier, ne partagent pas nos vues et les vôtres sur la communauté atlantique.

Comme vous le savez, nous avons fait insérer dans l'article 2 du Traité une disposition prévoyant la collaboration économique aussi bien que militaire. En dépit des efforts de tous les gouvernements qui se sont succédés au Canada, il n'a pas été possible d'obtenir cette collaboration au sein de l'O.T.A.N. Mais l'Organisation de coopération et du développement européens qui comprend tous les membres de l'O.T.A.N. ainsi que d'autres pays de l'Europe et le Japon, a entrepris avec un succès considérable l'oeuvre de collaboration économique espérée de l'O.T.A.N.

Par exemple, lors de la dernière réunion ministérielle de l'O.T.A.N., le gouvernement italien a signalé l'avance technologique de l'Amérique du Nord sur l'Europe et a proposé que l'O.T.A.N. étudie cet écart en vue de permettre aux pays européens de participer davantage aux progrès technologiques modernes. C'est une question qui retiendra l'attention de l'Organisation de coopération et du développement européen.

Mais si notre rêve de l'Atlantique ne s'est pas réalisé, nous avons au moins le marché commun européen et l'association des pays européens du libre-échange, en plus de la demande de la Grande-Bretagne et de ces derniers pays qui désiraient participer au marché commun européen.

Notre objectif doit être et c'est la politique générale du Gouvernement d'agrandir à un moment donné ce groupe de pays en une communauté atlantique, non pas seulement pour des raisons économiques mais aussi pour des raisons d'ordre politique.

Ceux qui voudraient le démembrement militaire de l'O.T.A.N. ne tiennent pas compte de la grande importance de l'alliance elle-même. Cette alliance ne doit pas s'occuper uniquement de ses problèmes internes. Elle doit tenir compte de l'interdépendance universelle et de nos obligations dans d'autres secteurs.

Il n'y a aucun doute que le monde occidental a des intérêts communs qui justifient la création et le maintien d'une organisation pour son propre avantage. Veuillez croire que la tâche de créer une organisation qui permettrait facilement les consultations politiques, sans parler de la collaboration militaire, n'est pas facile.

Ce serait une grande tragédie, à mon sens, de ne pas reconnaître au moins ce que le président de Gaulle a déclaré au sujet de l'importance du concept d'une alliance de membres qui ont les mêmes vues. L'avantage d'une telle organisation serait très considérable, particulièrement pour le Canada, longtemps après que le besoin d'une contribution militaire aura cessé de se faire sentir.

Le Canada est un petit pays du continent nord-américain, voisin de la plus puissante nation du monde entier, peut-être la plus puissante que le monde ait jamais connue au cours de son histoire, et avec laquelle nous collaborons étroitement.

Néanmoins, si nous devons parfois nous inquiéter de l'influence économique, nous devrions nous préoccuper d'autres espèces d'influences. Il est de notre meilleur intérêt d'établir des relations européennes, une participation européenne et peut-être même une participation hémisphérique.

L'alliance de l'O.T.A.N. elle-même nous fournit la base de contacts continus avec l'Europe qui sont nécessaires si nous voulons éviter les écueils dangereux de l'isolationnisme nord-américain.

Tout ceci pourrait, comme vous le dites, fournir la base d'un vigoureux concept d'une communauté atlantique capable de répondre à nos besoins politiques et économiques et c'est dans ce sens que nous devons continuer nos efforts.

Le sénateur Flynn: Puis-je demander au ministre, monsieur le président, s'il voit une contradiction entre les fins économiques de l'Alliance et les objectifs du marché commun européen? Car, si la Grande-Bretagne veut faire partie du marché commun, c'est simplement pour relever le défi économique des États-Unis et en conséquence, ne serait-ce pas isoler le Canada que de le pousser vers les États-Unis?

L'hon. M. Martin: Vous demandez si l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun ne serait pas au préjudice du Canada?

Le sénateur Flynn: Cela nous pousserait dans une direction opposée de celle que nous visons par l'alliance de l'O.T.A.N.

L'hon. M. Martin: Il est tout naturel que la Grande-Bretagne envie le grand marché européen. La population de l'Europe signifie beaucoup pour son développement économique. Il n'appartient pas au Canada de dire si la Grande-Bretagne devrait faire partie du marché commun. C'est elle-même qui doit prendre sa propre décision. Bien qu'au début cela puisse causer quelques difficultés à notre agriculture, à notre industrie du papier à journal et peut-être à celle de l'aluminium, il se pourrait qu'à la longue nous bénéficions des avantages que la Grande-Bretagne y trouvera, en particulier si le marché commun prend encore plus d'ampleur et devient, comme le sénateur MacKenzie l'a anticipé il y a quelques moments, une partie de la grande communauté atlantique qui comprend les États-Unis.

Il est dans l'intérêt du Canada de viser à l'établissement de cette communauté plutôt que de se limiter aux termes d'un marché commun canado-américain. Nous devrions travailler en faveur de l'établissement d'un organisme multilatéral qui comprendrait les États-Unis, la Grande-Bretagne et les pays européens du marché commun et de la zone du libre-échange.

Tel est l'objectif que nous visons et une partie des discussions de GATT qui ont lieu présentement à Genève n'ont pas d'autre but.

Le sénateur Brooks: J'ai noté que le ministre insiste sur le fait que les forces de dissuasion devraient être équilibrées. J'ai assisté à la conférence de l'O.T.A.N. l'an dernier.

L'hon. M. Martin: Je le sais.

Le sénateur Brooks: Plusieurs pays manifestaient alors des inquiétudes du fait que la France ne voulait pas de l'intégration ou de permettre aux troupes de rester sur son sol.

Le ministre voudrait-il nous dire d'abord si cette situation est réglée? Il était question des pipe-lines, des bases et d'autres choses. Ce sont là peut-être des questions confidentielles, je n'en sais rien. Mais l'Italie par exemple s'inquiétait fort, car elle occupe le flanc; elle disait que toute la défense se trouvait divisée par la décision de la France. La Grèce et la Turquie étaient du même avis. La Hollande, la Belgique et d'autres nations du flanc opposé protestaient également. Elles étaient d'avis que le départ des troupes de la France laissaient une ligne trop étroite entre l'Allemagne et la Russie. Elles disaient que l'Allemagne se trouve exposée à une attaque éventuelle de la Russie et qu'elle n'a plus d'espace de manoeuvre. Elles savaient aussi que les lignes de communication et les pipe-lines à partir des ports français jusqu'au front éventuel se trouvaient rompues.

Cette situation a-t-elle été réglée?

Nos gens n'avaient-ils pas également une plus grande confiance dans la force de dissuasion nucléaire que dans les troupes échelonnées sur la ligne qui nous sépare des Russes? Naturellement, nos forces sont plus ou moins en équilibre avec celles de la Russie, mais ces nations disaient que la Russie jouit d'un avantage à cause de toutes les forces dont elle dispose sur le front oriental en plus

de huit ou dix divisions dans les Ourals, qu'elle peut employer ou le besoin se fera sentir. J'ai compris que les Russes ont de 120 à 130 divisions dans ces régions, tandis que nos divisions sont beaucoup moins nombreuses et que le Canada n'y a qu'une brigade. Notre brigade est attachée à la division britannique et notre aviation à celle des Américains, si je ne fais pas erreur. Nous n'avons réellement pas le commandement de nos propres forces en France ou dans l'O.T.A.N.

Je poserai en conséquence deux questions: a-t-on finalement conclu des arrangements qui donnent satisfaction à l'O.T.A.N. et comptons-nous sur la force de dissuasion nucléaire en conjonction avec les autres forces militaires. Les deux sont-elles coordonnées?

L'hon. M. Martin: A cette dernière question, monsieur le sénateur, je répondrai affirmativement et cela s'applique à toutes les autres contributions militaires de l'O.T.A.N.

Lorsque la France a annoncé qu'elle ne contribuerait pas aux forces intégrées et a demandé aux États-Unis et au Canada d'évacuer leurs bases, ce qui sera fait le 1er avril en conformité des conditions imposées par le gouvernement français, ceci laissait à régler toute la question de l'infrastructure, y compris les pipelines construites à grands frais et si laborieusement.

Le sénateur Brooks: Oui, il s'agit là de billions de dollars et non pas seulement de millions.

L'hon. M. Martin: Je n'en connais pas le coût exact, mais ce fut une entreprise coûteuse. Nous avons fait du progrès mais je ne saurais dire publiquement quelle est la nature de l'arrangement avec la France au sujet de l'infrastructure et des pipe-lines, ou quelle indemnité nous pourrions obtenir.

Le sénateur Brooks: Qui paierait une telle indemnité?

L'honorable M. Martin: La France. Elle a participé à tout cela avec nous. L'abandon de ces choses serait injuste à l'égard de nos intérêts militaires et économiques. Je veux dire de l'O.T.A.N. Mais cette question se rattache à bien d'autres, telle que celle du survol. Elle dépend aussi de l'utilisation des forces françaises en Allemagne.

Le gouvernement français après avoir déclaré qu'il ne voulait plus participer aux forces intégrées, a ajouté qu'il désirait maintenir ses propres forces en Allemagne. Le gouvernement de l'Allemagne occidentale a déclaré à son tour que la présence de ces forces continuerait d'être bienvenue, mais que leur présence devait être coordonnée avec celle des autres forces de l'O.T.A.N.

Nous en sommes présentement à négocier par l'entremise de SACEUR, le commandement suprême allié en Europe, et les autorités militaires françaises la base réelle de la continuation de la présence des forces françaises en Allemagne et leurs relations avec celles de l'O.T.A.N.

La France se reconnaît obligée par l'Article 5 du Traité qui prévoit un engagement automatique en vue de la défense commune. La contribution exacte que la France devrait fournir en temps de guerre, par opposition au temps de paix, est présentement l'objet de négociations entre les quatorze nations et la France. Ces négociations sont en cours et progressent mais nous n'en sommes pas encore au point où il me serait permis d'en divulguer les détails.

Le sénateur Brooks: Mais parlez-nous de la force nucléaire.

L'honorable M. Martin: Tous les pays ne participent pas à la force nucléaire de l'O.T.A.N. L'organisation ne comprend que trois pays nucléaires: la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. D'autres pays, comme le Canada, ont un double rôle et le contrôle international indépendant reste entre les mains de la principale puissance nucléaire, les États-Unis. La force de dissuasion nucléaire continue d'être un élément important de la puissance de l'O.T.A.N., particulièrement si l'on tient compte, comme vous l'avez dit vous-même, de la supériorité numérique des forces opposées.

Le sénateur Brooks: Est-ce l'élément le plus important?

L'honorable M. Martin: Je ne suis pas un militaire, mais je suis porté à croire qu'en termes de la guerre moderne, on ne saurait penser autrement.

Le sénateur Croll: Monsieur le ministre, il me semble que l'annonce récente de la conclusion d'un pacte de défense mutuelle entre l'Allemagne orientale et la Pologne et la Tchécoslovaquie n'a qu'un seul but, d'après ce que vous avez dit au sujet de la diminution de la pression et de l'opportunité de conclure quelque arrangement mutuel entre l'O.T.A.N. et les pays du Pacte de Varsovie. Cette annonce n'indique-t-elle pas un durcissement plutôt qu'une détente, ou quelle peut-être la signification de ce pacte?

L'honorable M. Martin: Je ne saisis peut-être pas très bien cette question. Premièrement, je ne connais pas de pacte qui aurait été conclu entre l'Allemagne orientale et...

Le sénateur Croll: Entre l'Allemagne orientale, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ces pays ont annoncé il y a quelques jours qu'ils ont conclu un accord de défense mutuelle contre l'Allemagne occidentale, car je n'en vois pas d'autre.

L'honorable M. Martin: Je ne suis pas au fait d'un tel accord, bien que le Pacte de Varsovie existe encore. J'ai d'abord pensé que vous parliez de la proposition de la Pologne et de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne occidentale concernant le renoncement à l'arme nucléaire et un système de sécurité mutuelle. Je n'ai peut-être pas bien compris votre question. Premièrement, je ne connais pas l'existence d'un tel pacte, mais je sais que le Pacte de Varsovie est encore en vigueur, que l'Union soviétique a demandé l'abolition des deux organisations et qu'il y a eu de nombreuses discussions entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'O.T.A.N. J'espère que le jour viendra où ces deux organisations n'auront plus leur raison d'être. Mais avant d'en arriver là, il faut d'abord qu'il y ait un dégagement mutuel en Europe et non pas un dégagement unilatéral. Des progrès considérables ont été réalisés dans cette voie. Malgré une amélioration notable de l'atmosphère, on n'a encore offert aucune solution aux principaux problèmes politiques qui divisent l'Europe. L'Allemagne est encore divisée et Berlin aussi. Toutefois, si les nations du monde entier peuvent conclure, comme elles le feront sans doute éventuellement un accord en vue de limiter le nombre des puissances nucléaires, ou un accord de non-prolifération comme on l'appelle, cela contribuera puissamment à un arrangement entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'O.T.A.N. Cela contribuerait grandement au règlement du problème central de l'Allemagne et à sa réunification éventuelle.

Les États-Unis et l'Union soviétique semblent à la veille de conclure un accord de non-prolifération. Nous avons participé à certaines négociations en faveur d'une des parties en cause. Bien que nous n'approuvions pas entièrement tous les aspects de l'arrangement provisoire, nous pensons que la conclusion d'un tel accord est plus essentielle que toute autre chose possible, car il rassurerait l'Union soviétique et les nations de l'Est et de l'Ouest sur la situation de l'Allemagne. D'autre part, un tel accord favoriserait la réunification allemande et contribuerait à la paix et à la stabilité européennes.

Le sénateur Brooks: Dans ce cas, y aurait-il réduction mutuelle des forces des deux côtés?

L'honorable M. Martin: Absolument. Certaines gens peuvent prétendre que le Canada devrait se retirer de l'O.T.A.N. et rapatrier ses forces. Mais ils en oublient les conséquences possibles pour d'autres pays tels que la Scandinavie et les plus petits pays membres de l'O.T.A.N. Si nous retirons nos forces quel serait le résultat? Je ne dis pas que l'Union soviétique est décidée de faire une guerre d'agression. Elle ne l'est pas. Aucun pays ne déclencherait aujourd'hui délibérément une guerre nucléaire. Mais il n'en est pas moins vrai que la puissance militaire soviétique est plus forte aujourd'hui que jamais et ce serait

une folie, il me semble, ou à l'encontre de la stabilité, pour employer une autre expression, que de nous dégager unilatéralement.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Monsieur le ministre, si je posais toutes les questions qui me viennent à l'idée à la suite de votre exposé, nous serions ici jusqu'au jugement dernier et je ne veux pas accaparer tout le temps du Comité. Le sénateur Brooks a posé l'une des questions qui m'étaient venues à l'esprit. Il y a environ trois semaines, le secrétaire d'État britannique à la défense, M. Healy, a dit que dans son opinion, qui est sans doute celle de ses conseillers militaires, toute guerre conventionnelle en Europe est devenue inconcevable. Il ne peut y avoir qu'une guerre nucléaire. Et avec cet argument, il a soutenu qu'il est grand temps que la Grande-Bretagne retire une partie de ses forces du Rhin, en ajoutant aussi que Bonn n'observait pas certains termes des accords financiers. En outre, depuis quelques semaines, des voix influentes au Congrès des États-Unis demandent le retrait des forces américaines. Quel effet ces déclarations ont-ils eu sur la manière de voir du gouvernement canadien pour ce qui est de nos propres forces?

L'hon. M. Martin: Elles ont eu un grand effet sur ma manière de voir. Premièrement, votre première question est essentiellement d'ordre militaire et ce serait présomption de ma part que de vouloir y répondre, quant à l'importance relative des armes conventionnelles et des autres forces. Je vous ferai aussi remarquer que la Grande-Bretagne doit résoudre un grand problème dans sa balance de paiements. Ce problème est très grave, bien que le programme d'austérité adopté récemment ait apporté quelque amélioration à la situation.

La Grande-Bretagne a menacé de retirer une partie de ses forces de l'O.T.A.N. pour des raisons économiques. Le chancelier de l'Échiquier, M. Callaghan, a adopté une politique de retranchement des engagements militaires de la Grande-Bretagne dans le monde entier, à Aden, à Singapour et ailleurs. Il ne m'appartient pas de dire à la Grande-Bretagne ce qu'elle doit faire. Toutefois, je considérerais le retrait des forces anglaises, en sus des réductions normales approuvées par tous les partenaires de l'O.T.A.N. comme une chose grave. Je ne pense pas que ces réductions soient aussi importantes qu'on les a proposées, mais si elles avaient lieu ce serait un développement très grave. A mon avis, elles auraient un effet considérable pour l'O.T.A.N.

De même, une décision des États-Unis, pour une raison ou pour une autre, de retirer une partie importante de ses forces, sans consultations préalables, aurait des conséquences graves.

Toutefois, à ma connaissance, il n'y a aucun danger que les États-Unis le fassent. Naturellement, je ne puis parler pour le gouvernement britannique, mais je ne pense pas que les intérêts britanniques dans l'O.T.A.N. puissent permettre une telle décision unilatérale. Je me rends bien compte de la gravité du problème de la balance des paiements pour la Grande-Bretagne, et j'espère....

Le sénateur O'Leary (Carleton): Puis-je vous interrompre pour ajouter que ce ne fut pas la seule raison invoquée par M. Healy. Sa principale raison était que toute guerre éventuelle en Europe sera une guerre nucléaire et non plus une guerre conventionnelle.

L'hon. M. Martin: C'est peut-être l'opinion de M. Healy, mais quelque importante que soit cette opinion, il faut tenir compte des arrangements stratégiques collectifs de défense de l'organisation. Aucun pays ne peut prendre de décisions concernant la stratégie de l'O.T.A.N. C'est une décision collective réservée à SACEUR et chacun de nous a ses propres vues concernant l'autorité qu'on doit lui accorder. La décision ne dépend d'aucun gouvernement, mais de l'O.T.A.N. agissant collectivement.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Est-ce relié à la décision de la France de se retirer?

L'hon. M. Martin: Non, ce qui n'empêcherait pas l'Angleterre de le faire. Nous avons tous déploré la décision de la France de se retirer des forces intégrées. Aucun pays ne l'a plus déploré que l'Angleterre. L'Angleterre a été le premier à déclarer que les quatorze pays continueraient à appuyer l'organisation. Non, l'Angleterre pourrait le faire. Nous pourrions nous retirer. J'affirme simplement que nous sommes une organisation de gouvernements souverains et indépendants; chaque gouvernement peut faire ce qu'il veut, mais ce, au grand péril de l'Alliance et, à notre avis, actuellement, à son propre péril.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Le ministre peut-il nous révéler de façon précise nos engagements en Amérique du Nord envers l'OTAN? Sommes-nous en mesure actuellement de remplir nos engagements en mer?

L'hon. M. Martin: Je pense que nous remplissons pleinement nos engagements envers l'OTAN. Nous remplissons tous nos engagements envers l'OTAN, que ce soit les forces attribuées ou prévues pour affectation.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Le ministre affirme qu'en cas de guerre entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie, le Canada, actuellement, sous l'empire de ses engagements en Amérique du Nord, disposerait des navires et des hommes de mer nécessaires?

L'hon. M. Martin: Non. J'ai dit que nous avons pleinement rempli nos engagements attribués ou prévus pour affectation.

Tous les ans, en collaboration avec les quinze gouvernements (quatorze maintenant) SACEUR discute des engagements et détermine la part de chaque partenaire. On a déterminé notre contribution. Nous nous y sommes exactement conformés.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Puis-je poser une autre question au ministre au sujet de l'article 2?

Le Président: Posez toutes les questions que vous désirez, monsieur le sénateur.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Le sénateur MacKenzie s'intéresse surtout à l'article 2 et dans votre excellente déclaration vous avez parlé à maintes reprises de la collaboration économique qui existe entre les pays de l'OTAN. Je voudrais vous demander comment vous conciliez pareilles déclarations avec le fait que six des membres les plus puissants de l'OTAN, sous l'empire d'un traité personnel, se sont entendus pour déterminer des positions tarifaires destinées à nuire aux produits des autres pays de l'OTAN?

L'hon. M. Martin: Pourriez-vous répéter la première partie de votre question, je vous en prie, sénateur?

Le sénateur O'Leary (Carleton): La première partie de ma question c'est que vous avez mentionné dans votre déclaration qu'il y avait une collaboration économique entre les pays de l'OTAN. Ceci, sous l'empire de l'article 2, qui est notre article, je crois bien, et dont le sénateur MacKenzie a déjà traité.

Voici ma question: comment concilier ces déclarations de collaboration économique entre les pays de l'OTAN avec le fait que six de ces pays, six des plus influents, se sont entendus pour déterminer des positions tarifaires destinées à nuire aux produits des autres pays de l'OTAN?

L'hon. M. Martin: Je m'excuse, monsieur le sénateur. Si c'est là votre avis, je dois reconnaître que je me suis mal fait comprendre. J'ai affirmé que nous ne profitons pas pleinement des avantages que porte l'article 2. J'ai dit que le Canada avait été un des pays responsables du fait qu'on ait inclus une disposition visant à la collaboration économique en plus de l'aide militaire. J'ai déploré que cette collaboration économique n'ait pas pris fait au sein de l'OTAN.

Vous vous souviendrez qu'il y a plusieurs années, on a nommé un comité formé de trois hommes (dont notre premier ministre actuel) afin de voir s'il était possible de prendre des mesures sous l'empire de l'article 2; de fait, on ne l'a pas pleinement mis en vigueur. Je le regrette ainsi que le gouvernement. La collaboration économique a réussi à l'extérieur de l'OTAN, dans le cadre de l'O.E.C.D.

Je ne suis pas certain que, de toute façon, on puisse considérer le marché commun européen comme étant contraire à ce qu'on escomptait de l'article 2. Parce que des pays décident de collaborer au maximum, cela ne les empêche pas de conclure des ententes avec des pays particuliers en vue de leurs avantages mutuels. Parce qu'on insiste sur la collaboration qui devrait exister sous l'empire de l'article 2, cela ne nous empêche pas, par exemple, de signer une entente avec les États-Unis afin d'augmenter la production d'automobiles au Canada ou de prendre une part plus active au marché de l'Amérique du Nord. Je ne crois pas que ces choses soient contradictoires.

Puis-je traiter d'une autre question?

Le sénateur O'Leary (Carleton): Oui.

L'hon. M. Martin: J'ai lu votre discours avec beaucoup d'intérêt. Vous avez demandé pourquoi l'OTAN ne pouvait assumer le rôle que jouent les forces des Nations Unies à Chypre. Le sénateur Brooks a traité du problème, lorsqu'il a pris la parole après vous.

Je voudrais faire observer que, bien que la question de Chypre soit de la plus haute importance pour le bloc de l'est de l'OTAN, l'OTAN n'aurait pu, en aucune façon prendre des mesures à Chypre sans susciter de graves problèmes entre la Turquie et la Grèce, sans mettre en cause l'Union soviétique et le gouvernement de Chypre même. Lorsque la crise a éclaté à Chypre, vous vous souviendrez qu'on a proposé qu'un groupe des pays de l'OTAN assure la paix; les gouvernements de Chypre, de Grèce et de Turquie ont immédiatement fait savoir que cette solution était inacceptable.

Nous avons même eu de la difficulté à obtenir que les forces de l'Angleterre participe à l'expédition des Nations Unies; ainsi, l'autorité de l'OTAN et des Nations Unies à Chypre est bien définie. Le seul intérêt de l'OTAN, c'est que deux de ses membres y sont indirectement engagés et je veux qu'il soit clair que, ni le gouvernement du Canada ni aucun autre gouvernement de l'OTAN, n'a l'intention d'engager l'OTAN directement dans ce problème.

Je suis sûr que la seule façon de procéder c'était par l'intermédiaire des forces des Nations Unies et je crois que ces dernières ont contribué de façon bien matérielle à la stabilisation d'une situation qui a, certes, souvent été grave.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Pouvez-vous dire au Comité pendant combien de temps encore nos forces demeureront à Chypre?

L'hon. M. Martin: Non, j'aimerais bien pouvoir le faire. Il y aura bientôt trois ans que nous y sommes. Sans compter nos dépenses ordinaires de soldes et d'entretiens, le Canada a contribué jusqu'ici un peu moins de \$11 millions. L'Angleterre mise à part, nous sommes le seul pays à assumer sa propre contribution. Les autres participants, l'Irlande, le Danemark et la Finlande, reçoivent de l'aide d'un fonds volontaire auquel contribuent près de 40 pays.

La Grèce et la Turquie ont suspendu leurs pourparlers, mais je pense qu'après les élections, ils reprendront. J'espère qu'à la suite de l'entente conclue entre la Grèce et la Turquie et de sa reconnaissance par le gouvernement de Chypre, qui est l'autorité suprême de l'île, nous pourrions nous attendre à ce que la situation s'améliore.

Mais je ne puis révéler les engagements. On a renouvelé le mandat des forces des Nations Unies jusqu'en juin. On demandera probablement une autre prolongation jusqu'en décembre. Nous pourrions y être pour un bon moment.

Voilà plus de onze ans que les forces des Nations Unies sont stationnées à Gaza. Il nous en coûte environ $\$3\frac{1}{4}$ de million par année pour entretenir nos troupes. Je suis toutefois convaincu que, bien que ce fardeau soit lourd pour certains pays, (comme le Canada) nous préférons encourir cette dépense de pacification plutôt que d'assumer les frais que nous occasionnerait une guerre dans les circonstances.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Si je comprends bien, vous êtes en train de nous dire que la plus grande partie des forces des Nations Unies à Chypre (soit la force canadienne) est payée entièrement par le Canada?

L'hon. M. Martin: Sauf l'Angleterre, c'est exact.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Et qu'en ce qui concerne l'Irlande et la Scandinavie, seulement 40 pays sur plus de 100 font une contribution aux Nations Unies?

L'hon. M. Martin: C'est malheureusement exact.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Elle porte le nom de force des Nations Unies et il semble que les Nations Unies demanderont aux forces du Canada de continuer à demeurer sur l'île, tout en ne payant rien à cet égard?

L'hon. M. Martin: C'est bien regrettable. Nous avons déposé devant les Nations Unies une résolution visant à régler le problème. J'ai toutefois le regret d'ajouter qu'au stade actuel d'évolution de la conscience internationale, il n'y a pas suffisamment de pays qui comprennent pleinement leur responsabilité envers la collectivité, comme le Canada et l'Angleterre, les pays scandinaves ou la plupart des petits pays. Voilà le problème.

Nous pouvons toujours refuser de prêter notre concours. Toutefois, je ne crois pas que ce soit ainsi que nous arriverons à créer une organisation internationale. Ce n'est pas ainsi que nous contribuerons positivement. Nous croyons sincèrement à la paix. Nous avons pris part à toutes les expéditions de pacification des Nations Unies. Notre contribution est importante et nous pouvons en être fiers. Toutefois, il est déplorable que la conscience internationale n'ait pas évolué comme elle aurait dû le faire, mais je ne doute pas que nous y arrivions.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Est-ce que nous tentons de faire pression sur U Thant et les Nations Unies afin de leur faire comprendre que cette situation est intolérable?

L'hon. M. Martin: Certainement. Tout ce que j'ai déjà dit...

Le sénateur O'Leary (Carleton): Quelle est la réponse?

L'hon. M. Martin: Nous avons présenté une résolution devant les Nations Unies afin d'obtenir un programme à responsabilité financière collective. Il y a un différend entre deux des grandes puissances et les petites puissances (L'Assemblée générale). L'Union Soviétique et la France sont d'avis que, seul, le Conseil de sécurité peut établir une force de paix; seul le Conseil de sécurité peut prendre des mesures financières qu'il répartit entre les pays-membres. Voilà, en partie, la pierre d'achoppement. Le Canada, les États-Unis, l'Angleterre, l'Irlande et plusieurs autres pays sont d'avis que, bien qu'en vertu de la charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité soit le premier responsable de la création d'une force de paix, cela ne signifie pas que si le Conseil de sécurité ne prend aucune mesure, l'Assemblée générale n'ait pas alors le droit de mettre en marche des projets de pacification.

C'est ce différend entre les deux puissances et nous-mêmes et d'autres pays qui constitue une partie du problème. Ce n'est pas tout le problème. L'an dernier, on a créé un comité de 33 pays. Il tente de concilier tous les points de vue. Pendant que nous continuerons de présenter notre résolution dans sa forme actuelle (ou peut-être un peu modifiée), je ne serais pas surpris si le point de vue de

l'Angleterre, du Canada, de l'Irlande et de la Scandinavie triomphait. Nous devons persévérer jusque là.

J'espère que nous serons en mesure de le faire et que nous pourrons créer une force de paix permanente aux Nations Unies, comme l'avait proposé le président Eisenhower en 1958.

Le Président: Messieurs les sénateurs, notre temps est écoulé. En votre nom à tous, je remercie le ministre de s'être joint à nous aujourd'hui.

L'hon. M. Martin: Qu'il soit entendu que je suis à votre disposition.

Le Président: Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.

l'Angleterre, du Canada, de l'Irlande et de la Scandinavie triomphait. Nous devons persévérer jusque là.

J'espère que nous serons en mesure de le faire et que nous pourrions créer une force de paix permanente aux Nations Unies, comme l'avait proposé le président Eisenhower en 1958.

Le Président: Messieurs les sénateurs, votre temps est écoulé. En votre nom à tous, je remercie le ministre de s'être joint à nous aujourd'hui.

L'hon. M. Martin: Qu'il soit entendu que je suis à votre disposition.

Le Président: Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.

